Des politiques meilleures pour le développement

RECOMMENDATIONS POUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES



OCDE

des politiques meilleures pour une vie meilleure

De meilleures politiques au service du développement

Recommandations pour la cohérence des politiques

2011

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs
et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.
© OCDE 2011

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

AVANT-PROPOS

Œuvrer à l'amélioration des perspectives de développement relève incontestablement de la mission première de l'OCDE, qui est expressément chargée depuis sa fondation de contribuer à la croissance économique et au développement à l'échelle mondiale. Le présent rapport examine comment l'ensemble de nos politiques peuvent être mises au service de nos objectifs communs en matière de développement, autrement dit comment assurer la « cohérence des politiques au service du développement ».

Nous posons deux hypothèses de départ. Premièrement, les politiques visant les différents domaines – depuis le commerce et l'investissement jusqu'à la fiscalité et la transparence fiscale, en passant par le gouvernement des entreprises, le changement climatique, la sécurité des ressources et la politique sociale – ont de profondes répercussions sur les chances de concrétisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale et mondiale. Deuxièmement, si ces politiques nécessitent une action de la part des gouvernements nationaux et des organisations régionales dans les pays développés aussi bien qu'en développement, elles requièrent également, compte tenu de l'interdépendance qui caractérise le monde actuel, une action collective de la communauté internationale tout entière.

Le rapport aborde 18 thèmes, recouvrant la quasi-totalité des activités, y compris horizontales, de l'OCDE dans le domaine du développement. Sa structure s'articule autour de quatre grands axes : croissance économique durable, gouvernance économique, environnement et sécurité des ressources naturelles, et société. Considérés dans leur ensemble, ces différents volets reflètent la mission de l'OCDE, qui consiste à contribuer à la mise en place d'une économie mondiale « plus forte, plus saine et plus juste ».

La nécessité croissante d'une démarche horizontale à l'égard du développement a été soulignée à Séoul, au Sommet du G20 de novembre 2010. Les dirigeants du G20 y ont en effet entériné le Consensus de Séoul sur le développement assorti d'un Plan d'action pluriannuel destinés à compléter le programme d'action classique à l'appui du développement, centré sur l'aide publique au développement (APD). Nous avons largement contribué à façonner les conceptions du G20 concernant le développement, lesquelles reposent sur une approche intégrée du développement axée sur la croissance économique, le partage du savoir et le dialogue sur les mesures à prendre. Des tâches sont imparties à l'OCDE dans six des neuf domaines distingués dans le Plan d'action pluriannuel sur le développement : développement des ressources humaines, mobilisation des ressources intérieures, sécurité alimentaire, aide pour le commerce, investissement privé et création d'emplois, et partage des connaissances. Les mandats reçus des dirigeants du G20 nous offrent l'occasion d'approfondir notre réflexion sur les meilleurs moyens d'aider nos membres et les pays partenaires à œuvrer en faveur du développement et d'affiner notre stratégie à cet effet.

Les défis liés au développement continueront donc de guider les travaux de l'OCDE, à l'heure où celle-ci célèbre son cinquantième anniversaire et, surtout, où elle se tourne vers l'avenir. Il faudra pour cela une collaboration étroite avec d'autres organisations internationales, mais aussi une coordination toujours plus rigoureuse entre les différents secteurs d'activité de l'OCDE et ses comités. Nous nous appliquons à faire fond sur les compétences dont dispose l'Organisation dans de nombreuses disciplines et à mettre divers aspects de l'action publique en relation avec le programme d'action en faveur du développement. A titre d'exemple, certaines des prochaines étapes des travaux horizontaux consacrés à la croissance verte traiteront des moyens de favoriser des trajectoires de croissance plus respectueuses de l'environnement et des opportunités qui y seront associées dans les différents pays, quel que soit leur niveau de développement. Cette approche transversale, s'appuyant sur les compétences collectives de l'Organisation, est au cœur du nouveau cadre pour une stratégie de l'OCDE pour le développement.

Ce programme d'action élargi en faveur du développement ne signifie nullement que l'aide publique perd de son importance. Nombreux sont les pays en développement qui continueront d'avoir besoin d'apports de ressources conséquents de la part de pays mieux lotis afin d'accélérer la progression vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est essentiel que les économies avancées respectent leurs engagements quant au volume de l'aide, et qu'elles prennent, lors du prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra en Corée du Sud en 2011, de nouvelles initiatives en vue d'accroître cette efficacité. La conférence de Busan sera aussi un endroit idéal pour se pencher sur le passage de l'efficacité de l'aide à la notion plus large d'efficacité du développement.

A mesure que nous avancerons, il sera crucial de réformer le mode de fonctionnement de nos institutions pour mieux prendre en compte des considérations de développement en associant pleinement les pays en développement aux travaux menés par l'ensemble de nos institutions. L'OCDE continuera en conséquence d'approfondir la coopération avec les économies émergentes et les pays partenaires en développement. Conformément à la mission première de l'Organisation, le développement continuera d'être pour nous une priorité stratégique ; de nouvelles échéances seront donc définies à la réunion ministérielle du Cinquantenaire en mai 2011. Dans le sigle OCDE, la lettre D signifie « développement », et représente l'obligation qui nous est faite de fournir soutien et conseil à tous les niveaux où cela peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la mise en place de « politiques meilleures pour une vie meilleure ».



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

des politiques meilleures pour une vie meilleure

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 03

PARTIE I **CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

VUE D'ENSEMBLE 07

1 POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE 08
2 ÉCHANGES 11
3 INVESTISSEMENT 14
4 RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE 17
5 SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION 20

PARTIE II **GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**

VUE D'ENSEMBLE 23

6 FISCALITÉ 24
7 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 27
8 MOUVEMENTS ILLICITES DE CAPITAUX 30

PARTIE III **LES RESSOURCES NATURELLES**

VUE D'ENSEMBLE 33

9 CHANGEMENT CLIMATIQUE 34
10 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 37
11 SÉCURITÉ DES RESSOURCES EN EAU 40
12 SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE 43

PARTIE IV **SOCIÉTÉ**

VUE D'ENSEMBLE 47

13 CONFLITS ET FRAGILITÉ 48
14 TRAVAIL 51
15 ÉDUCATION ET COMPÉTENCES 54
16 MIGRATIONS 57
17 SANTÉ 60
18 INDICATEURS DE PROGRÈS 63

DOMAINES CLÉS POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE 66

SIGLES ET ACRONYMES 68

LIRE ÉGALEMENT 70

REMERCIEMENTS 76

partie I CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La présente section aborde cinq grands thèmes, étroitement imbriqués, qui revêtent tous une importance fondamentale au regard du principal moteur du développement, à savoir la croissance économique et la solidité de l'économie mondiale. Ces thèmes sont les suivants :

- politique macroéconomique
- échanges
- investissement
- réglementation financière
- science, technologie et innovation.

A supposer qu'il y ait eu le moindre doute quant à l'importance de facteurs tels que la croissance économique, les interconnexions dans l'économie mondiale et la nécessité d'actions collectives concertées, la crise économique s'est chargée de le dissiper. Amorcée dans le secteur financier de certains pays développés, celle-ci a rapidement contaminé l'économie réelle de ces pays, puis l'économie mondiale – avec des conséquences directes pour le développement. La croissance économique s'est ralentie, voire est devenue négative. La progression vers les objectifs du Millénaire pour de développement (OMD) s'est trouvée freinée. Des millions de personnes supplémentaires ont été plongées dans la pauvreté. Instaurer une reprise durable au sortir de la crise constituera un facteur déterminant pour notre combat commun contre la pauvreté.

La réponse concertée la plus importante de l'histoire – englobant, au-delà de l'action macro-économique, des mesures propres à maintenir les échanges commerciaux et les investissements et à améliorer les contrôles et la réglementation dans le secteur financier – est parvenue à enrayer la récession. La reprise est en route. Plus vigoureuse dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance reste faible et irrégulière dans la plupart de pays de l'OCDE. Les déséquilibres mondiaux se sont de nouveau aggravés et le risque de tensions est plus présent. Avec une moindre marge de manœuvre en termes de politique monétaire et budgétaire, un consensus de plus en plus net se dégage sur la nécessité de réformes structurelles afin de rééquilibrer la croissance mondiale et de relancer durablement l'amélioration des niveaux de vie sur l'ensemble de la planète. La façon dont nous nous attaquerons collectivement à ces différents problèmes aura une incidence considérable sur nos chances d'atteindre nos objectifs communs de développement.

Les synthèses présentées ci-après, par thème, dressent un bilan plus précis de la situation pour chacun de ces problèmes, des prochaines mesures à prendre et de la contribution que peut apporter l'OCDE. On constate aujourd'hui une prise de conscience plus aiguë des interconnexions à l'échelle mondiale, ainsi qu'une attention accrue, en particulier dans le cadre du G20, à la nécessité de faire du souci du développement un fil conducteur des réponses des pouvoirs publics. Il subsiste en outre de nombreuses questions en suspens. Parmi les prochaines mesures à prendre, bon nombre ont une portée globale, et doivent viser à promouvoir une économie mondiale solide pour le plus grand profit de tous les pays, y compris les pays en développement. Il s'agira entre autres de veiller à ce que la reprise s'installe dans la durée, à ce que les marchés restent ouverts et à ce que les échanges commerciaux et les investissements se poursuivent et de remédier aux déficiences de notre système financier : autant d'actions porteuses d'importants bienfaits pour le développement.

Il sera déterminant pour faire progresser une croissance auto-entretenue dans les pays en développement de promouvoir l'innovation et la croissance verte. Le « verdissement » de la croissance peut contribuer à faire reculer la pauvreté en mettant à la disposition des infrastructures plus efficientes, dans les secteurs de l'énergie et du transport par exemple, en améliorant le bien-être, notamment par le soulagement des problèmes de santé imputables à la pollution de l'environnement. Dans nombre de pays en développement, les actifs naturels sont des éléments essentiels du revenu et des opportunités économiques des pauvres. En assurant une meilleure gestion des ressources naturelles et en minimisant les risques d'une dégradation coûteuse de l'environnement, les politiques favorables à une croissance verte peuvent concourir à une plus grande sécurité des conditions de vie des pauvres.

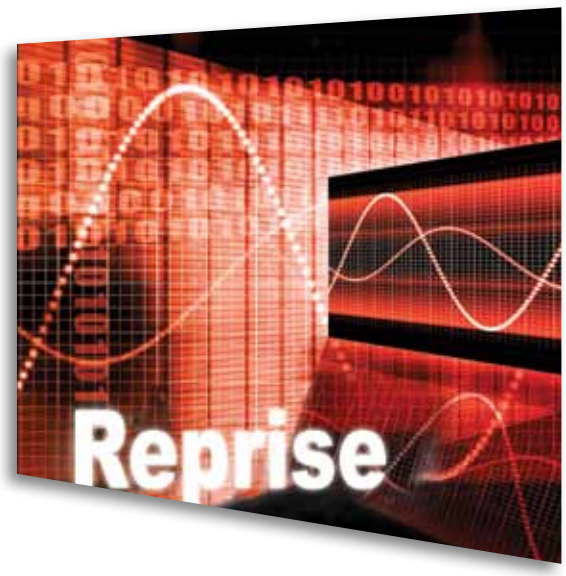
D'autres mesures seront plus spécifiquement axées sur le développement : poursuite de la libéralisation des échanges dans des domaines particulièrement importants pour les pays en développement comme l'agriculture, promotion d'une conduite responsable de la part des entreprises multinationales, mesures propres à faciliter les transferts de technologie.

Ces défis sont inextricablement liés, à la fois entre eux et avec le programme que nous avons défini en matière de développement. Ils sont au cœur même de la mission de l'OCDE. Le premier objectif énoncé dans la Convention de l'OCDE consiste à promouvoir des politiques visant « à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ». Le deuxième est de contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres et partenaires en voie de développement économique.

L'OCDE couvre nombre de domaines de l'action publique, ce dont attestent ses travaux horizontaux sur la croissance verte et l'innovation, ses analyses et prévisions économiques, l'étude de différentes questions touchant aux politiques commerciales et son rôle dans la fixation des règles en matière de crédit à l'exportation, sa contribution au suivi des politiques d'investissement et à la définition de directives à l'intention des entreprises multinationales, son implication dans l'élaboration d'orientations relatives aux marchés financiers, aux activités bancaires et aux assurances, ainsi que ses recherches sur la façon dont les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation peuvent favoriser une croissance économique durable et la concrétisation des objectifs mondiaux de développement, sans oublier, bien sûr, ses travaux sur les questions sociales (emploi, éducation, santé) et la politique environnementale.

Dans tous ces domaines, l'OCDE coopère étroitement avec d'autres institutions internationales et, de plus en plus, avec des pays partenaires. Conformément à sa mission fondatrice, elle s'engage à intégrer la dimension « développement » dans tous les travaux qu'elle mènera à l'avenir.

Politique macro-économique



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

La crise économique a été une nouvelle preuve de la réalité de la mondialisation et des interconnexions qui existent entre pays développés et pays en développement. Une intégration économique plus poussée par le biais du commerce et des investissements internationaux profite tant aux pays en développement qu'aux pays développés. En conséquence, es turbulences auxquelles sont confrontés les nations développées ont des répercussions importantes dans les pays en développement, et inversement. La faillite de certaines institutions financières et à l'effondrement de l'indice de confiance dans les marchés financiers dans les pays de l'OCDE ont ainsi contribué à réduire les taux de croissance dans les pays en développement.

Les effets sur les pays en développement ont été moins prononcés que lors des précédentes récessions mondiales car les pays à faible revenu disposaient d'une plus grande marge de manœuvre sur le plan budgétaire et étaient moins endettés. Cela leur a permis de mener des politiques budgétaires contra-cycliques, mais sans le surendettement consécutif à la crise observé dans nombre d'économies matures. La crise a néanmoins eu pour effet de ralentir les avancées vers les OMD. Selon une estimation de la Banque mondiale, 64 millions de personnes supplémentaires se trouvaient, à la fin de 2010, dans une situation d'extrême pauvreté à cause de la crise et les progrès qui seront accomplis vers la réalisation des différents OMD au cours des cinq prochaines années dépendront largement des hypothèses de croissance.

Des politiques macro-économiques et structurelles appropriées sont essentielles à la reprise, fournissent les bases d'une croissance stable et durable, et sont inextricablement liées à la quasi-totalité des autres thèmes abordés dans le présent rapport. La crise montre que si les autorités des pays en développement et des pays développés doivent prendre des initiatives au plan national, celles-ci dépendent des politiques arrêtées collectivement au niveau mondial, et en particulier au sein du G20.

- assurer une reprise solide, durable, équitable et équilibrée à l'échelle mondiale ;
- aborder la mobilité du capital ;
- renforcer les dispositifs de coordination des politiques à l'échelle mondiale.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Assurer une reprise solide, durable, équitable et équilibrée à l'échelle mondiale

Une reprise à large assise est indispensable pour permettre la poursuite de l'amélioration des niveaux de vie, dans les nations développées comme dans les pays en développement. Un redressement s'est amorcé depuis quelques temps suite à l'action concertée la plus vaste de l'histoire, alliant abaissement des taux d'intérêt, mesures de relance budgétaire, et initiatives destinées à améliorer la liquidité et rétablir la confiance sur les marchés financiers.

La croissance s'est nettement accélérée dans les économies émergentes et les pays à faible revenu, mais elle demeure inégale dans la zone OCDE. La croissance de la production mondiale devrait atteindre 4.25 pour cent cette année et 4.5 pour cent en 2012. Selon les prévisions, elle devrait s'établir à 2.5 % en 2011 et à 2.9 % en 2012 dans les pays de

l'OCDE. Le taux de chômage demeure élevé dans un grand nombre de pays. Les économies émergentes et en développement devraient afficher de bien meilleurs résultats, avec des taux de croissance autour de 6.5 %. Toutefois, les déséquilibres globaux dus à une progression divergente de la demande et de l'épargne, à l'intérieur des pays et entre eux, restent importants, et des inquiétudes se manifestent que ces décalages suscitent des mesures protectionnistes et menacent la reprise. Parmi les prochaines étapes, il convient notamment :

• pour une reprise solide : de mobiliser tous les moyens d'intervention des pouvoirs publics, des politiques monétaire et budgétaire aux échanges et à l'investissement en passant par la réforme du secteur financier et des réformes structurelles ;

• pour une reprise durable : de transformer les économies de façon à ce que le progrès économique et social repose sur des stratégies de croissance verte ;

• pour une reprise équitable : de réduire les disparités de développement afin de générer de nouveaux pôles de croissance dans l'économie mondiale ;

•pour une reprise équilibrée : de remédier aux déséquilibres internationaux, en particulier par des réformes structurelles destinées à stimuler l'investissement dans les économies matures affichant une balance courante excédentaire et à prévenir la propension à la surépargne de précaution dans les économies émergentes en excédent.

(ii) Aborder la mobilité du capital

Bien que la mobilité des capitaux soit généralement bénéfique, elle génère aussi ses propres risques: les afflux de capitaux se heurtent aux capacités d'absorption limitées de certaines économies émergentes; lesquelles accumulent pour la plupart des réserves de change en vue de se couvrir contre une éventuelle inversion des flux de capitaux.

Le règlement de ces tensions doit passer par des politiques bien pensées et non par des mesures protectionnistes ou la manipulation des taux de change. La publication de l'OCDE Objectif Croissance 2011 montre qu'il existe un ensemble de mesures qui, peuvent résorber les déséquilibres sans porter atteinte à la croissance.

Les politiques structurelles peuvent ainsi atténuer certains de ces risques. Des études récentes de l'OCDE montrent que les politiques structurelles ont un impact important sur les positions nettes et brutes des flux de capitaux, et que leur amélioration peut contribuer à modifier la composition des flux de capitaux en faveur de sources de financement de la balance des paiements plus stables et productives, et réduire les risques d'une inversion des mouvements de capitaux. En obtenant des niveaux de croissance plus homogènes entre les pays il serait également possible de réduire les tensions dues aux afflux de capitaux en direction des économies émergentes et en développement.

Un défi essentiel se pose concernant la réforme du Système Monétaire International et l'association des mouvements de capitaux au financement de la croissance de long terme. Il est nécessaire d'identifier les caractéristiques d'un cadre commun aux politiques de change et de capitaux qui assurerait des conditions d'activité équitables entre les pays et préserverait leur capacité à faire face aux chocs de volatilité à court terme. Parmi les prochaines étapes, il convient notamment de:

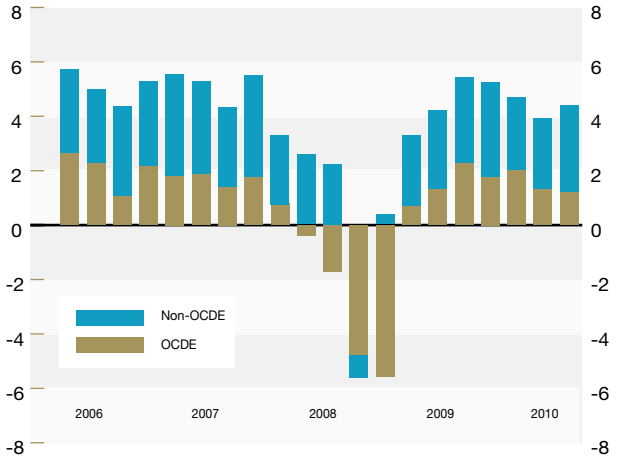
• travailler continument sur les différentes politiques de façon à aborder la mobilité des capitaux, en particulier les politiques structurelles et le cadre international pour les politiques relatives aux comptes de capital ;

(iii) Renforcer les dispositifs de coordination des politiques à l'échelle mondiale

La crise a déclenché un changement radical de cap s'agissant de la coordination des politiques à l'échelon mondial à travers le G20. Elle a révélé la nécessité d'une action collective au service du bien-être collectif, qui génère des synergies et décourage les mesures non-coopératives (comme les mesures protectionnistes). Ainsi, le processus d'évaluation mutuelle mis en place dans le cadre du G20 permet de veiller à ce que, mises bout à bout, les politiques économiques des différents pays concourent à un résultat : l'instauration d'une croissance forte, durable et équilibrée. Le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée marque une étape déterminante dans l'intégration explicite des considérations de développement dans la coordination d'ensemble des politiques, puisqu'il y est reconnu que « la nécessité de

Les économies émergentes continuent à mener la croissance mondiale

Contribution à la croissance trimestrielle annualisée du PIB mondial en terme réel, pourcentage



Note : Calculs utilisant une pondération mobile par PIB nominal, sur la base du PIB national à parités de pouvoir d'achat.
Sources : Base de données des Perspectives économiques No.89 de l'OCDE.

rehausser le rôle des pays en développement et des pays à faible revenu en particulier constitue un élément crucial de cet exercice ».

Cependant, la coordination des politiques est un exercice délicat. Les économies matures s'efforcent de réduire le chômage, tandis que la croissance est freinée par l'endettement et que les ménages s'appliquent à redresser leurs bilans. En revanche, les économies de marché émergentes connaissent une croissance robuste dans un contexte de reprise des échanges mondiaux et de rattrapage rapide. Cet écart de performance induit une forte divergence des priorités et, la coordination des politiques à l'échelle mondiale s'avère aujourd'hui plus difficile. La prochaine étape consiste à :

• continuer de consolider le processus d'évaluation mutuelle et l'utiliser pour s'assurer que les politiques macro-économiques vont dans le sens de nos objectifs de développement et des objectifs plus larges de croissance.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

Ces défis sont au cœur même de la mission de l'OCDE, qui, consiste en premier lieu à promouvoir des politiques « visant à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale » (article 1 de la Convention portant création de l'OCDE). La deuxième est de contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays partenaires en voie de développement économique.

L'OCDE a déjà lancé un large éventail d'activités dans ce domaine, avec notamment un suivi régulier des politiques au plan multilatéral et à l'échelle des pays, des analyses et rapports sur la situation macro-économique, l'établissement de projections concernant les évolutions économiques à court et moyen termes, l'étude des liens entre politiques économiques et structurelles, par exemple en matière d'échanges et d'investissement, de régulation financière, de marché du travail, de santé, de démographie et de réforme de la réglementation. Elle apportera les contributions suivantes pour chacune des grandes priorités précitées.

(i) Assurer une reprise solide, durable, équitable et équilibrée à l'échelle mondiale

L'OCDE :

• continuera de fournir des évaluations de la situation économique mondiale, des évolutions à escompter et des actions à mener sur le court à moyen terme à travers les Perspectives économiques qu'elle publie chaque semestre (avec des analyses intermédiaires) et les Perspectives économiques régionales concernant l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie du Sud Est ;

• assurera le suivi et l'évaluation des politiques macro-économiques et structurelles dans le cadre des examens par les pairs dont font l'objet tous ses pays membres, les pays bénéficiant d'un engagement renforcé et les pays candidats à l'adhésion dans ses Études économiques ;

• continuera, dans le cadre du projet « Objectif croissance », d'analyser les liens entre politiques macro-économiques et structurelles, et d'étudier les moyens de stimuler à la fois la croissance et l'amélioration des niveaux de vie sur le long terme ;

• s'efforcera de déterminer comment faire en sorte que cette croissance soit durable en élaborant une stratégie pour une « croissance verte » ;

• s'interrogera sur les tendances et défis à long terme, par le biais d'une nouvelle série intitulée « Perspectives du développement mondial », dont le premier volume – « Le basculement de la richesse » – publié en 2010, examine les conséquences, du point de vue du développement, des évolutions majeures intervenues dans l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies.

L'OCDE continuera également d'œuvrer à la mise en place d'un ensemble de mesures propres à susciter une reprise plus également répartie, réduisant ainsi les tensions susceptibles d'avoir des retombées négatives sur les pays en développement.

(ii) Aborder la mobilité du capital

Le code de l'OCDE sur la libération des mouvements de capitaux a constitué le cadre de la coopération internationale sur la gestion des flux de capitaux depuis 50 ans. Les pays se sont mis d'accord à travers ce code sur des principes essentiels tels que la transparence, l'absence de discrimination, la proportionnalité et la responsabilité pour guider leurs contrôles des mouvements de capitaux. Ceci réduit le risque des approches nationales non-coopératives qui peuvent avoir des répercussions collectives défavorables. Le code est flexible reconnaissant le rôle que peuvent jouer dans des circonstances spécifiques les contrôles des mouvements de capitaux.

(iii) Renforcer les dispositifs de coordination des politiques à l'échelle mondiale

L'OCDE continuera de jouer un rôle actif, à côté d'autres institutions, dans les processus du G20. Elle fournira des contributions pour les rapports du FMI sur le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Au Sommet du G20 tenu à Séoul en novembre 2010, elle a été chargée, avec d'autres institutions i) de concourir à l'élaboration de lignes directrices indicatives pour l'évaluation des déséquilibres qui persistent à l'échelle mondiale, et ii) d'aider les membres du G20 à mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à stimuler et entretenir la demande mondiale.

Échanges



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Le commerce joue un rôle fondamental pour générer la croissance économique durable nécessaire à l'augmentation des revenus et au recul de la pauvreté . Les faits attestent la forte corrélation qui existe depuis trente ans entre la performance commerciale, la croissance économique et la diminution de la pauvreté, et ce dans toutes les régions. Les économies ouvertes sont à la fois plus riches et plus productives que les économies fermées : un accroissement de 1 % de la part du commerce dans le PIB se traduit par une augmentation des revenus comprise entre 0.9 % et 3 %.

La relation est étroite entre le commerce et bon nombre d'autres sujets abordés dans le présent rapport. Un système commercial international ouvert ne peut fonctionner correctement que si nous permettons un ajustement des marchés afin d'atténuer les déséquilibres qui se sont installés au cours de la décennie écoulée, remédions aux principales insuffisances des dispositifs de régulation et de contrôle dans le domaine financier et réformons nos économies de manière à asseoir davantage le progrès économique et social sur la croissance verte et les énergies renouvelables. Une libéralisation du système commercial international peut à son tour contribuer au règlement d'autres problèmes, notamment dans les domaines du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la sécurité de l'eau, et de la santé.

Les politiques intérieures visant, entre autres, l'éducation, le marché du travail, la protection sociale, l'amélioration de la productivité et le renforcement des capacités d'offre, de même que la coopération régionale, sont autant de facteurs importants pour l'accroissement des performances commerciales. L'Aide pour le commerce a un rôle capital à jouer, à côté des efforts déployés par les gouvernements nationaux et les organisations régionales pour renforcer la capacité des pays à faible revenu à tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges. L'expérience montre cependant qu'une coopération internationale élargie et un système multilatéral fondé sur des règles sont également indispensables pour maintenir la progression des échanges internationaux. Cela est d'autant plus vrai au lendemain de la crise, alors que la chute de la demande, aggravée par les restrictions touchant les crédits commerciaux à court terme, a conduit à une contraction spectaculaire des échanges mondiaux.

Pendant la phase de reprise et au-delà, la coopération internationale devra s'articuler autour des impératifs suivants :

- préserver l'ouverture des marchés, et éviter les mesures protectionnistes, que ce soit en réponse à la crise ou dans le cadre de dispositifs de relance ou de stratégies de retrait,

- assurer le maintien des courants d'échanges et veiller à ce que des financements suffisants soient disponibles pour les opérations commerciales,

- poursuivre la libéralisation multilatérale des échanges, notamment par le biais du Programme de Doha pour le développement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Préserver l'ouverture des marchés

Le système multilatéral fondé sur des règles a résisté à la crise. Dans leur quatrième Rapport conjoint sur les mesures du G20 en faveur des

échanges et de l'investissement, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OCDE et la CNUCED constatent une légère diminution du nombre et du champ d'application des mesures restreignant ou faussant les échanges par rapport au début de 2010. Elles soulignent toutefois que de nouvelles restrictions frappent au total 1.8 % des importations des pays du G20, et que 15 % seulement des mesures instaurées depuis le début de la crise ont été levées. Elles signalent en outre des signes révélateurs d'une intensification des pressions protectionnistes sous l'effet de la persistance de taux de chômage élevés, des déséquilibres macro-économiques et de tensions au niveau des taux de change.

Les nouvelles mesures concernaient, pour la plupart, des secteurs déjà très protégés comme l'agriculture, le textile et l'industrie métallurgique, remettant en cause des avancées durement acquises lors de différents cycles de négociations sur le commerce. Ces secteurs, à relativement forte intensité de main-d'œuvre, correspondent à des activités pour lesquelles certains pays en développement jouissent d'un avantage comparatif. Il faut, non de nouvelles restrictions, mais au contraire une plus grande ouverture des marchés.

Parmi les prochaines étapes, il convient de prévoir :

- la suppression des restrictions commerciales mises en place depuis le déclenchement de la crise ;

- comme convenu dans le cadre du G20, le maintien, jusqu'à la fin de 2013, du gel sur le renforcement des obstacles ou l'adoption de nouvelles barrières, l'imposition de nouvelles restrictions à l'exportation ou l'instauration de mesures destinées à stimuler les exportations qui seraient contraires aux principes de l'OMC ;

- des initiatives visant à régler certains problèmes extérieurs au système commercial, mais susceptibles de mettre en danger la stabilité de ce système.

(ii) Assurer le maintien des courants d'échanges

La politique d'austérité globale, associée à la reprise de la demande mondiale et l'injection d'un volume sans précédent de financements commerciaux (250 milliards USD) par le biais des organismes de crédit à l'exportation, a facilité la stabilisation, puis la reprise, des échanges mondiaux. Après avoir chuté d'environ 12 % en 2009, le volume des échanges mondiaux a enregistré, en 2010, une progression correspondant à un taux de croissance annuelle de 15 %, revenant ainsi à son niveau d'avant la crise. Les échanges mondiaux devraient retrouver, en 2011-2012, leur croissance tendancielle d'avant la crise, qui était comprise entre 6 % et 7 %. Parmi les prochaines étapes, il convient de prévoir :

- une évaluation des besoins en matière de financement du commerce extérieur dans les pays à faible revenu, et l'élaboration de mesures propres à assurer une affectation efficiente de financement, si nécessaire ;

- un examen de l'efficacité, pour ce groupe de pays, des programmes existants de financement du commerce (conformément à la demande formulée par le G20 de Séoul).

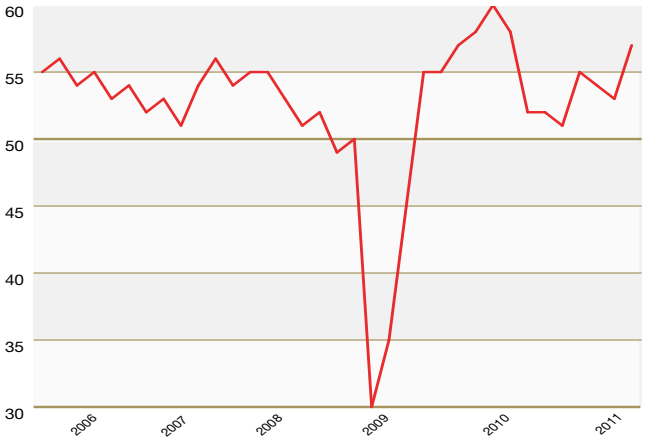
(iii) Poursuivre la libéralisation des échanges multilatéraux

Les négociations engagées dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement sont dans l'impasse depuis plusieurs années. L'absence d'accord ne présage rien de bon, surtout pour les pays en développement. Ce sont précisément ces pays qui ont le plus à gagner dans tous les domaines de négociation, et plus particulièrement dans le domaine des services, où ils jouent un rôle grandissant en tant qu'exportateurs. Les pays en développement sont spécialement performants dans des secteurs tels que les services portuaires et de transport maritime, l'audiovisuel, la construction et la santé. Et tandis qu'ils possèdent un net avantage comparatif dans les services à forte intensité de main-d'œuvre, comme la construction, le progrès technologique dans les télécommunications et l'informatique leur permet d'exceller dans les activités liées à l'informatique, qui requièrent des compétences très pointues. Le progrès dans les produits industriels est aussi dans l'intérêt des pays en développement, d'autant que les échanges entre eux continuent de se heurter à des obstacles tarifaires beaucoup plus élevés et croissants, et que les obstacles non tarifaires sont très fréquents dans le commerce entre pays en développement et pays industrialisés.

Les avantages pourraient être particulièrement importants pour les marchés agricoles, qui sont actuellement faussés par toutes sortes de barrières protectionnistes et de subventions allant à l'encontre du but recherché. Les échanges ont un rôle décisif à jouer pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire, étant donné que les marchés internationaux peuvent amortir les chocs sur l'offre et sur la demande qui

Nouvelles commandes mondiales à l'exportation (> 50 signifie une augmentation des nouvelles commandes)

Le commerce mondial stimule la reprise économique



Source : Markit.

affectent les différents pays, et pour améliorer l'efficience de la production mondiale afin de nourrir les sept milliards d'habitants de la planète et d'assurer la sécurité alimentaire à long terme pour les pays qui ne sont pas eux-mêmes producteurs de denrées alimentaires. Des marchés plus étoffés, avec des volumes d'échanges accrus et un plus grand nombre d'acheteurs et de vendeurs, sont moins instables.

Parmi les prochaines étapes, il convient de prévoir :

• une intensification des négociations en vue d'une conclusion fructueuse du Cycle de Doha pour le développement, assortie de résultats équilibrés et ambitieux dans tous les domaines.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

Les travaux de l'OCDE sur les échanges couvrent les politiques commerciales et intérieures, le système commercial multilatéral, les règles en matière de crédits à l'exportation, et les liens entre le commerce et d'autres secteurs de l'action publique, comme l'agriculture, l'emploi, l'environnement, l'innovation et la croissance, ou le développement. Sur ces questions, l'OCDE travaille en concertation étroite avec d'autres organisations internationales, notamment l'OMC, l'OIT, la Banque mondiale et la CNUCED. Elle fournit aux pays un lieu où échanger des informations sur la disponibilité de moyens de financement du commerce extérieur et sur les demandes de crédits publics à l'exportation, et aussi où coordonner les mesures de soutien des crédits à l'exportation à moyen et long termes. Lorsque la crise a éclaté, elle a pris la tête des efforts visant à préserver le financement des échanges commerciaux, par l'adoption d'un engagement relatif aux crédits à l'exportation en novembre 2008. Par ailleurs, elle procède à des examens réguliers, avec l'OMC, de l'aide pour le commerce. Le prochain exercice de ce type est prévu en juillet 2011.

Le processus de dialogue instauré par l'OCDE inclut de plus en plus souvent des pays en développement et, en particulier, les grandes économies émergentes. Par exemple, l'OCDE a lancé, au début de 2010, une Initiative de collaboration internationale sur les échanges et l'emploi , qui a réuni dix organisations partenaires en vue de mettre en œuvre, à l'échelle mondiale, un ambitieux programme de recherche, de dialogue et d'information du public sur ces questions. L'OCDE peut aider à faire évoluer la situation dans les trois domaines susmentionnés à travers les actions suivantes :

(i) Préserver l'ouverture des marchés

Continuer d'assurer, de concert avec l'OMC et la CNUCED, un suivi de toutes les mesures d'ordre commercial et liées aux échanges adoptées par les membres du G20 ; analyser les effets sur l'économie et les échanges des mesures prises en réponse à la crise ; poursuivre les travaux sur la chronologie optimale des stratégies de désengagement de telle sorte que celles-ci favorisent le commerce et la croissance.

(ii) Assurer le maintien des courants d'échanges

Contribuer à assurer la stabilité et l'obéissance à des règles dans l'utilisation de mesures visant les crédits et garanties de crédit à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ; s'employer, en coopération avec l'OMC et le Groupe d'experts du G20 sur le financement du commerce, à évaluer – conformément au mandat donné par le G20 – les besoins des pays à faible revenu en matière de financement des échanges et, le cas échéant, élaborer des mesures de soutien efficientes.

(iii) Poursuivre la libéralisation des échanges multilatéraux

Favoriser une intensification des efforts visant à faire avancer la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement, à travers ses analyses, la mise à disposition d'espaces de dialogue et une action de sensibilisation.

Une plus grande ouverture aux services peut avoir des effets salutaires sur la compétitivité des entreprises, la valorisation du capital humain et la création de nouvelles possibilités de formation de revenu (y compris pour les femmes), entre autres avantages.

Pour de plus amples informations, consulter la page web de l'OCDE sur les échanges et l'emploi, qui présente une fiche de synthèse de l'Initiative de collaboration internationale sur les échanges et l'emploi.

Investissement



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

L'investissement privé, national ou étranger, est indispensable si l'on veut favoriser la croissance économique et l'emploi, eux-mêmes essentiels au recul de la pauvreté. L'investissement direct étranger (IDE) constitue une source de financement majeure, ainsi qu'une voie importante de transfert de compétences et de technologie. Il peut en revanche produire certains effets indésirables, par exemple lorsque certains investisseurs étrangers ne respectent pas les normes internationales de conduite responsable des affaires. Les sources d'IDE se diversifient de plus en plus. Au sein du G20, les économies émergentes représentaient en 2000 seulement 1 % du total des investissements internationaux effectués ; ce chiffre a atteint 20 % en 2010.

Comme dans d'autres secteurs, la crise a eu un impact considérable sur l'investissement. L'investissement international a diminué de plus de 50 % dans le monde en 2009. Les pays en développement ont fait preuve d'une capacité de résilience pendant la crise; en 2009, toutefois, ils ont enregistré la première baisse sérieuse des flux d'investissement venus de l'étranger. L'investissement international a continué de stagner en 2010 ; par ailleurs, la fragilité des marchés et les menaces de protectionnisme ne permettent pas d'écarter l'éventualité de nouvelles baisses.

C'est aux investisseurs qu'il appartient de décider de leurs investissements. Dans le même temps, les gouvernements peuvent largement contribuer, au niveau national, dans le pays d'origine comme dans le pays d'accueil, ou dans le cadre d'initiatives régionales, à rendre le contexte général plus propice à l'investissement. Au plan international, la coopération sur les questions d'investissement reste dispersée entre plusieurs cadres institutionnels et différents instruments de l'action publique. Les gouvernements nationaux et les organismes donneurs ont un rôle important à jouer pour aider au renforcement de la capacité institutionnelle.

Une coopération internationale élargie pourrait ainsi s'attacher à :

- préserver l'ouverture et la transparence des marchés ;
- améliorer la réglementation internationale concernant l'investissement et assurer un équilibre entre droits et obligations ;
- promouvoir des investissements responsables présentant une valeur ajoutée ;
- encourager l'adoption de normes internationales propres à favoriser un comportement responsable de la part des entreprises, et veiller au respect de ces normes.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Préserver l'ouverture et la transparence des marchés

Des marchés ouverts contribuent pour beaucoup à accélérer l'intégration des pays en développement et de leurs investisseurs dans l'économie mondiale. Trois éléments ont concouru à préserver l'ouverture et la transparence des régimes de l'investissement international mis en place par les pays de l'OCDE et les économies en développement : l'engagement politique pris par les dirigeants des pays du G20 de ne pas imposer de nouveaux obstacles à l'investissement, le processus de suivi que l'OMC, l'OCDE et la CNUCED doivent assurer conjointement

à la demande du G20, enfin le « Projet sur la liberté d'investissement » mené sous la houlette de l'OCDE. L'engagement pris initialement par le G20 a été prolongé jusqu'à la fin de 2013. Le quatrième rapport de suivi conjoint OMC-OCDE-CNUCED, publié en novembre 2010, mettait cependant en garde contre une aggravation des tensions risquant de conduire à des réactions protectionnistes. Il indiquait en outre que, si la majorité des nouvelles mesures concernant l'investissement avaient pour objectif d'en faciliter et d'en encourager le développement, certains pays avaient mis en place des dispositifs de contrôle et de réglementation de capitaux afin de protéger leurs économies de la volatilité des taux de change et des mouvements de capitaux. Bien que de telles mesures puissent obéir à des objectifs légitimes, des contrôles trop étendus pourraient se traduire par un morcellement des marchés de capitaux internationaux et se révéler difficiles à annuler après leur adoption.

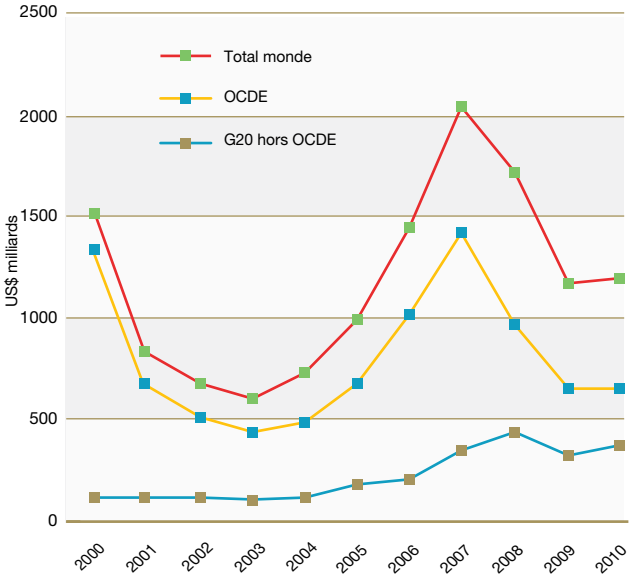
Prochaine étape :

• les pouvoirs publics doivent continuer de résister aux pressions protectionnistes et adopter des stratégies de sortie transparentes pour « détricoter » les mesures restrictives qui auraient pu être prises.

(ii) Améliorer les règles internationales pour l'investissement

Les pays avancés, émergents et en développement ont continué de négocier activement des accords bilatéraux en matière d'investissement, ainsi que des accords commerciaux régionaux comportant un volet « investissement ». On a vu ainsi se multiplier les accords, dont le nombre est aujourd'hui voisin de 3 000. Ils n'ont cependant aucun cadre juridique en commun.

Afflux d'Investissement direct étranger (IDE)



Source: OECD Investment News, numéro 15, 2011.

Prochaines étapes :

• initiatives de dialogue sur les politiques à suivre telles que celles menées au niveau de l'OCDE, afin d'étudier les options susceptibles d'accroître la cohérence des principes régissant l'investissement et d'en rendre plus prévisibles les interprétations ;

• aide aux gouvernements, afin de permettre un équilibre entre les droits et obligations dans leurs pays et dans les pays hôtes ;

• renforcer les accords internationaux sur l'investissement passés avec des pays à faibles revenus.

(iii) Promouvoir des investissements responsables présentant une valeur ajoutée

Plusieurs initiatives ont déjà été lancées dans ce domaine, censées favoriser l'amélioration des cadres de l'action publique et des capacités institutionnelles dans les pays, notamment le Cadre d'action pour l'investissement et les Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures. Prochaine étape :

• élaboration, par les organisations internationales, d'indicateurs de référence quantifiables dans les domaines économique et financier, qui serviront à mesurer les investissements créateurs de valeur ajoutée économique et d'emplois, et formulation de recommandations aux pays en développement sur les moyens d'attirer et de négocier de tels investissements ;

• élaboration de diverses options de nature à promouvoir un investissement responsable dans l'agriculture (voir également le thème 10).

(iv) Favoriser des standards internationaux pour un comportement responsable de la part des entreprises

L'application des normes de l'OIT fait l'objet d'un suivi plus rigoureux ; par ailleurs, des travaux sont en cours en vue d'un renforcement des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces Principes ont été adoptés par 42 pays développés ou en développement. Les travaux se sont intensifiés en vue de l'élaboration d'orientations au bénéfice des investisseurs internationaux opérant dans des zones à déficit de gouvernance : on citera plus particulièrement l'adoption récente du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable des minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo du Conseil de sécurité des Nations unies et par la Réunion ministérielle de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de l'Union Africaine (Lusaka, décembre 2010). Prochaine étape :

• accroissement des efforts pour renforcer et élargir la coopération multilatérale axée sur un comportement responsable des entreprises multinationales de la zone OCDE et des pays émergents.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE s'emploie activement à faire avancer les questions relatives à l'investissement international par plusieurs biais : les rapports de suivi conjoint à l'intention du G20 ; le « Projet sur la liberté d'investissement » conduit sous ses auspices et auquel participent 48 pays développés ou en développement ; les travaux qu'elle consacre aux accords internationaux sur l'investissement ; les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui incitent ces dernières à intégrer les aspects éthiques dans leur processus décisionnel ; l'utilisation de ses instruments sur l'investissement pour aider les gouvernements des pays d'accueil et des pays d'origine à travailler de concert et à tirer le meilleur parti des investissements étrangers.

L'OCDE peut contribuer comme suit aux objectifs prioritaires précités :

(i) Préserver l'ouverture et la transparence des marchés

Continuer à assurer le suivi des politiques d'investissement en concertation avec l'OMC et la CNUCED ; s'efforcer activement d'associer les pays en développement, à part entière et sur un pied d'égalité, au Projet sur la liberté d'investissement.

(ii) Améliorer la réglementation internationale concernant l'investissement

Œuvrer, de concert avec la CNUCED, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et d'autres organismes ou institutions, à une meilleure compréhension mutuelle et à l'émergence de pratiques communes pour l'élaboration des accords internationaux sur l'investissement et le règlement des différends dans ce domaine.

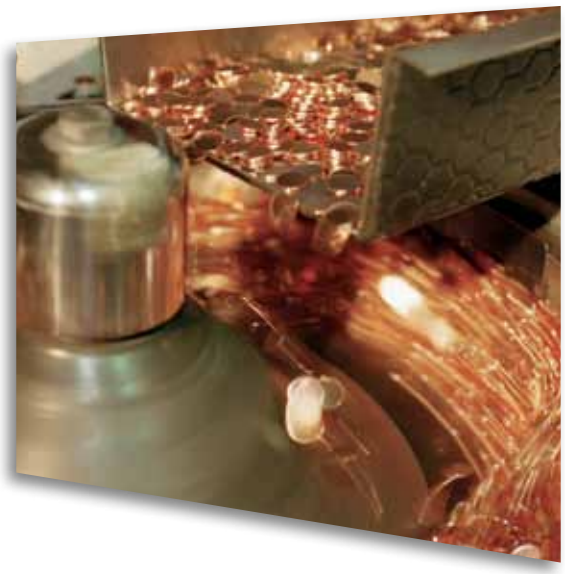
(iii) Promouvoir des investissements responsables présentant une valeur ajoutée

Continuer à servir de plateforme d'apprentissage par les pairs pour les pays développés et les pays en développement, en particulier par le biais du Forum mondial sur l'investissement international, organisé à l'OCDE avec la CNUCED et la Banque mondiale, de programmes tels que l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, le Programme MENA pour l'investissement, et d'outils comme le Cadre d'action pour l'investissement, les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures et leur application aux secteurs de l'agriculture et de l'eau ; et contribuer aux débats menés au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les moyens de promouvoir la mise en œuvre des Principes pour un investissement agricole responsable.

(iv) Favoriser des standards internationaux pour un comportement responsable de la part des entreprises

Actualiser les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales afin d'en renforcer la pertinence et d'aider les entreprises à les utiliser plus efficacement : des pays non membres de l'OCDE, d'autres organisations internationales et le secteur privé ont contribué à ce processus, qui permettra de faire avancer la recherche d'un consensus sur des normes mondiales pour des entreprises internationales responsables et de faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour les différents investisseurs internationaux ; et appliquer les directives pour une gestion transparente et intègre des investissements dans les zones de conflit et les États fragiles (voir également le thème 13).

Réglementation financière



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Le système financier joue un rôle essentiel dans l'économie et dans son développement parce qu'il permet de répartir les crédits et les capitaux, de mutualiser et de gérer les risques et de faciliter les transactions financières, et aussi parce qu'il sert de courroie de transmission à la politique monétaire. Aussi le développement de marchés obligataires et de marchés de capitaux en monnaie locale est-il essentiel pour mobiliser efficacement l'épargne nationale et, partant, libérer le potentiel de croissance des pays en développement. Un système financier bien conçu reposant sur des infrastructures financières solides attire les investisseurs et autorise diverses formes d'intermédiation financière, jetant ainsi les fondations d'un développement du secteur privé.

La crise financière a mis en lumière l'existence de graves failles dans ce système. De nombreuses causes aux interconnexions multiples se sont conjuguées -- parmi lesquelles un excès de liquidités et d'endettement, la recherche de profit de la part d'investisseurs peu frileux face aux risques et des méthodes inadaptées de notation des produits structurés. Amorcée dans les secteurs financiers de pays de l'OCDE, la crise s'est rapidement étendue aux pays en développement, pour toucher finalement l'économie réelle de toute la planète. Elle a ainsi montré de façon éclatante l'importance, pour le développement, d'un système financier stable.

Les marchés financiers sont par essence mondialisés. Les capitaux passent facilement d'un pays à un autre, ce qui génère des pressions en faveur d'un « nivellement par le bas » de la réglementation. La coopération internationale contribue à limiter les effets de contagion et favorise l'harmonisation des règles du jeu pour ces acteurs internationaux que sont les institutions financières. Par ailleurs, une coordination étroite et l'échange régulier d'informations entre les organismes de surveillance sont essentiels au contrôle des institutions financières de dimension internationale.

Des mesures s'imposent pour faire en sorte que le système financier international remplisse sa fonction de soutien de l'activité économique. Il faut donc s'attaquer aux insuffisances constatées à plusieurs niveaux : stratégie des pouvoirs publics, réglementation et contrôle, gouvernement d'entreprise et gestion des risques ; il convient en outre de renforcer les normes fondamentales de réglementation et de surveillance du secteur financier dans les pays développés comme dans les pays en développement. Pour qu'une action menée au niveau national ait un maximum d'efficacité, il est souvent préférable qu'elle s'inscrive dans le cadre de politiques et d'initiatives acceptées collectivement à l'échelle mondiale. Une coopération internationale élargie pourrait ainsi s'attacher à :

- remédier aux principales défaillances des dispositifs de réglementation et de surveillance dans le domaine financier, par l'élaboration et la mise en œuvre de normes, de bonnes pratiques et d'orientations internationales ;

- aider à mieux comprendre les systèmes financiers en améliorant la surveillance, l'analyse et l'échange d'informations ; et

- faire en sorte que les institutions compétentes soient en mesure d'appliquer des normes financières harmonisées, et que les principaux pays en développement aient leur mot à dire concernant leur propre développement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Renforcement des cadres de l'action publique, de la réglementation et de la supervision dans le domaine financier

Des mesures ont été prises, dans le cadre du G20 et d'autres enceintes, pour régler les problèmes considérés comme responsables de la crise financière ou d'une limitation de la capacité de résilience des institutions financières après des chocs systémiques. Parmi ces mesures, on peut citer : un durcissement des règles mondiales applicables aux fonds propres des banques, l'élaboration d'un cadre d'action publique pour faire face aux risques d'aléa moral liés aux établissements considérés comme trop grands ou trop complexes pour faire faillite, un renforcement des obligations en matière de transparence et de diffusion d'informations, enfin des mesures destinées à améliorer la gouvernance et les gestion des risques par les institutions financière et la surveillance des agences de notation. En outre, le Conseil de stabilité financière (CSF) a défini des principes relatifs aux rémunérations pratiquées dans les banques, afin de promouvoir des incitations raisonnables et de décourager la prise de risques excessifs. Le CSF va maintenant s'intéresser aux problèmes ayant trait aux mesures d'ordre macroprudentiel, à la réglementation et au contrôle des activités bancaires fictives, au maintien de la stabilité financière dans les économies de marché émergentes et les pays en développement, aux marchés d'instruments dérivés sur matières premières et à la protection des consommateurs.

Les organismes chargés de l'élaboration de normes applicables au système financier international, comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ou l'Organisation internationale des autorités de contrôle des pensions (OICP), se sont employés activement apporter des réponses pertinentes à la crise. Ces organismes ont déjà défini des principes fondamentaux destinés à garantir un contrôle efficace de leurs secteurs respectifs et auxquels leurs pays membres sont invités à adhérer : on peut citer ainsi les Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle, les objectifs et principes de l'OICV sur la réglementation des marchés de valeurs mobilières, les Principes de base en matière d'assurance et méthodologie de l'AICA ou encore les Principes de l'OICP relatifs au contrôle des pensions privées. En réaction à la crise, le Comité de Bâle a produit une version révisée des normes de capitalisation des banques (dite Bâle III). Il serait bon que les pays en développement mettent à profit les normes internationales existantes ou en cours de révision en recherchant dans quels domaines ils pourraient facilement y adhérer.

Le CSF procède actuellement à des examens mutuels par pays et par thèmes, qui favoriseront une meilleure mise en œuvre des normes internationales et des bonnes pratiques. Ces examens complètent et renforcent les évaluations par pays effectuées dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier mené par le FMI et la Banque mondiale. Parmi les prochaines étapes, on peut citer :

- la mise au point définitive et l'entrée en vigueur progressive de Bâle III (réalisation complète prévue d'ici 2019) ; et
- la poursuite des travaux visant à mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre des principes fondamentaux de surveillance et de contrôle, y compris grâce à un renforcement du suivi.

(ii) Amélioration de la surveillance et de la diffusion d'informations dans le domaine financier

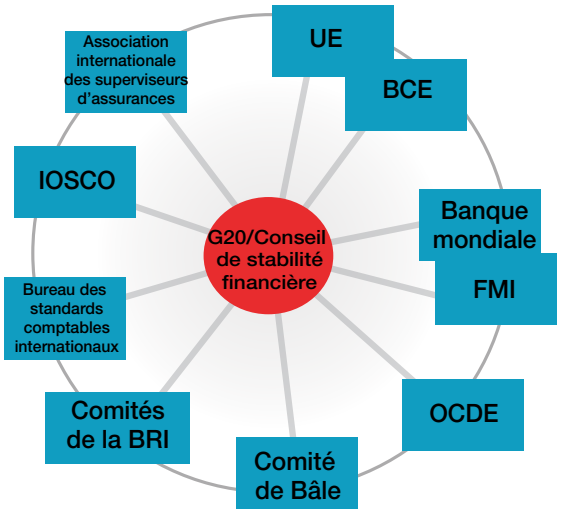
Les autorités nationales et internationales doivent pouvoir disposer en temps voulu d'informations fiables pour être en mesure d'évaluer l'état et l'évolution du système financier et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires. L'élaboration de statistiques exactes et d'outils adéquats de diffusion d'informations reste impérative pour asseoir solidement les systèmes financiers dans les pays en développement. Le rapport établi conjointement par le CSF et le FMI sur la crise financière et les lacunes en matière d'information (The Financial Crisis and Information Gaps) (2010) énumère quatre grands domaines pour lesquels on manque de données : accumulation des risques dans le secteur financier, interactions financières transnationales, vulnérabilité des économies nationales face aux chocs et statistiques officielles. Le rapport présente, dans les grandes lignes, différents plans d'action et calendriers. Après un accord global sur les recommandations ainsi formulées, les prochaines étapes vont consister à :

- approfondir les analyses, renforcer la coopération entre les disciplines et apporter un soutien de haut niveau, pour combler les insuffisances.

(iii) Institutions chargées de la gouvernance financière mondiale qui mettent en œuvre des normes harmonisées

Le CSF a été créé pour coordonner les travaux des autorités financières nationales, des organismes d'élaboration de normes et d'autres institu-

Institutions impliquées dans la réglementation financière



Source: OCDE.

tions internationales, ainsi que pour assurer la conception et promouvoir l'application de stratégies efficaces de réglementation, de surveillance et autres, dans l'intérêt de la stabilité financière dans les pays membres. Afin d'assurer à leurs activités une portée mondiale inclusive, le CSF et le Comité de Bâle se sont ouverts à de nouveaux membres de manière à accueillir plusieurs grands pays en développement. Le CSF a par ailleurs annoncé la constitution de groupes consultatifs régionaux qui réuniront des représentants des autorités financières de pays membres ou non membres de ce Conseil. A mesure que seront adoptées des stratégies de sortie permettant d'éliminer certaines interventions spécifiques, il importera de maintenir un niveau élevé de coordination. Prochaine étape :

• Réfléchir aux efforts et réformes institutionnelles supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires au bon fonctionnement d'un système de gouvernance financière mondiale.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

Les travaux de l'OCDE sur les marchés financiers, les assurances et les pensions privées visent à promouvoir : des systèmes axés sur le marché qui soient efficaces, ouverts, stables et solides, fondés sur un niveau élevé de transparence, de confiance et d'intégrité ; une intensification des échanges internationaux de services financiers ; enfin, l'intégration de pays partenaires dans le système financier mondial. L'OCDE occupe, au plan international, la position de chef de file sur différents sujets -- pensions privées, éducation financière, gestion de la dette, et gestion financière des risques catastrophiques. Elle joue en outre un rôle important d'orientation stratégique pour l'élaboration d'orientations concernant les marchés financiers, les activités bancaires et les assurances.

Le Forum mondial sur la finance organise des activités de relations internationales liées aux travaux menés par l'OCDE dans le secteur financier. Ainsi, l'OCDE joue un rôle de premier plan dans le développement de marchés obligataires en monnaie locale, par exemple en Afrique, comme en témoigne le Plan d'action du G8 pour le développement de marchés obligataires locaux dans les économies de marché émergentes et les pays en développement. Les activités menées dans ce domaine constitueront un volet important du programme de travail du nouveau Centre de l'OCDE pour la gestion de la dette publique et les marchés obligataires en Afrique.

L'OCDE coopère avec les organismes d'établissement de normes compétents et contribue au dialogue et à la coordination, au niveau mondial, sur l'action publique et la réglementation, par le biais de sa participation au CSF en sa qualité de membre de l'Assemblée plénière du Conseil, de son Comité permanent sur l'évaluation des vulnérabilités et de son Comité permanent sur la mise en œuvre des normes ainsi que de leurs organes subsidiaires. Par ailleurs, l'OCDE est de fait prescriptrice de normes dans le domaine de la réglementation des pensions privées ; les principes fondamentaux de l'OCDE sur la réglementation des pensions professionnelles sont d'ailleurs considérés comme une référence mondiale. S'agissant des points spécifiques mentionnés ci-dessus :

(i) Renforcement des cadres de l'action publique, de la réglementation et de la supervision dans le domaine financier

L'OCDE, par l'intermédiaire de ses comités et des réseaux internationaux constitués par leur biais, constitue une enceinte de premier plan pour examiner et analyser l'action publique, mais aussi pour élaborer des principes, de bonnes pratiques, des orientations et des normes intéressant les décideurs et les autorités de réglementation. Elle a publié un document intitulé Cadre d'action publique pour une réglementation financière efficace et efficiente, qui constitue un outil de haut niveau à l'intention des décideurs et des organismes de réglementation ou de surveillance désireux de renforcer la politique et la réglementation applicables au secteur financier, et de mettre en place des systèmes financiers à la fois plus solides et plus résilients. Les ministres des Finances du G20 ont confié à l'OCDE la mission de définir des principes communs sur la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers, et de réfléchir, en concertation avec le CSF, à des options envisageables pour la protection des consommateurs. Enfin, l'OCDE peut appuyer la mise en œuvre des normes et des principes fondamentaux internationaux dans les domaines où elle fait figure de fer de lance.

(ii) Amélioration de la surveillance et de la diffusion d'informations dans le domaine financier

Le rôle de l'OCDE est à la fois important et unique, permettant aux décideurs d'examiner ensemble différentes questions ayant trait aux marchés financiers, aux activités bancaires, aux assurances et aux pensions privées, avec la participation de représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes. L'Organisation recueille des données concernant les établissements de dépôts, les assureurs, et les régimes de pensions privées, ainsi que les investisseurs institutionnels en général, contribuant ainsi à la bonne compréhension du système financier. L'OCDE pourrait étayer les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer leurs systèmes statistiques en les encourageant à participer aux activités internationales menées sous sa houlette dans le domaine des statistiques.

(iii) Institutions chargées de la gouvernance financière mondiale

S'imposant comme un forum important de discussion des grandes orientations stratégiques du secteur financier, l'OCDE contribue ainsi au dialogue à l'échelle mondiale. D'autres organisations internationales participent aux travaux des comités et des réseaux internationaux de l'Organisation concernés par ces questions. Comme dans d'autres domaines, elle s'efforce d'associer les principaux pays émergents à ces débats ; la coopération avec ces partenaires s'est beaucoup intensifiée au cours des dernières années. Les activités du Forum mondial sur la finance associant des pays partenaires s'inscrivent en complément de ces efforts.

Science, technologie & innovation



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Dans les pays développés comme dans les pays en développement, et plus particulièrement au sortir de la crise économique, la science, la technologie et l'innovation (STI) sont essentielles pour renouer avec une croissance économique durable sur le long terme. Elles ont par ailleurs un rôle majeur à jouer face aux défis mondiaux qui sont abordés dans les sections ci-après, au nombre desquels figurent l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, et la santé.

Les autorités nationales et régionales doivent agir en faveur de l'innovation, de la recherche et du développement, dans les secteurs privé et public ; cette action doit comprendre la mise en place des « conditions-cadres » nécessaires : ouverture aux échanges internationaux et aux investissements étrangers, système financier solide et régime fiscal favorable, et renforcement de la capacité d'absorption et d'utilisation effective des technologies. Elle suppose aussi d'instaurer une coordination entre de nombreux ministères et avec le secteur privé. La coopération internationale est tout aussi indispensable : ces défis ayant une portée mondiale, aucun pays ne saurait les affronter seul. Les initiatives isolées de pays agissant en dehors de toute concertation risquent de se révéler plus coûteuses et moins fructueuses que les efforts déployés conjointement avec les autres pays.

Voici les principaux axes où peut s'exercer cette coopération internationale :

- faciliter les transferts de technologie en faisant en sorte que les avantages liés aux nouvelles technologies soient rapidement et largement accessibles, surtout dans des domaines en rapport avec les OMD, comme la sécurité alimentaire et l'éradication de maladies ;

- promouvoir la recherche et l'innovation pour faire face aux défis mondiaux et sociétaux en exploitant mieux la science, les technologies et l'innovation au service des OMD, et pour combler les disparités en matière de développement ;

- intensifier la coopération au niveau mondial et améliorer la gouvernance internationale, en renforçant notamment la coopération entre pays développés et en développement.

Pour les pays émergents et en développement, s'engager dans des activités conjointes de recherche-développement donnant lieu à une propriété intellectuelle commune, sous la forme de brevets, par exemple, serait une source extrêmement riche de transfert de technologie et d'apprentissage. L'expérience montre toutefois que plus de 90 % des cobrevets internationaux ne font pas intervenir d'économies non membres de l'OCDE : cette proportion était encore voisine de 98 % au milieu des années 90, ce qui dénote une certaine progression depuis lors dans l'insertion des pays en développement dans les réseaux mondiaux de la connaissance.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Faciliter les transferts de technologie

L'internationalisation des technologies est une caractéristique majeure de la mondialisation. Les transferts entre pays se multiplient. Il existe parallèlement un système bien établi de protection des droits de pro-

priété intellectuelle (DPI) dont l'objectif est d'encourager l'innovation et l'investissement. L'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) a introduit en 1994 des règles relatives aux DPI dans le commerce multilatéral en fixant, pour tous les États signataires, un niveau minimum de protection de ces droits lors des échanges commerciaux. Il est cependant admis par ailleurs que la protection des savoirs doit s'accompagner de politiques et de mécanismes pour faciliter l'accessibilité et le transfert des connaissances. Les membres de l'OMC ont ainsi décidé, en 2003, d'adopter de nouvelles dispositions juridiques permettant aux pays moins favorisés d'importer plus facilement les versions génériques bon marché de produits fabriqués sous licence obligatoire. Débat de fond et discussions juridiques se poursuivent à l'OMC quant à la portée et aux conséquences de ces assouplissements. Un certain nombre d'assouplissements et de caractéristiques ont ainsi été intégrés à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'appui d'objectifs liés au développement, pour ce qui concerne en particulier les médicaments. Dans le cadre de l'ADPIC, les PMA bénéficient d'une période de transition allant jusqu'en 2013. La période de transition est allongée jusqu'en 2016 pour les brevets se rapportant à des produits pharmaceutiques. En outre, un amendement à l'ADPIC a été adopté en 2005 dans l'optique de faciliter l'accès aux versions génériques des médicaments de pays n'ayant pas la capacité de les produire. Cet amendement, qui est certes une avancée sur la voie de la CPD, doit toutefois encore être ratifié par plusieurs membres de l'OMC avant d'entrer en vigueur.



Source: OCDE.

Prochaines étapes :

• suppression des obstacles au commerce qui freinent les transferts de technologie ;

• en cas de défaillance du marché, recours à d'autres voies, comme les crédits à l'exportation ciblant les pays en développement ;

• mise en place de mécanismes, tels que des centres d'échanges des brevets et les communautés de brevets, qui donnent aux pays en développement l'accès aux technologies modernes dans le domaine de la santé et leur confèrent le droit d'utiliser gratuitement, à des fins de développement, des brevets inexploités ;

• réexamen du fonctionnement des régimes actuels de DPI, et notamment des mesures d'assouplissement, pour faire en sorte que ces dernières concilient au mieux les incitations à l'innovation et les retombées publiques qui découlent de la diffusion sur le marché de connaissances brevetées.

(ii) Favoriser la recherche et l'innovation pour faire face aux défis mondiaux et sociaux

Technologies et savoirs se mondialisent de plus en plus, une poignée d'économies non membres de l'OCDE occupant une place croissante dans les activités globales de recherche et développement. Dans certains secteurs, comme les technologies visant à l'atténuation des changements climatiques, on assiste à une accélération de l'innovation. Pour une bonne part des défis mondiaux et sociétaux qui se posent aujourd'hui, en revanche, les défaillances du marché, voire l'absence pure et simple d'un tel marché, limitent les investissements, ainsi que la conception et la diffusion d'innovations. Divers mécanismes de pression entrent en jeu, par exemple pour introduire de nouvelles technologies sur le marché dans le domaine de la santé, les partenariats public-privé et des garanties de marchés, qui viennent compléter les programmes traditionnels de développement. Certaines fondations philanthropiques jouent également un rôle de plus en plus important à cet égard.

Prochaines étapes :

• recourir à des incitations économiques, comme la tarification des émissions de carbone, les politiques fiscales ou d'autres instruments économiques, et la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement pour que les prix s'établissent à leur juste niveau, ce qui va favoriser l'élaboration et la diffusion de technologies et d'innovations vertes ;

• imaginer des approches innovantes fondées sur la collaboration interentreprises, l'accès à l'utilisation de la propriété intellectuelle et de nouveaux mécanismes financiers, pour promouvoir la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé ;

• mettre en place les plateformes internationales appropriées -- asso-

ciant administrations nationales et entreprises -- afin de mettre l'innovation au service de défis mondiaux.

(iii) Renforcer la coopération au plan mondial et améliorer la gouvernance internationale

Les stratégies actuelles de coopération prévoient des investissements conjoints dans la recherche fondamentale, ainsi que des travaux de recherche en collaboration au sein de réseaux internationaux comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Toutefois, les défis qui se posent au niveau mondial exigent des approches mieux concertées et de portée plus large. Les cadres d'action et les mécanismes de gouvernance dans lesquels s'inscrit aujourd'hui la coopération internationale en matière de science, de technologie et d'innovation ont été instaurés par le passé avec des objectifs différents et dans des contextes autres ; la participation des pays en développement était le plus souvent limitée, et l'accent portait avant tout sur la science. Ils s'avèrent en outre insuffisants pour soutenir une coopération de grande ampleur, dont la portée et l'intensité permettraient d'aborder les défis planétaires actuels. Prochaines étapes :

- accroître la collaboration/les partenariats de recherche avec les pays en développement, et notamment les activités conjointes de recherche fondamentale ; ouvrir l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics ; développer les capacités, notamment par les échanges de chercheurs ;

- instaurer de nouveaux mécanismes pour la gouvernance de la coopération internationale en STI, afin de contribuer à l'intensification des efforts collectifs qui permettront de trouver des solutions aux défis planétaires, de développer l'innovation au service du développement et d'améliorer les connaissances internationales et les transferts de technologie.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE étudie la manière dont les stratégies adoptées dans le secteur des STI peuvent contribuer à une croissance économique durable et à la réalisation des objectifs mondiaux pour le développement. Publiée en mai 2010, la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation regroupe cinq priorités essentielles pour une action nationale et collective, dont la nécessité de relever des défis sociétaux et planétaires. L'OCDE encourage également la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, recense les secteurs pour lesquels il serait utile de faciliter l'adoption de bonnes pratiques ou de règles communément acceptées, de manière à éviter d'éventuelles frictions internationales, et contribue à leur formulation. Elle examine en outre les politiques d'innovation de différents pays, fournit des avis quant à la manière de faire face aux défis qui découlent de l'évolution dans les nouvelles industries axées sur la science, comme la biotechnologie, et entreprend de nombreuses activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. L'OCDE s'engage de plus en plus aux côtés des pays en développement dans l'ensemble de ces secteurs. La coopération avec d'autres organisations internationales dans les travaux relatifs aux STI et au développement est également renforcée.

L'Organisation contribuera comme suit à la réalisation des objectifs prioritaires précités :

(i) Faciliter les transferts de technologie

L'initiative de l'OCDE sur la gouvernance de la coopération internationale en science, technologie et innovation portera sur les modalités d'accès, la propriété intellectuelle, le développement des capacités et les transferts de technologie, en particulier dans le contexte des défis planétaires. L'OCDE peut également apporter sa contribution, sur ce point, au débat international en cours dans d'autres forums internationaux.

(ii) Promouvoir la recherche et l'innovation pour faire face aux défis mondiaux et sociétaux

Le Forum mondial de la science de l'OCDE étudie les moyens de favoriser de réels partenariats de recherche entre pays développés et pays en développement, en faisant en sorte que les échanges de ressources, d'efforts et de bénéfices soient équilibrés et aillent dans les deux sens. Promouvoir la recherche et l'innovation fait également partie de l'initiative OCDE décrite ci-dessus,

(iii) Intensifier la coopération au niveau mondial et améliorer la gouvernance internationale

Dans le prolongement de la Stratégie pour l'innovation, l'OCDE a lancé une initiative consistant à examiner le fonctionnement, et les limites, des mécanismes de gouvernance existants pour la coopération internationale dans le secteur de la science, de la technologie et de l'innovation, puis à proposer de nouveaux principes qui devront contribuer à atteindre les objectifs de développement et à relever les défis mondiaux. Au nombre des questions abordées (outre celles mentionnées plus haut) figurent la définition d'un programme et de priorités, les modalités de financement et la concrétisation des avantages à attendre. Afin de rendre possible l'obtention de résultats tangibles au-delà de la zone OCDE, les pays partenaires ont été pleinement associés, dès le début, à cette initiative. De nouveaux principes de gouvernance devraient être publiés en 2013.

partie II GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Le développement exige non seulement une économie mondiale plus forte, mais aussi une meilleure gouvernance économique à l'échelle mondiale et un climat sain des affaires. Seront traités dans cette section trois aspects liés entre eux que sont la fiscalité, la lutte contre la corruption et les mouvements illicites de capitaux.

Une fois encore, rappelons que s'il existait le moindre doute sur l'importance de ces questions pour le développement et sur la nécessité d'une action collective concertée, les événements des deux dernières années devraient l'avoir balayé. Les effets de la crise économique sur les soldes budgétaires de tous les pays du monde ont attiré l'attention sur le problème des paradis fiscaux qui affecte directement la capacité des pays en développement de mobiliser des recettes intérieures pour financer leurs efforts de développement. L'importance de la lutte contre la corruption a également pris un relief nouveau. Ces deux questions sont étroitement imbriquées entre elles et liées à d'autres problèmes : l'existence de paradis fiscaux et le manque de transparence sur les bénéfices déclarés et sur les impôts acquittés dans les pays en développement riches en ressources sont en effet propices à la corruption, à la délinquance financière, au blanchiment d'argent et aux mouvements illicites de capitaux. Elles appellent des mesures de la part des pouvoirs publics, sachant toutefois qu'aucun pays ne peut agir isolément. Une action collective est nécessaire pour servir des objectifs communs de développement à l'échelon mondial.

Les résumés thématiques qui vont suivre ont pour objet d'examiner plus en détail où nous en sommes face à chacun de ces défis, ce qu'il convient de faire désormais et quelle peut être la contribution de l'OCDE. La crise a attiré l'attention sur ces enjeux et enclenché une nouvelle dynamique politique qui a permis d'accélérer les progrès, par exemple sur la question des pays et territoires non coopératifs.

Parallèlement, un grand nombre de chantiers demeurent inachevés. La fiscalité et la lutte contre la corruption ont fait partie des sujets abordés au Sommet de Séoul en 2010 par les dirigeants des pays du G20 qui ont demandé aux organisations internationales, dont l'OCDE, d'entreprendre d'autres travaux sur ces questions durant la présidence française du G20 en 2011. Une fois encore, les prochaines étapes consisteront pour une bonne partie à prendre des mesures de portée plus vaste nécessaires pour promouvoir une économie mondiale plus transparente bénéficiant à tous les pays, y compris les pays en développement. Elles viseront notamment à intensifier les efforts déployés au plan international pour combattre les paradis fiscaux, la corruption et les mouvements illicites de capitaux. Toutes ces mesures auront d'importantes retombées bénéfiques sur le développement.

Les autres actions à mener seront plus spécifiquement axées sur le développement : il s'agira notamment de contribuer à faire en sorte que les pays en développement puissent bénéficier d'une fiscalité plus transparente et davantage fondée sur la coopération et de renforcer la coopération au service du repérage, de la récupération et de la restitution des actifs acquis par des moyens illicites.

L'OCDE a acquis un savoir-faire et une expérience approfondis sur les questions de gouvernance économique. C'est l'organisation la plus en pointe dans le domaine de la coopération fiscale et elle travaille sur la transparence et l'échange de renseignements depuis plus de quinze ans. Elle héberge le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui réunit actuellement 101 pays. Ce Forum a lancé une procédure d'examen mutuel applicable à tous ses membres. L'OCDE mène également des travaux sur la fraude fiscale, les pratiques fiscales dommageables, les prix de transfert et la transparence des informations communiquées par les multinationales. Enfin, elle observe et évalue les politiques et les systèmes fiscaux nationaux et publie des statistiques internationalement comparables.

Elle constitue un acteur majeur de la lutte contre la corruption depuis plus d'une décennie. Sa Convention sur la lutte contre la corruption, qui incrimine la corruption d'agents publics étrangers, est le premier et l'unique instrument international de lutte contre la corruption axé sur « l'offre » de pots-de-vin faisant de la corruption d'agents publics étrangers une infraction pénale. Tous les signataires de la Convention participent à un processus d'examen mutuel. Des recommandations ont par ailleurs été adoptées pour promouvoir un comportement responsable des entreprises, interdire la déductibilité fiscale des pots-de-vin et prévenir la corruption dans le cadre de l'octroi de crédits à l'exportation et de la passation de marchés financés par l'aide bilatérale. Les pays de l'OCDE comptent aussi un certain nombre d'institutions et d'organisations ainsi que des procédures et des règles juridiques pour faire avancer la réflexion sur les questions relatives aux mouvements illicites de capitaux.

L'OCDE continuera d'approfondir ses travaux sur des thèmes relevant de la gouvernance économique et de s'efforcer de contribuer à créer les conditions nécessaires au développement économique et à la réduction de la pauvreté.

Fiscalité



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

La fiscalité est au cœur de l'action visant à promouvoir une croissance durable et la réduction de la pauvreté. Elle assure aux pays en développement des conditions budgétaires stables et prévisibles leur permettant de financer leurs besoins en termes de développement. Conjuguée à la croissance économique, elle atténue la dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide. Le Sommet du G20 de Séoul a offert l'occasion de réaffirmer son rôle capital dans la mobilisation des ressources intérieures. Elle est étroitement liée à d'autres domaines de la gouvernance économique traités dans le présent rapport : l'existence de paradis fiscaux et le manque de transparence sur les bénéfices déclarés et les impôts acquittés dans les pays en développement richement dotés en ressources sont propices à la corruption, à la délinquance financière, au blanchiment d'argent et aux mouvements illicites de capitaux. Ces problèmes sont eux-mêmes liés aux trafics d'armes illicites, aux conflits et à la fragilité des États. La fiscalité apporte également une contribution essentielle à l'instauration d'une bonne gouvernance car elle encourageant les États à rendre compte à leurs citoyens.

Il reste beaucoup à faire au niveau des pays, sur le plan tant national que régional, par le truchement d'organisations comme le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), pour améliorer les capacités administratives, élargir la base d'imposition et accroître les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB – tout en trouvant le juste équilibre entre le souci d'instaurer une fiscalité attractive pour les investisseurs et de favoriser la croissance, et la nécessité de percevoir des recettes suffisantes pour financer les dépenses publiques. Par ailleurs, la coopération internationale joue un rôle déterminant dans les domaines suivants :

- le renforcement des capacités des administrations fiscales dans les pays en développement ;
- la lutte contre le non-respect des dispositions fiscales à l'étranger
- l'application uniforme des normes internationales applicables en matière de prix de transfert ;
- l'amélioration de la transparence des informations communiquées par les entreprises multinationales, afin de contribuer à garantir le respect plein et entier des réglementations fiscales des pays en développement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Renforcer la capacité des administrations fiscales dans les pays en développement

Les pays en développement comme les pays développés sont confrontés aux défis exposés plus haut, mais leur impact est nettement plus prononcé lorsque les capacités de l'administration et la discipline fiscale laissent à désirer – situation qui est malheureusement une réalité pour de nombreux pays en développement. Dans de nombreux pays à faible revenu, mais pas tous, l'administration fiscale est en proie à divers maux : une corruption parfois généralisée, des agents du fisc sous-payés et insuffisamment formés, des structures administratives dépassées, une mauvaise gestion du risque et des objectifs stratégiques peu cohérents.

Un système fiscal est à l'image de son administration. Il est essentiel d'amélioration l'administration de l'impôt pour assurer une meilleure et plus juste mobilisation des recettes fiscales, et améliorer du même

coup la gouvernance au sens large. Collaborer avec des instances régionales clés comme l'ATAF permet de placer les priorités en matière de développement sous la conduite des pays en développement eux-mêmes. Prochaines étapes :

• le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement établira un rapport sur les moyens par lesquels les pays les moins développés peuvent améliorer les capacités de leur administration fiscale, rapport qui viendra enrichir les travaux du Groupe de travail du G20 sur le développement ;

• le soutien direct apporté aux secteurs des impôts et douanes qui, jusqu'à récemment, n'attiraient qu'une part négligeable de l'aide sera renforcé, dans le but de modifier l'approche des donneurs qui seront ainsi amenés à voir le financement des systèmes fiscaux comme essentiel pour l'avenir des pays en développement.

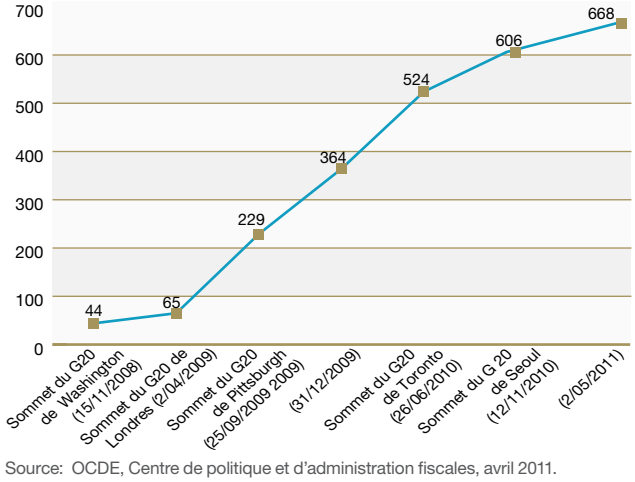
(ii) Lutter contre le non-respect des dispositions fiscales à l'étranger

Le manque à gagner qui résulte pour les pays en développement du non-respect des dispositions fiscales à l'étranger varie beaucoup selon les estimations, mais dans la plupart des cas, excède assez nettement le montant de l'aide publique au développement – soit environ 120 milliards USD par an. Face à ce problème, l'intensification de l'échange de renseignements est assurément un instrument utile pour les autorités.

La crise économique et les affaires récentes de fraude fiscale internationale qui ont fait scandale ont raffermi la volonté politique de faire appliquer rapidement les normes préconisées par l'OCDE en matière de transparence fiscale et d'échanges de renseignements grâce au Forum mondial hébergé par l'Organisation. Ces normes rendent obligatoire l'échange de renseignements à des fins fiscales en réponse à une demande formulée en référence à une convention fiscale internationale. Les 97 pays participant au Forum mondial se sont tous désormais engagés à observer les normes relatives à la transparence et à l'échange de renseignements à des fins fiscales. Plus de 600 accords ont été signés depuis avril 2009 et beaucoup d'autres sont en cours de négociation. Dix-huit examens mutuels de la mise en application de ces normes par les pays sont achevés. Le Forum mondial devrait pouvoir en conduire une quarantaine chaque année et en aura mené à bien 60 lorsque se tiendra le Sommet du G20 de 2011. Dans le communiqué du G20 de Séoul, le Forum mondial est invité à avancer rapidement dans ces examens et à rendre compte de l'état d'avancement de ses travaux lors du Sommet de 2011. Prochaines étapes :

Plus de progrès depuis deux ans sur l'échange de renseignements fiscaux que pendant toute la décennie précédente

Accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEAs)/Conventions de double imposition (DTCs) signés entre les sommets du G20



Source: OCDE, Centre de politique et d'administration fiscales, avril 2011.
http://corporatedirectory.oecd.org/apb/search_emp.aspx?dir=CTP000000-0-0.

• application dans tous les pays et territoires des normes convenues en matière de transparence et d'échange de renseignements ; adoption rapide de mesures pour remédier à toute lacune observée lors des examens mutuels ;

• soutien pour aider les pays en développement à bénéficier d'un cadre plus transparent et plus propice à la coopération dans le domaine de la fiscalité, et notamment à se doter des capacités requises en matière de politique et d'administration fiscales.

(iii) Veiller à ce que les normes internationales en matière de prix de transfert soient appliquées de façon cohérente

Les normes internationales applicables en matière de prix de transfert servent à déterminer le « prix » qui devrait être payé en contrepartie de transactions effectuées entre différentes entités imposables faisant partie de la même entreprise multinationale, et ainsi à déterminer l'impôt à acquitter dans chaque pays ou territoire. Si ces normes sont appliquées de manière incomplète ou incohérente, si la législation en matière de prix de transfert est inadéquate ou si les capacités de l'administration fiscale sont insuffisantes dans les pays en développement, les prix de transfert utilisés par les entreprises multinationales peuvent s'écarter des conditions de pleine concurrence, ce qui peut avoir pour corollaire un déplacement des bénéfices vers des pays ou territoires à faible fiscalité, et entraîner un manque à gagner pour les pays pratiquant des taux d'imposition normaux, y compris lorsqu'il s'agit de pays en développement. Un dialogue structuré avec les pays en développement sur les capacités dont ils disposent tant sur le plan stratégique que technique, y compris des échanges portant par exemple sur l'élaboration d'arsenaux administratifs destinés à assurer une mise en œuvre efficiente, efficace et équitable des règles applicables en matière de prix de transfert, doit être mis en place dans le cadre d'une initiative conjointe du Comité d'aide au développement et du Comité des affaires fiscales sur le thème « Fiscalité et développement », avec le soutien du G20. Prochaine étape :

• ouvrir ce dialogue et tracer des orientations pour aider les pays à élaborer et appliquer une législation sur les prix de transfert en fonction des besoins et priorités propres à chacun d'entre eux, y compris en leur proposant un modèle ;

• créer un Forum mondial sur les prix de transfert ouvert aux pays développés aussi bien qu'en développement.

(iv) Améliorer la transparence des informations communiquées par les entreprises multinationales :

Cette question donne lieu à un débat politique nourri dans de nombreux pays, ainsi qu'entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les représentants des entreprises. Pour améliorer la transparence et la discipline fiscales dans les pays en développement, des ONG ont proposé de demander aux entreprises multinationales de fournir un rapport d'activité détaillé, pays par pays, dans leurs états financiers annuels. Celui-ci comprendrait notamment la liste des pays dans lesquels elles exercent des activités et les résultats financiers obtenus dans chacun d'eux, faisant apparaître les échanges avec des tierces parties et les échanges intra-groupe, et présentant des informations sur les salariés ainsi que le montant des bénéfices avant impôt et le montant des impôts acquittés. Les partisans de cette proposition font valoir que la présentation de rapports par pays est un moyen de dissuader les entreprises de déplacer leurs bénéfices, mais aussi un moyen de combattre la corruption et d'obliger les entreprises à être plus responsables socialement et enfin de faciliter le gouvernement d'entreprise. Ses détracteurs mettent en doute les avantages qu'elle pourrait procurer en faisant référence aux coûts administratifs et financiers de la discipline fiscale et des obligations comptables et déclaratives qu'elle entraînerait pour les entreprises multinationales. Prochaine étape :

• évaluation technique objective des avantages et inconvénients de la proposition consistant à imposer la présentation de rapports par pays, évaluation qui devra peut-être dépasser les aspects fiscaux et porter sur des thèmes plus larges concernant la diffusion d'informations en général.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INSTITUTIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE mène des travaux sur la transparence et l'échange de renseignements depuis plus de quinze ans. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, hébergé par l'OCDE, est le cadre multilatéral au sein duquel les représentants des économies de l'OCDE et d'économies non membres se penchent sur ces questions depuis 2000. Cent un pays ont rejoint le Forum qui a lancé un processus en deux étapes d'examen mutuel de la mise en œuvre des normes relatives à la transparence et à l'échange de renseignements applicable à l'ensemble de ses membres ainsi qu'à des pays partenaires. Une équipe de projet sur la fiscalité et le développement, qui rassemble des représentants de pays en développement, d'ONG, d'entreprises et d'organisations internationales, a été créée en janvier 2010 pour étayer les travaux de pointe du Forum mondial et veiller à ce que les pays en développement bénéficient pleinement de l'amélioration de la transparence qui doit résulter de l'échange de renseignements fiscaux.

L'OCDE publie aussi des statistiques internationalement comparables et elle observe et évalue les politiques et les systèmes fiscaux nationaux. Elle contribue au partage des bonnes pratiques et au renforcement des capacités administratives grâce à des mécanismes multilatéraux tels que le Dialogue fiscal international. Elle conduit en outre des travaux sur la fraude fiscale, les pratiques fiscales dommageables et l'amélioration de la transparence des informations communiquées par les entreprises multinationales en s'appuyant sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, lesquels encouragent le respect des lois et réglementations fiscales. L'OCDE contribuera au respect des objectifs prioritaires précités :

(i) Renforcer les capacités des administrations fiscales

Resserrer la coopération entre le Forum africain sur l'administration fiscale et le Forum sur l'administration de l'impôt afin de faire mieux ressortir les liens entre fiscalité, reddition de comptes au citoyen par les gouvernements et renforcement de l'État. Un rapport consacré par l'Équipe de projet sur la fiscalité et le développement à ces questions, ainsi que l'articulation entre fiscalité et aide, sera disponible fin 2011.

(ii) Lutter contre le non-respect des dispositions fiscales à l'étranger

Faire avancer rapidement le processus d'examen mutuel, aider les pays en développement à bénéficier de l'amélioration de la transparence, y compris en favorisant la conclusion d'accords d'échange de renseignements et la mise en place de structures administratives chargées de les faire appliquer.

(iii) Veiller à ce que les normes internationales en matière de prix de transfert soient appliquées de façon cohérente

Élargir la portée des travaux de l'OCDE afin d'aider les pays en développement à appliquer les normes et principes en vigueur au niveau international en matière de prix de transfert pour préserver leur base d'imp osition tout en instaurant des conditions favorables à l'investissement. Une série de rencontres consacrées aux normes et orientations de l'OCDE seront organisées à l'intention des pays en développement ; celles qui auront lieu en Afrique se dérouleront sous les auspices de l'ATAF.

(iv) Améliorer la transparence des informations communiquées par les entreprises multinationales

Le Comité de l'investissement de l'OCDE œuvrera en 2011, avec de nombreux partenaires et parties prenantes n'appartenant pas à l'OCDE, à la révision des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, et réfléchira notamment à la question de savoir s'il convient de prévoir des dispositions imposant la présentation de rapports par pays et de se cantonner, en ce qui concerne la diffusion d'informations, au domaine de la fiscalité ou au contraire d'adopter une perspective plus large. L'équipe de projet de l'OCDE sur la fiscalité et le développement apportera son concours au Comité des affaires fiscales de l'OCDE pour la réalisation d'une évaluation technique objective de ces questions.

Lutte contre la corruption



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

La corruption sape les efforts de développement économique. Elle frappe à tous les niveaux de la société et de l'activité économique – dans le cadre des échanges internationaux dans des secteurs tels que les ressources naturelles (énergie, minerais), la défense, la construction et les infrastructures, ou encore la santé et l'industrie pharmaceutique. Elle a des effets dévastateurs sur les populations locales et affecte profondément la vie quotidienne des plus démunis. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les effets de la corruption se propagent bien au-delà de l'endroit où un acte de corruption est commis et se répercutent dans l'économie mondiale toute entière.

Aucun pays n'est à l'abri des effets de la corruption. Pour les pays en développement qui disposent de ressources publiques limitées, les pots-de-vin versés par des entreprises étrangères à des agents publics pour obtenir des avantages commerciaux – comme l'attribution de nouveaux contrats en matière de défense, la réalisation de projets d'infrastructure ou l'octroi de concessions de pétrole ou de gaz – ont un effet particulièrement désastreux dans la mesure où ils portent atteinte à la bonne gouvernance, altèrent les plans de développement et les décisions d'investissement et aboutissent à la réalisation de projets et à l'acheminement de services publics ne satisfaisant pas aux normes préconisées. Ces problèmes sont liés à d'autres questions comme l'amélioration de la fiscalité (thème 6), les mouvements illicites de capitaux, le blanchiment d'argent et la récupération des actifs (thème 8), et les conflits et la fragilité (thème 13).

Des mesures doivent être prises à l'échelon national pour améliorer la transparence, la reddition de comptes et l'intégrité dans le secteur public comme dans le secteur privé, mais les grandes économies du monde ont aussi une responsabilité collective particulière à assumer face au problème de la corruption envisagé « du côté de l'offre » : elles doivent pour cela poursuivre les auteurs d'actes de corruption d'agents publics commis dans d'autres pays en vue d'obtenir des avantages commerciaux. Pour combattre le problème, l'OCDE s'est dotée de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales qui oblige les 38 pays signataires à infliger aux auteurs d'actes de corruption d'agents publics étrangers des sanctions pénales efficaces, proportionnées et dissuasives.

Une nouvelle impulsion politique a été donnée l'année dernière à l'effort de lutte contre la corruption, tant au sein de l'OCDE que dans le cadre du G20, et la cadence s'est dès lors accélérée jusqu'à l'adoption par le G20, en novembre 2010, d'un ambitieux plan d'action pour combattre la corruption. Les principaux domaines dans lesquels la coopération internationale doit être élargie sont les suivants:

- application des instruments de lutte contre la corruption de l'OCDE ;
- ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), adhésion et mise en œuvre ;
- amélioration de la coordination entre les organisations internationales sur les questions liées à ce problème, et avec le secteur privé.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Instruments de lutte contre la corruption de l'OCDE

L'OCDE s'est dotée d'instruments reconnus couvrant un large éventail de sujets qui vont de l'immunisation à la répression en passant par la prévention de la corruption. Elle est également réputée pour la rigueur de ses évaluations mutuelles et le caractère pluridisciplinaire de sa démarche. Les instruments de l'OCDE s'adressent au secteur privé comme au secteur public et à tous les pays indépendamment de leur stade de développement. La corruption y est envisagée du côté de l'offre et de la demande et il y est question des institutions, des systèmes et des processus qui peuvent concourir à éradiquer la corruption, y compris l'éducation. En ce qui concerne l'immunisation et la prévention, les instruments de l'OCDE traitent de la passation des marchés publics et de la lutte contre les soumissions concertées, des groupes de pression, des conflits d'intérêts et de l'intégrité dans le secteur public de façon générale. Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et les Principes de gouvernement d'entreprise ont également vocation à promouvoir une culture de la transparence et de la reddition de comptes dans les entreprises de façon à éliminer la corruption, passive et active.

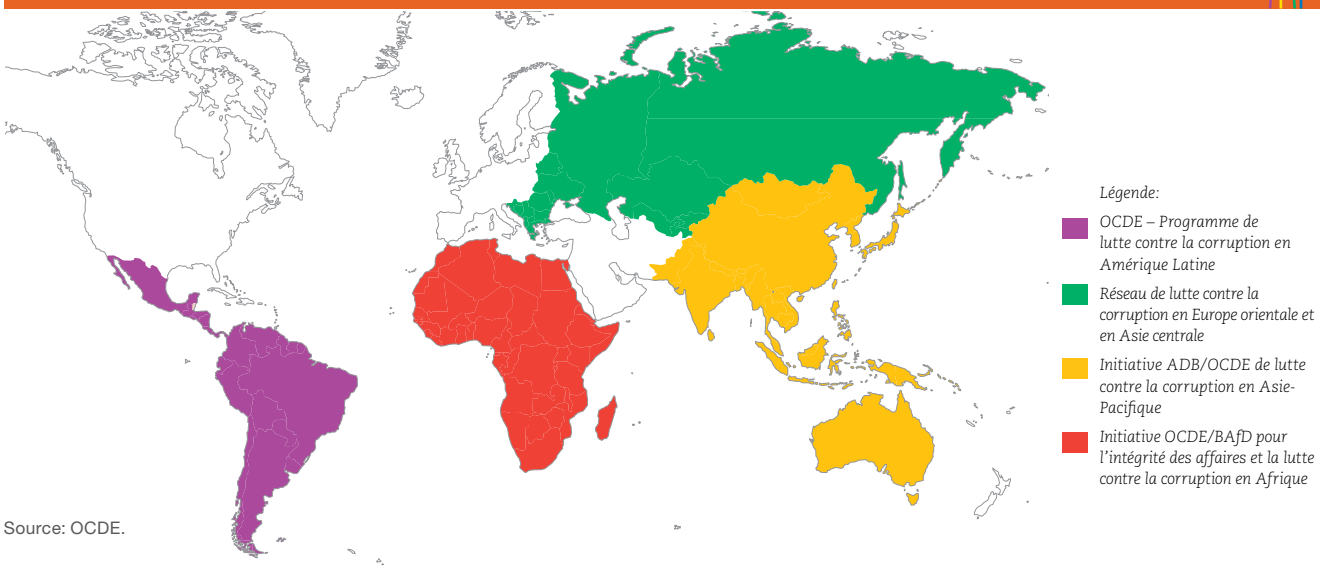
Dans ce domaine, l'Organisation a surtout bâti sa réputation sur la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Les organismes publics compétents, les services de police, les autorités chargées des poursuites, le secteur privé et la société civile participent activement aux travaux du Groupe de travail sur la corruption – composé de représentants des 38 pays signataires – et notamment au processus d'évaluation mutuelle rigoureux grâce auquel est évaluée la mise en œuvre de la Convention et des instruments connexes, y compris la Recommandation de 2009 visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales dans laquelle les signataires sont invités à réviser leur législation et leur politique relatives aux paiements de facilitation, à renforcer la responsabilité des entreprises dans le cas d'actes de corruption transnationale, à renforcer la protection des donneurs d'alerte, à améliorer la communication entre les agents publics et les autorités chargées de faire appliquer la loi, et à encourager le secteur privé à adopter des programmes stricts de déontologie et de conformité aux fins de lutter contre la corruption. Cette recommandation comporte un Guide de bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité destiné à aider les entreprises et les organisations patronales et associations professionnelles à prévenir le versement de pots-de-vin et la corruption dans le cadre de leurs transactions commerciales.

De 1999 à 2009, 225 entreprises et individus ont été sanctionnés pour des actes de corruption transnationale. Mi-2010, les deux premières phases de l'évaluation mutuelle des 38 Parties à la Convention avaient été menées à bien et un troisième cycle d'évaluation avait commencé. Les résultats de ces exercices d'évaluation sont publiés sur le site web de l'OCDE.

Le Plan d'action du G20 appelle tous les pays du G20 à adopter et faire appliquer des lois et autres mesures de lutte contre la corruption internationale, telles que l'incrimination de la corruption d'agents publics étrangers. Il appelle également les pays qui ne sont pas signataires de la Convention, à s'engager volontairement d'ici 2012 auprès du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption à appliquer les normes de la Convention ou à y adhérer officiellement. En réponse à l'appel pour un partenariat public-privé contre la corruption du Plan d'action, l'OCDE a organisé conjointement avec la Présidence française du G20 une conférence sur la lutte contre la corruption dans le secteur privé les 27-28 avril 2011[1*].

Les autres recommandations anti-corruption de l'OCDE sont notamment la Recommandation du Conseil de 2009 sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la Recommandation du Conseil de l'OCDE de 2006 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et la Recommandation de 1996 sur les pro-

Programmes régionales de l'OCDE de lutte contre la corruption



Source: OCDE.

positions de clause anti-corruption à intégrer dans les contrats relatifs aux marchés financés par l'aide bilatérale. Prochaines étapes :

• continuer de veiller au strict respect de la Convention sur la lutte contre la corruption et des instruments connexes aux fins de prévenir et détecter les actes de corruption transnationale et d'engager des enquêtes ;

• intensifier la collaboration avec les grandes économies qui ne sont pas encore Parties à la Convention sur la lutte contre la corruption aux fins de les amener à participer plus activement aux activités du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption ou à adhérer à la Convention.

(ii) Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)

Cette Convention, qui compte 140 signataires, est un instrument de vaste portée ouvert à tous les pays membres des Nations unies. Elle est entrée en vigueur en décembre 2005. Elle traite principalement de la corruption nationale, mais contient aussi une disposition destinée à lutter contre la corruption transnationale, et aborde également de nouveaux sujets comme la récupération des actifs volés. En novembre 2009, les pays signataires de la CNUCC ont adopté un nouveau mécanisme d'examen qui est désormais appliqué.

Dans le Plan d'action du G20 pour combattre la corruption, les pays du G20 sont invités à ratifier la CNUCC, à y adhérer ou à la mettre en application dans son intégralité dès que possible, et les pays non membres du G20 à la ratifier ou à y adhérer. Le Plan d'action contient également un appel à renforcer les évaluations dont les pays font l'objet en veillant à ce que celles-ci soient conduites de façon efficace et exhaustive dans le respect des principes de transparence et de non-exclusivité. Prochaine étape :

Donner suite au Plan d'action du G20

(iii) Une meilleure coordination

Le Plan d'action du G20 comporte un appel à intensifier la coordination internationale sur des questions telles que la corruption internationale, le blanchiment de capitaux, la récupération des actifs et la protection des donneurs d'alerte, et à renforcer les partenariats avec le secteur privé. L'OCDE participe à un certain nombre d'actions reposant sur la collaboration qui visent à renforcer la coopération avec d'autres organisations, notamment dans le cadre de programmes régionaux de lutte contre la corruption tels que ceux adoptés pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Prochaines étapes :

• améliorer la coordination entre organismes internationaux et régionaux luttant contre la corruption, comme les Nations Unies, la Banque mondiale, l'OCDE et les banques régionales de développement ;

• renforcer les liens avec la question du blanchiment de capitaux et de la récupération des actifs ;

• renforcer les partenariats avec le secteur privé.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE est depuis plus de dix ans un acteur de premier plan de la lutte contre la corruption. Elle continue à jouer un rôle pilote dans l'élaboration et la promotion de normes et de principes de portée internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption grâce à son approche interdisciplinaire de la corruption. Ce rôle est pris en compte dans le Plan d'action pour combattre la corruption adopté par les dirigeants des pays du G20. Elle peut contribuer à relever les défis qui viennent d'être évoqués grâce :

(i) aux instruments anti-corruption de l'OCDE

• en menant à son terme le troisième cycle d'évaluations mutuelles lancé en 2010 en vertu de la Convention sur la lutte contre la corruption ;

• en apportant sa contribution au plan d'action du G20 dans d'autres domaines comme l'alerte, l'intégrité dans les administrations, notamment sur le front de la passation des marchés publics ; au suivi de la mise en œuvre du plan ; à la conclusion de partenariats public-privé ; et à l'adoption de normes relatives à la propriété effective ;

• en renforçant la collaboration avec les grandes économies n'ayant pas adhéré à la Convention sur la lutte contre la corruption ;

• en suscitant une adhésion plus large à la lutte contre la corruption à l'échelle mondiale, tant au sein des administrations que du secteur privé et des opinions publiques, grâce notamment à l'Initiative mondiale de sensibilisation à la lutte contre la corruption transnationale.

(ii) à une meilleure coordination

• L'OCDE a lancé une initiative globale contre la corruption (Clean.gov.biz) pour améliorer la coordination globale des efforts de lutte contre la corruption. Celle-ci vise à :

• promouvoir une plus grande cohérence entre les instruments existants et à conforter leur mise en œuvre effective ;

• reconnaître ce qui a d'ores et déjà été réalisé dans le domaine de la lutte contre la corruption ;

• enclencher une dynamique pour améliorer la coordination à l'échelle mondiale entre l'ensemble des parties prenantes comme les Nations unies, la Banque mondiale dans le cadre de son Initiative contre la corruption, mais aussi les principales ONG, comme Transparency International et l'ITIE, et pour encourager une participation plus forte et plus systématique, de façon à ce que les efforts des uns et des autres se renforcent mutuellement. A cette fin, une boîte à outils accessible sur Internet sera élaborée, une série d'évaluations volontaires dans des domaines essentiels sera lancée et un réseau international sera constitué.

1-Pour plus d'information sur la conférence intitulée « Ensemble contre la corruption : entreprises et pouvoirs publics du G20 », consulter le site www.oecd.org/daf/nocorruption/g20.

Mouvements illicites de capitaux



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Les mouvements illicites de capitaux en provenance des pays en développement sont à l'origine d'une part non négligeable du problème plus large de la fuite des capitaux dans la mesure où ils contribuent à amoindrir les ressources disponibles pour l'investissement, la croissance et la réduction de la pauvreté, et où ils se traduisent par un manque à gagner non négligeable pour les États. Ils concernent des mouvements de fonds dont l'origine, le transfert ou l'emploi sont contraires au droit national et/ou international, à savoir :

- les mouvements de capitaux acquis par des moyens illicites, englobant notamment les revenus d'activités délictueuses ou de la corruption ou de commerces illicites. Ces transactions visent souvent à dissimuler l'origine illégale des fonds et à les faire apparaître comme provenant d'une source licite (blanchiment de capitaux) ;

- les transferts illégaux de fonds (acquis de façon licite ou illicite) aux fins d'échapper à l'impôt ou à tout autre paiement légalement obligatoire ;

- les transferts de fonds (acquis de façon licite ou illicite) destinés à un usage illégal (comme le financement d'activités terroristes).

On estime que les mouvements illicites de capitaux en provenance des pays en développement se chiffrent entre 850 et 1 000 milliards de dollars par an, soit un montant largement supérieur à celui de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers. La fraude fiscale représenterait entre 60 et 65 % de tous les mouvements illicites de capitaux, les activités délictueuses entre 30 et 35 %, et la corruption et les vols commis par des agents publics, 3 %. Il existe donc un lien étroit entre les mouvements illicites de capitaux et les deux questions précédemment traitées dans le présent rapport, à savoir la fiscalité et la lutte contre la corruption, et le crime organisé international et les conflits et la stabilité (thème 13).

Il est nécessaire d'agir au niveau national et aussi d'intensifier la coopération internationale. Il existe à l'heure actuelle un grand nombre d'instruments internationaux (contraignants ou non) visant à lutter contre les flux financiers illicites et les mouvements de biens illicites, tels que la drogue et les armes illégales. Le G20 a donné une impulsion politique aux efforts engagés sur ce front. Le Plan d'action pour combattre la corruption adopté à Séoul comporte un appel à intensifier la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et à renforcer les mécanismes d'assistance juridique mutuelle utilisables pour la restitution des avoirs. Compte tenu de la distinction faite précédemment entre l'origine, le transfert et l'emploi des fonds, la coopération internationale doit s'exercer dans trois grands domaines :

- empêcher les gains illicites à la source ;

- rendre les transferts plus difficiles à effectuer ;

- repérer les fonds transférés de façon illégale et les restituer à leur destinataire initial.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Empêcher les gains illicites à la source

On compte parmi les instruments de lutte contre la corruption juridiquement contraignants la CNUCC, la Convention pour la lutte contre la corruption de l'OCDE ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui formulent des recommandations importantes pour le secteur privé concernant la lutte contre le versement de pots-de-vin et la corruption. Il existe aussi un certain nombre d'initiatives relatives à la certification et à la transpa-

rence qui visent à enrayer la corruption ou le commerce illicite de ressources naturelles, telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le processus de Kimberley et l'Initiative de l'UE pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT).

Prochaines étapes :

• application de la CNUCC ainsi que des dispositions pertinentes des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, et poursuite de l'application de la Convention sur la lutte contre la corruption.

(ii) Rendre les transferts plus difficiles à effectuer

Le Groupe d'action financière (GAFI) encourage activement les pays à adopter ses 40 + 9 recommandations relatives aux mesures juridiques, réglementaires et administratives visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes. Dans le cadre du Plan d'action du G20 pour combattre la corruption, il a été demandé au GAFI de faire le point, lors du Sommet de 2011, sur ses travaux visant à repérer les pays et territoires présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes, et à mettre à jour et faire appliquer les normes qu'il a définies en la matière. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales hébergé par l'OCDE a vocation à rendre plus difficile la dissimulation de fonds dans des paradis fiscaux. Les Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales, qui ont été largement adoptés, ont pour objet de protéger les pays contre le transfert artificiel de bénéfices hors de leur territoire.

Prochaines étapes :

• mise à jour et application des normes du GAFI ; mesures visant à remédier aux défaillances des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux mises en évidence par le GAFI ;

• poursuite de l'examen des progrès accomplis en 2011 dans le cadre du G20 et d'autres processus ;

• application de normes relatives à la transparence et à l'échange de renseignements à des fins fiscales pour rendre plus difficile la dissimulation de fonds dans des paradis fiscaux.

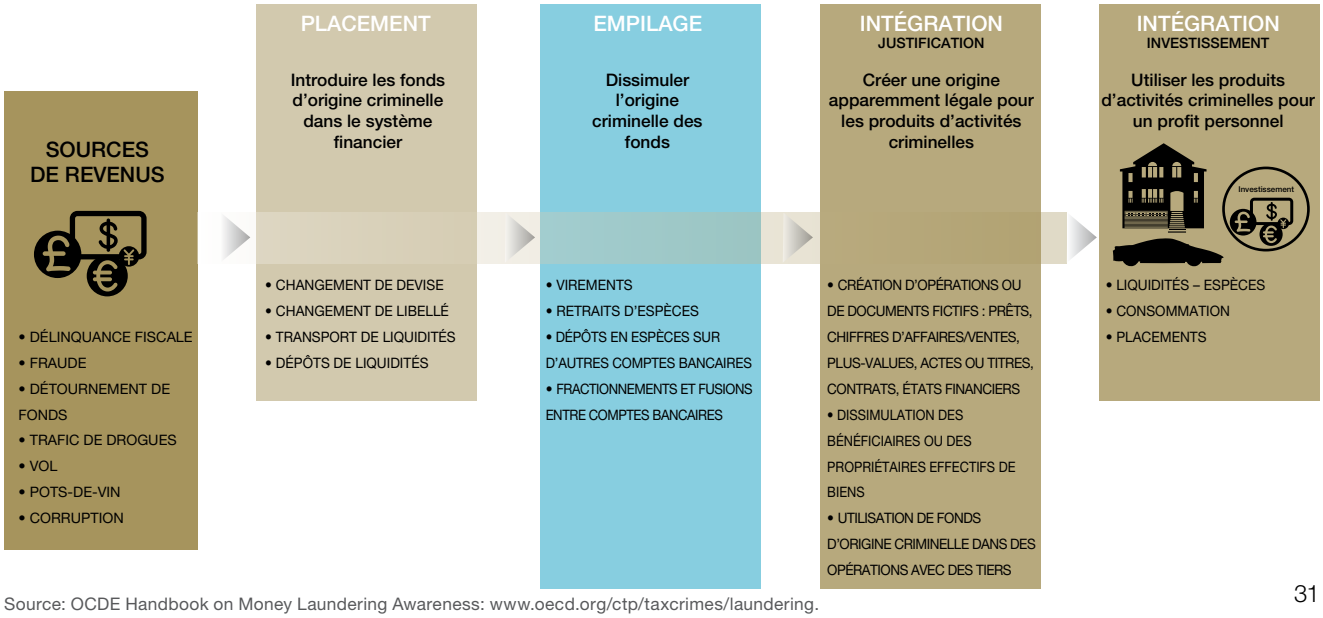
(iii) Repérer les fonds transférés de façon illégale et les restituer à leur destinataire initial

L'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) a été lancée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime et la Banque mondiale pour aider les pays en développement à récupérer des avoirs volés, y compris les produits de la corruption. Le Plan d'action du G20 pour combattre la corruption comporte un appel à utiliser les dispositions pertinentes concernant l'assistance juridique mutuelle et le recouvrement d'avoirs de la CNUCC et une invitation, s'adressant à tous les membres du G20, à mettre en place des mécanismes clairs et efficaces d'assistance juridique mutuelle ainsi que d'autres formes de coopération dans les domaines de la corruption et du recouvrement d'avoirs.

Prochaines étapes :

• amélioration de l'efficacité des circuits constitués par les institutions, organisations, procédures et règles juridiques en place dans le domaine du recouvrement des avoirs ;

Le blanchiment de capitaux en bref



Source: OCDE Handbook on Money Laundering Awareness: www.oecd.org/ctp/taxcrimes/laundering.

• désignation d'une autorité chargée de traiter les demandes d'assistance juridique mutuelle ; signature d'accords bilatéraux et multilatéraux sur l'assistance juridique mutuelle et le recouvrement des avoirs le cas échéant ;

• fourniture d'une assistance technique le cas échéant.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INSTITUTIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

Un certain nombre d'autres institutions et organisations et de processus internationaux jouent un rôle dans ce domaine. L'OCDE peut peut-être s'appuyer, pour donner une assise à son engagement sur ces questions, sur ses travaux sur l'investissement, la lutte contre la corruption et la fiscalité. Il est nécessaire de relier les travaux sur ces différents thèmes.

L'OCDE contribuera à la réflexion sur les questions susmentionnées :

(i) Empêcher les gains illicites à la source

Promouvoir la coordination. Il est absolument nécessaire de collecter et diffuser les enseignements tirés des bonnes pratiques suivies concernant les mesures techniques, administratives, réglementaires et juridiques destinées à lutter contre les mouvements illicites.

(ii) Rendre les transferts plus difficiles à effectuer

Rechercher et collecter de données, notamment sur la nature, la forme et l'ampleur des mouvements illicites, et sur les techniques, constamment renouvelées, employées par les individus et les entreprises pour transférer illégalement des capitaux.

(iii) Repérer les fonds transférés de façon illégale et les restituer à leur destinataire initial

Collaboration avec l'initiative StAR de la Banque mondiale et des Nations Unies pour donner suite à l'engagement pris par les pays de l'OCDE, en vertu du Programme d'action d'Accra adopté en 2008, de suivre, geler et récupérer les actifs acquis de façon illégale provenant de pays en développement. Une enquête sur les pays de l'OCDE a été entreprise en 2009-2010. L'OCDE s'associe aussi à l'initiative StAR pour étudier comment chiffrer les produits de la corruption à des fins de confiscation et de restitution des avoirs, et publiera un rapport sur la question en 2011. Elle occupe une position privilégiée pour produire des connaissances et promouvoir le dialogue avec le système des Nations Unies (concernant la drogue et le trafic d'armes), la Banque mondiale (recouvrement des avoirs), et le secteur privé, notamment le secteur bancaire et les entreprises multinationales.

Enfin, sur la base des conclusions de la conférence de mars 2011 sur la fiscalité et la délinquance financière, l'OCDE pourrait s'attacher à promouvoir un dialogue plus étroit à l'échelon national et international entre les administrations fiscales et les autres instances réglementaires.

partie III

L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

Le développement passe non seulement par une meilleure gouvernance économique mondiale, mais aussi par un environnement plus sain, offrant des ressources naturelles fondamentales sûres, utilisées de façon durable sur l'ensemble de la planète et à la portée de tous, ménages ou individus. Sont évoqués ici quatre aspects interdépendants : le changement climatique et la sécurité des ressources que sont l'alimentation, l'eau et l'énergie.

Le changement climatique, par définition, transcende les frontières, influe profondément sur les perspectives de développement durable et de réduction de la pauvreté à long terme et nécessite une action collective. Il n'épargne aucun endroit du monde, mais les pays en développement – qui y ont le moins contribué dans le passé – sont particulièrement exposés, et le moins à même de parer à ses effets.

Le changement climatique est lourd de conséquences pour la sécurité de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie. Il existe une articulation étroite entre ces quatre aspects, de même qu'avec les thèmes évoqués dans la Partie I, notamment les échanges et la science, la technologie et l'innovation. Tous ont leur importance dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim (OMD 1) et assurer un environnement durable – réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à un assainissement de base (OMD 7) . Les enjeux vont de l'approvisionnement mondial à l'accès des ménages. Ces différents aspects sont directement liés au problème sous-jacent de la pauvreté et, au-delà, à des conditions planétaires ou régionales affectant l'offre et le coût. Pour chacun d'eux, il faut à la fois une action énergique des gouvernements nationaux, appuyée par un soutien financier de la communauté internationale, et une action collective plus large.

L'examen ci-après portera plus précisément sur l'avancement des solutions à ces problèmes, les initiatives à prendre et le rôle possible de l'OCDE. Le chantier est loin d'être achevé. Beaucoup des prochaines étapes renvoient aux actions à mener de façon générale pour promouvoir un environnement plus sain dont pourront bénéficier tous les pays, pays en développement compris. Il faudra notamment prendre des mesures efficaces pour limiter les futures émissions de gaz à effet de serre (GES), concevoir des stratégies propices à une « croissance verte », élaborer une approche mondiale plus intégrée des politiques visant l'alimentation, l'eau et l'énergie et s'attaquer à la volatilité des prix qui a sous-tendu les chocs sur les prix alimentaires et énergétiques en 2008. Toutes ces actions peuvent apporter des bienfaits appréciables en termes de développement et deviennent rapidement des priorités planétaires.

D'autres actions sont plus spécifiquement axées sur le développement – il s'agit notamment de favoriser la mise au point et le transfert de technologies, compte tenu des défis auxquels sont confrontés les pays en développement pour s'adapter au changement climatique, pallier le manque de ressources, réduire les émissions de GES et développer des énergies propres et efficientes.

L'OCDE peut se prévaloir d'un savoir-faire et d'une expérience solides en matière d'analyse des politiques environnementales, volet essentiel de sa mission depuis plus de 30 ans. Elle a renforcé ses capacités et intensifié ses activités dans ce domaine où les questions se font de plus en plus pressantes – en témoignent l'évaluation des tendances à long terme, dans les Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, et l'analyse détaillée contenue dans l'Économie de la lutte contre le changement climatique. L'OCDE a étudié les liens entre l'innovation, le changement climatique et la sécurité alimentaire dans sa Stratégie pour l'innovation, publiée en 2009, et diffusera un rapport phare sur la Croissance verte à l'occasion de la réunion du Conseil au niveau des ministres en mai 2011. À plus longue échéance, l'OCDE a retenu certains enjeux environnementaux – englobant le changement climatique, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables (en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie -AIE), la perte de biodiversité et la sécurité des ressources en eau – au nombre des domaines essentiels appelant des travaux plus soutenus. Considérant que la raréfaction de ressources telles que les aliments, l'eau et les terres constitue un problème planétaire majeur, elle en fera une de ses grandes priorités. Pour ces travaux, elle mettra à profit son aptitude à synthétiser l'analyse des politiques –en appréhendant à la fois les échanges, la fiscalité, l'innovation et l'environnement –de façon à les envisager dans la perspective du développement.

Changement climatique



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Le changement climatique est un des grands défis environnementaux du siècle. Il est appelé à influer profondément sur les systèmes naturels et sociaux et, partant, sur les perspectives d'essor économique et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement qui, bien qu'ayant le moins contribué au problème, risquent d'être particulièrement vulnérables à ses effets pour plusieurs raisons : plus grande dépendance à l'égard de ressources naturelles sensibles au climat, forte croissance dans des lieux exposés et manque de ressources pour parer aux répercussions préjudiciables des évolutions climatiques.

C'est un exemple classique de défi qui transcende les frontières nationales. Quelle que soit l'origine des émissions de gaz à effet de serre (GES), le changement climatique se fera sentir sur toute la planète. Il dépasse aussi les limites des actions sectorielles. Le changement climatique est indissociable de beaucoup des thèmes évoqués précédemment, comme les échanges et l'investissement, la science, la technologie et l'innovation, sans oublier la fiscalité. Il se répercute à son tour sur beaucoup des aspects qui vont suivre, dont la sécurité dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie, la santé, les migrations, ainsi que les conflits et les facteurs de fragilité. S'ajoutent d'importants prolongements pour nos modèles de croissance : à moins d'un revirement en faveur d'une économie sobre en carbone et économe en ressources, le monde s'oriente vers une augmentation des émissions de GES de 70 % à l'horizon 2050, et une élévation de température de 4 à 6°C d'ici à la fin du siècle, soit bien plus que la hausse de 2°C maximum, objectif dont il a été pris note à Copenhague en 2009 et qui vient d'être approuvé à la 16e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP-16 de la CCNUCC) à Cancún, ce qui a insufflé un nouvel espoir et redonné confiance dans le processus de négociations multilatérales sur le changement climatique.

Si des mesures s'imposent au niveau national, elles ne pourront être suivies d'effet que dans le cadre d'une action collective internationale concertée. L'accent doit être mis non seulement sur nos intérêts communs à l'échelle de la planète, mais aussi sur nos objectifs de développement. Les principaux domaines appelant une coopération internationale sont récapitulés ci-après :

- travailler à la définition d'un objectif mondial de réduction sensible des niveaux d'émissions de GES d'ici 2050 et identifier les actions d'atténuation et les approches politiques adéquates par les pays développés et en développement, qui peuvent contribuer à atteindre cet objectif d'une façon efficace par rapport à leur coût ;

- appuyer une croissance climatiquement résiliente et sobre en carbone dans les pays en développement, notamment par des politiques visant les échanges, les technologies et l'innovation, dans le cadre de stratégies de « croissance verte » plus larges à l'échelle de la planète ; et

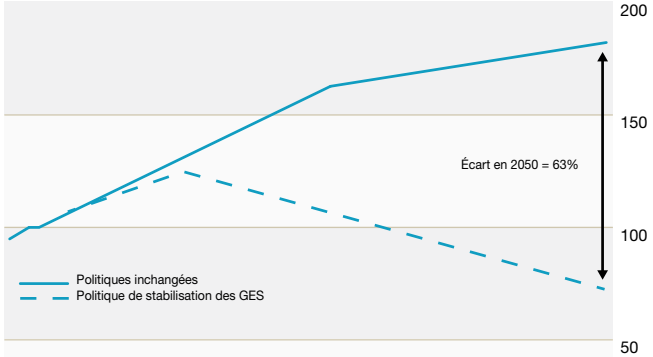
- revoir en hausse les sources de financement, publiques et privées, pour soutenir les mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans les pays en développement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Une réduction ambitieuse des émissions

Si les accords conclus à Cancún lors de la 16éme Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP-16 de la CCNUCC) donnent un caractère formel à certains aspects de l'accord dont avait « pris note » la CdP-15, et marquent une nouvelle étape importante vers une action collective internationale tendant à limiter les émissions mondiales et à favoriser l'instauration d'économies qui associent une moindre pollution et une plus grande résilience climatique, les engagements pris par l'ensemble des pays n'ont pas sensiblement monté en puissance depuis Copenhague, et demeurent sans doute insuffisants pour maintenir le réchauffement planétaire sous la barre des 2°C. Comme l'indiquent toutefois des analyses récentes de l'OCDE, les objectifs les plus ambitieux proposés par les pays industrialisés à Copenhague reviendraient tout au plus à réduire les émissions de 18 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, soit moins que les 25 à 40 % suggérés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter à 2°C l'élévation de la température moyenne du globe. À supposer que les pays industrialisés s'en tiennent au minimum de leurs objectifs déclarés, la baisse des émissions sera de 12 % seulement sur la période 1990-2020. D'après le GIEC, les pays en développement devront eux aussi déployer des efforts significatifs par rapport au statu quo ; les initiatives annoncées à l'heure actuelle correspondraient à une baisse d'émissions de seulement 8 % en 2020. Le graphique X montre que l'évolution attendue des émissions correspondant à la fourchette basse et à la fourchette haute des efforts d'atténuation annoncés, par rapport à l'évolution recommandée par le GIEC pour parvenir à l'objectif d'une limitation à 2°C du réchauffement. Une analyse plus détaillée est proposée dans le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) intitulé « The Emissions Gap Report », à laquelle l'OCDE a contribué en apportant des outils de modélisation. Les accords de Cancun mentionnent un certain nombre de domaines clés pour la coopération internationale, dont quelques-uns sont d'une pertinence particulière pour la cohérence des politiques au service du développement, y compris :

Émissions mondiales de gaz à effet de serre (2005=100)



Sources : OCDE (2008), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, et OCDE (2009), Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012.

• accord sur la façon de mesurer, notifier et vérifier les émissions de GES et les réductions opérées, au plan national ou international, selon les circonstances ;

• accord sur des objectifs ou des mesures ambitieux et juridiquement contraignants de réduction des émissions adaptés aux contextes nationaux, et révision en hausse des engagements pris pour maintenir l'élévation de la température moyenne du globe à moins de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels.

(ii) Croissance climatiquement résiliente et sobre en carbone

Les accords de Cancún stipulent que les pays développés doivent définir des stratégies de développement sobres en carbone, assorties de plans nationaux de réduction des émissions. Les pays en développement sont invités à agir de même. Pour soutenir l'action des pays en développement pour parer au changement climatique, les Accords de Cancún ont officialisé la création d'un mécanisme technologique, initialement noté dans le cadre de l'accord de Copenhague, pour accélérer la mise au point et le transfert de technologies axées sur l'adaptation et l'atténuation, moyennant une démarche impulsée par les pays en fonction des conditions et priorités nationales. Le mécanisme sera supervisé par un comité exécutif responsable devant les Parties à la CCNUCC qui, par le biais d'un centre pour les technologies climatiques, mettra à profit un réseau international pour dynamiser les transferts de technologies. Reste à déterminer l'articulation précise avec le mécanisme de financement, et à voir comment traiter de questions délicates comme la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) tout en facilitant l'accès aux nouvelles technologies ; les discussions vont se poursuivre en 2011. Les décisions prises à Cancún ont également débouché sur un cadre d'action pour l'adaptation, comportant la mise en place d'un comité pour l'adaptation destiné à faciliter une croissance climatiquement résiliente dans les pays en développement. Les prochaines étapes seront les suivantes :

• mise en œuvre du mécanisme technologique, pour contribuer à accélérer la mise au point, la diffusion et le transfert de technologies ; et

• élimination des obstacles d'ordre commercial à la diffusion de basses technologies plus propres dans le monde ;

• élaboration par les pays développés et, le cas échéant, par les pays en développement, de plans et stratégies de développement sobres en carbone.

(iii) Augmenter les sources de financement

Les accords de Cancún ont également officialisé l'engagement pris par les pays industrialisés dans l'accord de Copenhague de revoir en hausse le soutien financier apporté aux pays en développement concernant les mesures d'adaptation et d'atténuation, notamment au titre de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD-plus) et par le biais des marchés du carbone. Les engagements doivent être portés à 30 milliards USD pour la période 2010-2012, et

mobiliser 100 milliards USD par an, d'origine publique et privée, d'ici à 2020. Le Fonds vert pour le climat, dont la création est désormais entérinée, sera responsable devant les Parties à la CCNUCC par le biais d'un comité directeur, la Banque mondiale agissant en qualité d'administrateur intérimaire. En 2009, le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a envisagé plusieurs options pour accroître le financement climatique, dont une taxe sur les transactions financières internationales et une autre sur le transport aérien et maritime international, ainsi que des dispositifs de mise aux enchères de « permis » d'émission de gaz à effet de serre. Sans préjudice de la façon dont les mécanismes de financement à long terme pourront être intégrés au processus de la CCNUCC, il semblerait d'après des analyses récentes de l'OCDE, que si les objectifs actuellement affichés par les pays industrialisés étaient entièrement réalisés au moyen de taxes carbone ou de dispositifs d'échange de droits d'émission attribués par voie d'enchères, les recettes générées pourraient dépasser 1 % de leur PIB (soit 400 milliards USD) en 2020 (Dellink et al (2010), Costs, Revenues, and Effectiveness of the Copenhagen Accord Emission Pledges for 2020, OECD Environment Working Paper 22.). S'il n'est guère probable que les pays recourent exclusivement à des instruments de marché pour atteindre de tels objectifs, et sachant que de telles recettes ne manqueront pas de susciter bien des convoitises, une partie de ce montant pourrait contribuer pour une large part aux financements internationaux que supposent les engagements énoncés dans les Accords de Cancún. Les prochaines étapes seront les suivantes :

• imaginer des sources de financement novatrices, mettre au point des mécanismes d'action adaptés pour favoriser une augmentation des financements privés et publics, et mettre en œuvre le Fonds vert pour le climat, en accordant une attention particulière à la situation des pays les moins avancés et les plus vulnérables ; et

• s'entendre sur la façon de mesurer, notifier et vérifier l'apport de financements nouveaux et additionnels.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

Compte tenu du caractère de plus en plus pressant de ces questions, l'OCDE a intensifié ses travaux sur le changement climatique –notamment par l'évaluation des tendances à long terme, dans ses rapports consacrés aux Perspectives de l'environnement, et par des analyses économiques détaillées montrant que des actions ambitieuses se justifient économiquement pour parer au changement climatique, étant donné le coût de l'inaction : Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012 et Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique : Coûts, bénéfices et instruments économiques. L'OCDE propose un travail d'analyse et des recommandations pratiques visant des panoplies de mesures plus efficaces et plus efficientes, qu'il s'agisse de l'adaptation ou de l'atténuation. Elle œuvre ainsi à l'intégration des politiques visant les échanges, la fiscalité, l'investissement, la coopération pour le développement, l'innovation et l'environnement, et travaille actuellement à l'élaboration d'une Stratégie pour une croissance verte qui fait le lien avec tous ces éléments. Elle collabore avec l'AIE en assurant le Secrétariat du Groupe d'experts sur le changement climatique (CCXG) afin de produire des analyses en rapport avec les négociations sur le climat, notamment sur les marchés du carbone et les financements pour le climat, les approches en matière de REDD, ainsi que les actions et financements « mesurables, notifiables et vérifiables ». En collaboration avec la CCNUCC, l'OCDE entend jouer un rôle important à l'appui des efforts déployés pour parvenir à un accord sur le changement climatique, comme indiqué ci-après.

(i) Réductions d'émissions ambitieuses

Poursuivre l'analyse des coûts de l'action et de l'inaction, en tenant compte des effets sur les pays en développement ; aider les pays développés et en développement à déterminer les possibilités de réduire davantage les émissions tout en restant dans une logique de croissance économique ; définir les solutions envisageables pour mesurer, notifier et vérifier les niveaux des émissions de GES et les réductions opérées à un niveau approprié.

(ii) Croissance climatiquement résiliente et sobre en carbone

Poursuivre la réflexion sur la marche à suivre pour faire intervenir l'adaptation dans tous les aspects du développement économique et instaurer une croissance propre et sobre en carbone ; mettre en avant des solutions qui contribueront à stimuler la diffusion et le transfert des innovations et des technologies, de façon à surmonter tout obstacle d'ordre commercial à la fourniture d'innovations et de technologies « vertes » aux pays en développement.

(iii) Accroissement du financement climatique

Analyser plus avant les options de financement envisageables en matière de changement climatique, notamment : comment mieux tirer profit des mécanismes de marché existants ou à venir (y compris en améliorant l'accès des pays au financement du marché du carbone) ; les modalités à retenir afin que les cadres d'action publics suscitent des investissements privés dans le développement sobre en carbone et résilient au changement climatique ; le recours à des instruments de marché pour mobiliser davantage de recettes; et la détermination des solutions qui s'offrent pour mesurer, notifier et vérifier le soutien apporté au titre des actions visant le climat. Par ailleurs, l'OCDE s'emploiera à proposer aux gouvernements des orientations dans ces domaines.

Sécurité alimentaire



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le nombre de personnes souffrant de malnutrition s'établissait à 925 millions de personnes fin 2010 – chiffre qui s'est probablement encore accru sous l'effet des nouvelles hausses des prix des matières premières et de leur instabilité depuis lors. La question de la sécurité alimentaire est revenue au premier plan dans les discussions internationales. L'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié la population souffrant de la faim à l'horizon 2015 sera difficile à atteindre. À plus longue échéance, l'augmentation prévue de la population mondiale, soit 9 milliards d'habitants en 2050, suppose d'après les estimations un accroissement de la production alimentaire de 42 % d'ici à 2030 et de 70 % d'ici à 2050.

La sécurité alimentaire soulève donc de multiples difficultés, qui vont de l'approvisionnement mondial à l'accès des ménages. Elle est inextricablement liée au problème de fond posé par la pauvreté et l'augmentation des revenus et du pouvoir d'achat des plus démunis, ainsi qu'aux enjeux de la mise en production de nouvelles terres et de l'amélioration de la productivité, alors même que le changement climatique crée de nouveaux obstacles. Les gouvernements doivent donc agir de façon à promouvoir l'investissement et la production et à accroître les fonds publics consacrés à l'agriculture, parallèlement à la mise en place de filets de sécurité pour les populations vulnérables. Un soutien financier doit être apporté par la communauté internationale. L'efficacité passe par une action collective. Les principaux domaines appelant une coopération internationale sont récapitulés ci-dessous :

- libéraliser les échanges agricoles et promouvoir l'investissement agricole responsable ;
- évaluer les mesures susceptibles de limiter la volatilité des prix alimentaires et d'en atténuer l'impact sur les plus vulnérables ;
- contribuer à diffuser les bienfaits apportés par la science, la technologie et l'innovation ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques, en particulier l'évolution et la variabilité du climat.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Libéraliser les échanges et promouvoir l'investissement agricole responsable

Les échanges agricoles sont au cœur des négociations engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, et c'est sur ce point qu'elles ont plus particulièrement achoppé. Les tarifs douaniers et les subventions restent plus élevés dans le secteur agricole que dans les industries manufacturières. La libéralisation des échanges permettrait d'équilibrer l'offre et la demande au sein des pays, des régions et à l'échelle de la planète, ce qui renforcerait la sécurité alimentaire et favoriserait une augmentation du revenu dans les pays pauvres disposant d'un avantage comparatif en matière de production alimentaire. Selon les estimations de l'OCDE, une nouvelle réduction de 50 % de l'ensemble des tarifs et du soutien intérieur pourrait accroître le bien-être mondial à hauteur de quelque 44 milliards USD par an. Pour l'essentiel, les gains viendraient de l'abaissement des tarifs douaniers dans l'agriculture. Les

pays en développement auront besoin de capacités commerciales renforcées pour bénéficier de ces processus. Les prochaines étapes seront les suivantes :

• issue rapide, ambitieuse, globale et équilibrée du Cycle de Doha pour le développement, ancrant solidement des réformes destinées à réduire les subventions et les obstacles à l'importation, en particulier dans les pays développés ;

• promotion des Principes pour un investissement agricole responsable.

(ii) Limiter la volatilité des prix et en atténuer l'impact sur les plus vulnérables

Les prix ont reculé en 2009 par rapport aux niveaux record de 2007 et 2008, puis ont augmenté de nouveau brusquement pendant la seconde moitié de 2010 et début 2011. Dans ce contexte, l'impact de la volatilité des prix alimentaires sur les pauvres reste préoccupant. Dans le cadre de la Déclaration conjointe de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire en 2009, les organisations internationales concernées ont été invitées à s'interroger sur l'efficacité d'un système de stockage pour réduire cette volatilité. Lors du sommet du G20 à Séoul, les dirigeants ont demandé à plusieurs organisations internationales, dont l'OCDE, d'étudier les « moyens d'atténuer et de gérer plus efficacement les risques associés aux fluctuations des prix des denrées alimentaires et d'autres produits agricoles sans provoquer d'effets de distorsion ». Le travail se poursuit pour :

• analyser les causes de la volatilité des prix ;

• analyser la faisabilité, l'efficacité et les modalités administratives d'un système de stockage d'urgence ;élaborer des propositions pour atténuer et gérer les risques, y compris en aidant les populations les plus touchées dans les pays ou régions vulnérables.

• améliorer la transparence des marchés et la coordination des politiques au niveau international.

(iii) Diffuser les bienfaits apportés par la science, la technologie et l'innovation

L'agriculture a bénéficié de progrès techniques très divers, dynamisés par les recherches menées dans les secteurs public et privé, qui ont conduit à une augmentation rapide de la productivité, d'abord dans les pays développés puis dans les pays en développement, surtout en Asie (les gains de productivité ont été bien plus modestes en Afrique). Des organismes génétiquement modifiés (OGM) ont été mis au point pour augmenter la productivité agricole, d'où des débats animés. Les règles de brevetabilité des nouvelles variétés végétales sont couvertes par l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Une révision de l'accord sur les ADPIC, tenant compte du lien avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, a été décidée dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement. Les prochaines étapes seront les suivantes :

• mener d'autres activités de recherche fondamentale et de développement, notamment en renforçant les travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale sur la mise au point de variétés végétales adaptées au changement climatique ;

• poursuivre l'analyse des coûts et avantages potentiels des cultures génétiquement modifiées ; et

• évaluer l'impact des régimes de brevets sur les transferts de technologies dans le cadre de la révision de l'accord sur les ADPIC.

(iv) Prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques

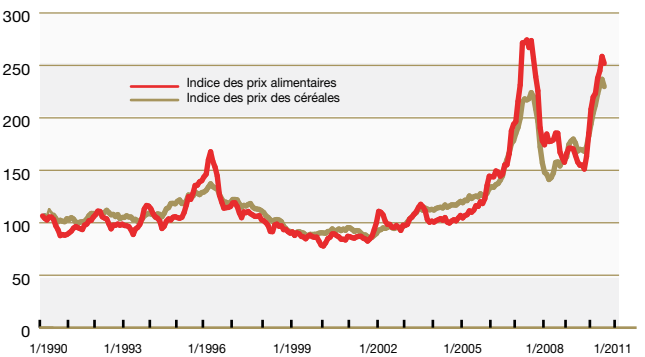
L'évolution et la variabilité du climat conditionnent l'avenir de la sécurité alimentaire, de même que l'accès aux terres et à l'eau et la gestion de ces ressources. La biodiversité fait l'objet d'instruments clés tels que la CDB et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Faute de moyens d'évaluation détaillés à l'échelle mondiale, il n'est pas encore possible de mesurer les progrès réalisés au regard des objectifs fixés pour 2010 par la CDB, mais les informations disponibles pour l'instant indiquent un recul de la biodiversité. Les répercussions de la production accrue de biocarburants sur les prix alimentaires et, partant, sur la sécurité alimentaire des pauvres, ainsi que sur les habitats naturels et la biodiversité, retiennent de plus en plus l'attention. Les prochaines étapes seront les suivantes :

• progresser dans les négociations de la CCNUCC sur la question de l'atténuation du changement climatique (voir également le thème 9) ;

• mettre au point des stratégies d'ensemble pour la biodiversité et des plans visant à réduire son taux d'appauvrissement ; et

Les prix alimentaires ont de nouveau augmenté brusquement début 2011

Indice des prix alimentaires et des céréales 1990-2011



Source: OCDE.

• élaborer un cadre commun de référence pour la mise au point de biocarburants viables, et des mécanismes pour le faire respecter, afin de minimiser les impacts négatifs de la production de biocarburants sur la sécurité alimentaire et la biodiversité à l'échelle mondiale.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE suit de façon systématique les politiques agricoles des pays membres et des économies émergentes, ainsi que les tendances et les perspectives des marchés agricoles mondiaux et leur impact sur la sécurité alimentaire, dont les travaux sur les « Perspectives agricoles » à moyen terme réalisés conjointement avec la FAO donnent une illustration. Avec d'autres organisations internationales, l'OCDE vérifie le chemin parcouru au regard des engagements pris, notamment dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire ; les dirigeants du G20 l'ont invitée à poursuivre ces activités. L'OCDE collabore étroitement avec la FAO et avec d'autres organisations internationales pour développer des solutions à l'intention du G20 visant à mieux atténuer et gérer les risques associés à la volatilité des prix alimentaires et des autres matières premières agricoles. Elle étudie les relations entre la sécurité alimentaire et d'autres domaines de l'action publique : les échanges et l'investissement ; les marchés financiers ; la science, la technologie et l'innovation ; et l'environnement, l'énergie et l'eau. L'OCDE contribue à l'harmonisation de la surveillance réglementaire par les gouvernements pour garantir l'innocuité des OGM sur le plan de l'environnement et de la santé. Ses travaux dans tous ces domaines impliquent de plus en plus un dialogue sur les politiques à mener avec les pays en développement, en particulier les principales économies émergentes. L'OCDE peut contribuer comme suit aux travaux sur les aspects évoqués précédemment.

(i) Libéraliser les échanges et promouvoir l'investissement agricole responsable

Recherche et analyse, dialogue sur les mesures à prendre et sensibilisation aux moyens d'optimiser les avantages de la libéralisation des échanges pour la sécurité alimentaire. Mise en application du principe d'Investissement agricole responsable et accumulation des meilleures pratiques.

(ii) Limiter la volatilité des prix et en atténuer l'impact sur les plus vulnérables

Analyse des causes de la volatilité des prix alimentaires, notamment : l'évolution des caractéristiques de l'offre et de la demande ; les stocks d'urgence, régionaux ou nationaux ; les rendements et la productivité ; le rôle des marchés à terme ; les taux de change ; et les liens avec les prix du pétrole brut et de l'énergie, ainsi qu'avec le marché des biocarburants ; analyse des moyens de limiter la volatilité des prix , et d'en atténuer et d'en maîtriser l'impact.

(iii) Diffuser les bienfaits apportés par la science, la technologie et l'innovation

Dans le prolongement de la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation (2010), approfondissement des travaux sur la marche à suivre pour accélérer le transfert de technologies, stimuler l'innovation et promouvoir une coopération internationale accrue, concernant notamment les applications biotechnologiques axées sur la mise au point de nouvelles variétés de cultures résistantes à la sécheresse, tout en garantissant la sécurité environnementale et sanitaire.

(iv) Prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques

Poursuite des travaux de recherche et d'analyse sur l'interaction entre sécurité alimentaire, politique énergétique (biocarburants compris) et politique environnementale (notamment en matière de biodiversité).

Sécurité des ressources en eau



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

La sécurité des ressources en eau fait intervenir des aspects tels que le stress hydrique, la qualité de l'eau, la gestion des crues, l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, sans oublier les réserves nécessaires pour préserver les écosystèmes. L'accent est mis ici sur les questions de pénurie et d'accès. Dans de nombreuses régions du monde, les ressources en eau font l'objet d'une concurrence accrue car la surexploitation et la pollution réduisent les volumes disponibles. S'ajoutent les pressions exercées par le changement climatique. Une progression de 50 % de la consommation mondiale d'eau est attendue dans les 30 prochaines années, sous l'effet de facteurs englobant le développement, la croissance démographique et l'urbanisation. Le nombre de personnes souffrant de stress hydrique sévère est appelé à augmenter, pour passer d'environ 2.8 milliards à 3.9 milliards en 2030. Près de 3.5 milliards vivront dans des pays en développement. Plus d'un milliard de personnes restent privées d'accès à une eau potable et 2.6 milliards n'ont pas accès à un assainissement satisfaisant. Environ 80 % des maladies recensées dans les pays en développement sont liées à l'eau et, d'après les estimations, provoquent 1.7 million de décès par an. Si les tendances actuelles se maintiennent, la réalisation d'une partie de l'OMD 7 est en bonne voie – réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable –, mais un demi-milliard de personnes n'auront toujours pas accès à un assainissement de base.

La sécurité des ressources en eau soulève donc, comme pour l'alimentation et l'énergie, de multiples difficultés qui vont de l'approvisionnement à l'échelle mondiale à l'accès des ménages. Les gouvernements ont beaucoup à faire au niveau local et national, ainsi qu'en termes de coopération régionale, pour promouvoir une augmentation des investissements et une gestion des ressources en eau plus efficiente et plus durable. Pour atteindre les OMD en matière d'eau et d'assainissement, il faudrait doubler l'investissement annuel, en le portant à environ 35 milliards USD, et consacrer des montants encore plus importants à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures existantes, de même qu'à la gestion des ressources en eau. Les donneurs internationaux ont un rôle crucial à jouer dans le financement de cet investissement et dans la mise au point et le déploiement de nouvelles technologies accessibles et à moindre coût. Les principaux domaines appelant une plus large coopération internationale sont récapitulés ci-dessous :

- promouvoir une approche plus intégrée de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et de la politique commerciale, notamment en s'intéressant de près aux dispositifs de subventions et à l'utilisation des biocarburants ;

- s'attaquer à l'impact de l'évolution et de la variabilité du climat sur la rareté de l'eau et l'accès à l'eau ;

- rationaliser et consolider le cadre de gouvernance internationale relatif à l'eau.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Eau, alimentation, énergie et politique commerciale

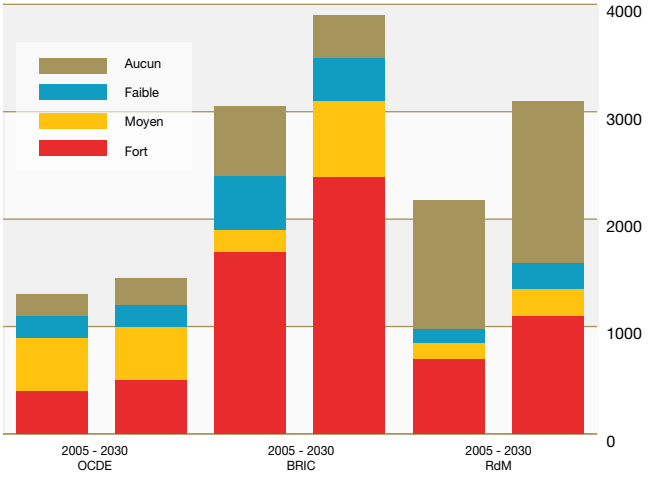
L'agriculture, qui consomme environ 70 % de l'eau à l'échelle mondiale, est aussi en grande partie responsable de la pollution de l'eau par les éléments nutritifs et les pesticides. L'augmentation prévue de la population mondiale, soit 9 milliards d'habitants en 2050, ira de pair avec une

demande accrue de produits alimentaires, tandis que l'évolution des régimes alimentaires, l'augmentation de la production bioénergétique et la progression des utilisations urbaines et industrielles de l'eau viendront exacerber la concurrence pour les ressources en eau. L'interaction des politiques régissant l'eau, l'agriculture et l'énergie est de mieux en mieux perçue. Alors qu'au niveau national, on commence à s'orienter vers une gestion plus durable des ressources en eau, les décisions prises par les pouvoirs publics entraînent une sous-tarification systématique de l'eau d'irrigation, aggravant les inefficacités et la surexploitation de la ressource, et une incapacité à financer le développement d'infrastructures dans les zones relativement défavorisées. Des études de l'OCDE montrent qu'une juste tarification du prix de l'eau incite à réduire le gaspillage, à polluer moins et à investir davantage dans les infrastructures hydrauliques, ce qui renforce la sécurité des ressources en eau. Les politiques énergétiques, notamment l'octroi de subventions pour le pompage d'eau souterraine, ont aussi un impact important sur le coût réel de l'utilisation de l'eau. Ce problème ne saurait être réglé unilatéralement par les gouvernements. La réforme des subventions implicites liées à l'eau doit être examinée, parallèlement à celle des subventions à l'agriculture et à l'énergie. Les prochaines étapes seront les suivantes :

- poursuivre les travaux sur les relations entre les politiques de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie et leur cohérence, notamment sur la gouvernance et les structures internationales qui sont à même de proposer une réforme des politiques dans le domaine de l'eau ;

- s'attaquer à la question de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, y compris par la réforme des subventions, afin de créer des incitations favorisant une utilisation plus efficiente de l'eau et des investissements accrus dans les infrastructures hydrauliques.

Près de 4 milliards de personnes seront en situation de stress hydrique en 2030



Source: OCDE (2008), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, et OCDE (2009), Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012.

(ii) Changement climatique et rareté et accessibilité de l'eau

Le rapport du GIEC sur le changement climatique et l'eau (2008) contient des projections de différents effets, dont le risque accru d'inondations et d'épisodes de sécheresse dans de nombreuses régions, l'augmentation du stress hydrique et de la pollution de l'eau, avec de multiples conséquences, notamment pour la sécurité alimentaire et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques existantes – installations hydroélectriques, ouvrages de protection contre les crues, systèmes d'irrigation et d'évacuation des eaux, entre autres exemples. Pour le GIEC, les zones tropicales arides et semi-arides et les méga-deltas asiatiques et africains sont particulièrement vulnérables. D'après ce rapport, beaucoup de régions sont déjà incapables de faire face à la variabilité actuelle du climat, ce qui entraîne des dégâts considérables en cas d'inondation ou de sécheresse. Plusieurs débats sur l'eau et le changement climatique, organisés lors de la CdP 16, à Cancún, ont souligné la nécessité de placer la gestion de l'eau au centre des discussions internationales sur l'adaptation au changement climatique. Les prochaines étapes seront les suivantes :

- accord sur des objectifs et actions ambitieux et contraignants en matière d'émissions, afin de maintenir l'élévation de la température moyenne du globe dans la limite de 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels (voir également le thème 9) ;

- coopération accrue entre les autorités nationales de l'eau afin de mettre en commun l'expérience acquise en matière d'adaptation ; et

- mise au point et déploiement de nouvelles technologies, aux côtés des technologies existantes d'économisation de l'eau.

(iii) Gouvernance internationale

Le Conseil mondial de l'eau, créé en 1996, est une plateforme internationale réunissant des acteurs de haut niveau pour aborder les thèmes et enjeux des politiques de l'eau, problèmes transfrontières compris. Il a organisé une série de Forums mondiaux de l'eau, dont le prochain se tiendra à Marseille en 2012. ONU Eau est un mécanisme de coordination pour les entités des Nations Unies s'occupant de questions relatives à tous les aspects de l'eau douce et de l'assainissement. S'ajoutent d'autres cadres de rencontre internationaux comme le Congrès mondial de l'eau et la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm. Les prochaines étapes seront les suivantes :

- poursuivre le dialogue sur des actions collectives, concernant notamment les cadres pour la gestion des eaux transfrontières et les politiques régionales de l'eau, en vue du prochain Forum mondial de l'eau en 2012 ;

- assurer une meilleure coordination des discussions internationales sur l'eau sous l'égide des Nations Unies.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE maintiendra son appui aux efforts déployés à l'échelle internationale pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau, ainsi que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et pour mieux maîtriser la concurrence accrue dont fait l'objet une ressource qui se raréfie, sans oublier le rôle de l'eau dans la préservation des écosystèmes. Elle continuera de privilégier les activités où elle possède un avantage comparatif : analyse des aspects économiques et financiers de la gestion de l'eau, notamment la tarification ; mise en relation des difficultés propres au secteur avec des problématiques plus vastes, dont la politique commerciale, le changement climatique, l'agriculture et la politique énergétique et l'innovation ; et soutien à la constitution d'une base d'informations objectives pour étayer l'élaboration des politiques et les réformes de la gouvernance au niveau infranational, national, régional et international.

(i) Eau, alimentation, énergie et politique commerciale

Dans le cadre de sa Stratégie pour une croissance verte, l'OCDE développe ses travaux selon trois axes. Le premier traite de la tarification de l'eau, de son impact sur la gestion durable de la ressource, en particulier dans l'agriculture, et des dispositions à prendre au plan national et international, notamment en matière de tarifs et de subventions agricoles. Le deuxième a trait au financement de la gestion de l'eau au sens large, compte tenu de l'impact du changement climatique, incluant l'efficacité et l'efficience des politiques d'allocation de l'eau et de gestion des zones de captage. Le troisième, enfin, concerne l'analyse de la cohérence entre les politiques menées dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture parmi les pays de l'OCDE et les orientations à donner pour faire en sorte que ces politiques se renforcent mutuellement au lieu d'aller dans des directions opposées.

(ii) Changement climatique et rareté et accessibilité del'eau

Outre ses travaux sur l'atténuation, évoqués au titre du thème 9, l'OCDE redouble d'efforts dans le domaine de l'eau et de l'adaptation au changement climatique : élaboration d'orientations générales à l'intention des donneurs et des pays en développement ; travail approfondi sur l'agriculture, l'eau et le changement climatique ; et examen des aspects liés au coût et au financement de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau, notamment par une intensification des approches existantes. L'OCDE soutient les réformes des politiques relatives à l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, dans l'optique de mieux prendre en compte le changement climatique par le biais du dialogue engagé avec les pays sur les mesures à prendre en coopération avec la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau (EUWI).

(iii) Gouvernance internationale

L'OCDE participe aux préparatifs en vue du Forum mondial de l'eau de 2012 et travaille régulièrement en coordination avec les organes des Nations Unies qui travaillent sur la question de l'eau.

Sécurité énergétique



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Nous vivons dans un monde où la demande, la consommation et l'interdépendance vont croissant dans le domaine de l'énergie. La sécurité énergétique est cruciale pour une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. Elle est aussi indissociablement liée à d'autres défis mondiaux : les systèmes énergétiques, qui représentent environ 60 % du total actuel des émissions de gaz à effet de serre (GES), sont les principales causes du changement climatique. Mais en dépit d'une augmentation de l'énergie utilisée à l'échelle mondiale, de nombreux pays en développement n'ont pas accès à des approvisionnements énergétiques suffisants, abordables et fiables, ce qui entrave sérieusement la croissance, la productivité et l'emploi. Bon nombre de ménages pauvres restent privés de services énergétiques modernes. Selon le World Energy Outlook (WEO 2010) de l'AIE, 1.4 milliard d'êtres humains dans le monde sont encore dépourvus d'accès à l'électricité, chiffre qui ne devrait reculer que marginalement à l'horizon 2030, pour passer à 1.2 milliard. Quelque 2.7 milliards d'habitants sont tributaires de formes traditionnelles d'exploitation de la biomasse, et ils devraient être 2.8 milliards dans ce cas en 2030. La pollution atmosphérique liée à l'utilisation de la biomasse par les ménages devrait provoquer plus de 1.5 million de décès prématurés par an en 2030. Mettre au premier rang l'accès à une énergie sûre, propre, fiable et bon marché apportera d'immenses avantages sociaux et économiques.

La sécurité énergétique soulève donc, comme la sécurité alimentaire et celle des ressources en eau, de multiples difficultés qui vont de l'approvisionnement mondial à l'accès des ménages. Il appartient aux gouvernements nationaux de travailler avec le secteur privé et de coopérer à l'échelle régionale, moyennant un soutien financier de la communauté internationale pour dynamiser les investissements, afin en particulier d'élargir l'accès à l'énergie. Selon le WEO 2010, un investissement de 36 milliards USD par an, soit 0.05 % seulement du PIB annuel moyen mondial, permettrait d'assurer un accès universel à des services énergétiques modernes d'ici à 2030. Jusqu'ici, l'investissement a été sensiblement inférieur à ce niveau, d'où l'urgence de promouvoir une nouvelle architecture de financement. Mais, par ailleurs, les difficultés sont inextricablement liées aux politiques mondiales plus générales. La fermeté des prix alimentaires et énergétiques mondiaux a attiré l'attention de la communauté internationale sur les effets économiques des ruptures d'approvisionnement ainsi que des prix élevés et volatiles de l'énergie. Son utilisation est faussée par des subventions inefficaces. La sécurité énergétique ne peut être dissociée de l'enjeu du changement climatique (voir le thème 9) et de l'accès universel à l'énergie. Les principaux domaines appelant une plus large coopération internationale sont récapitulés ci-après :

- analyser l'impact économique de prix élevés et volatiles ;

- abandonner progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles ;

- promouvoir des sources d'énergie propres, efficientes et sûres pour tous dans l'avenir, afin de relever les défis étroitement liés que posent la sécurité énergétique et l'atténuation du changement climatique.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Analyser l'impact économique de prix élevés et volatiles

Nombre de personnes sans accès à l'électricité et utilisant la biomasse traditionnelle, 2009, (millions)

	Nombre de personnes sans accès à l'éléctricité	Nombre de personnes utilisant la biomasse traditionnelle pour cuisiner
AFRIQUE	587	657
Afrique subsaharienne	585	653
ASIE (pays en développement)	799	1937
Chine	8	423
Inde	404	855
Asie autres	387	659
AMÉRIQUE LATINE	31	85
Pays en développement	1438	2679
Monde	1441	2679

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE) 2010: Energy Poverty: How to make modern energy access universal.

Les cours internationaux du pétrole, qui s'étaient établis en moyenne à 29 USD par baril en 1999 2001 (dollars de 2008), ont grimpé à 97 USD en 2008 avant de diminuer de deux tiers puis d'amorcer une remontée, malgré une reprise incertaine. Si la brusque envolée des prix a bénéficié aux pays exportateurs de pétrole, elle a également eu un impact négatif considérable pour beaucoup des pays importateurs les plus pauvres. La volatilité des prix a été plus généralement abordée par le G20, qui a demandé à l'AIE, au Forum international de l'énergie, à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et à l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) de poursuivre leurs travaux afin d'améliorer la disponibilité des données sur la production et la consommation, de suivre les évolutions des marchés, d'établir de nouvelles prévisions et de faire des propositions pour améliorer la réglementation et accroître la transparence du marché pétrolier. Les prochaines étapes seront les suivantes :

• mener des travaux complémentaires au sein du G20 et dans d'autres cadres : améliorer la disponibilité des données sur les marchés pétroliers, ainsi que la réglementation, la transparence et le fonctionnement de ces marchés ; mettre en forme des perspectives/prévisions conjointes concernant l'offre et la demande sur les marchés pétroliers ; et élargir les travaux sur la volatilité des prix à d'autres combustibles fossiles ; et

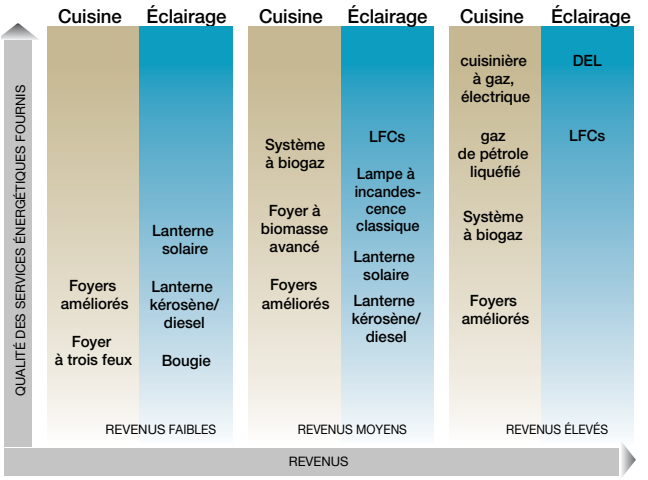
• poursuivre les travaux consacrés à l'impact économique de prix élevés et volatiles de l'énergie et aux liens entre volatilité sur le marché du pétrole et sur d'autres marchés, en particulier celui des denrées alimentaires.

(ii) Abandonner progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles

D'après les estimations du WEO 2010 de l'AIE, les subventions à la consommation de combustibles fossiles auraient atteint 558 milliards USD en 2008 et 312 milliards USD en 2009 (dont 252 milliards dans les pays en développement ; les subventions dans les pays où les ménages n'ont qu'un accès limité à des formes modernes d'énergie ont représenté 71 milliards USD). À titre de comparaison, les subventions agricoles dans les pays de l'OCDE ont été estimées à 384 milliards USD en 2009, alors que l'aide publique au développement a représenté la même année 120 milliards USD, et l'accès universel à des services énergétiques modernes d'ici à 2030 exigerait un investissement supplémentaire de 36 milliards USD par an. La suppression des subventions aux combustibles fossiles renforcerait la sécurité énergétique, réduirait les émissions de GES et procurerait des avantages économiques. Selon l'analyse de l'OCDE fondée sur les données de l'AIE, l'abandon des subventions à la consommation de combustibles fossiles pourrait réduire les émissions de GES de 10 % en 2050 par rapport à un scénario de politiques inchangées, tout en améliorant l'efficience économique des pays qui mettent en œuvre de telles réformes. Les subventions pèsent lourd dans les budgets nationaux, découragent l'utilisation rationnelle des combustibles, peuvent provoquer des pénuries et risquent aussi de susciter la contrebande et l'utilisation illicite des produits subventionnés. Elles prennent la place d'investissements qui pourraient servir à élargir l'accès à l'énergie. Les pauvres n'en reçoivent qu'une petite partie, car ils consomment moins, mais les politiques d'abandon progressif devront être soigneusement conçues pour éviter de priver les plus démunis de ressources fondamentales.

Cette question devient incontournable sur la scène internationale. En 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés à abandonner progressivement et à rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fos-

La qualité des services énergétiques et les revenus des foyers



Note : le World Energy Outlook maintient des bases de données mises à jour annuellement sur l'accès à l'éléctricité et l'utilisation de la biomasse traditionnelle.
Source : AIE

siles, à l'instar des leaders de l'APEC. Un rapport conjoint a été élaboré par l'AIE, l'OPEP, l'OCDE et la Banque mondiale pour le sommet du G20 à Toronto, en juin 2010. Le sommet du G20 à Séoul, en novembre 2010, a réaffirmé l'engagement pris, moyennant un calendrier fixé en fonction des spécificités nationales et une aide ciblée sur les plus pauvres, et prévu des actions complémentaires en 2011. Les prochaines étapes seront les suivantes :

- mise en œuvre des engagements pris au sein du G20 et dans d'autres cadres pour rationaliser et abandonner progressivement les subventions ;

- suivi de l'état d'avancement par des organisations internationales ;

- examen des progrès réalisés par les pays lors du sommet du G20 en 2011.

(iii) Promouvoir des sources d'énergie propres, efficientes et sûres pour tous

D'après les projections de l'AIE, la demande mondiale d'énergie augmenterait de 36 % d'ici à 2035 selon son scénario « Nouvelles politiques », les combustibles fossiles demeurant la principale source d'énergie. Les engagements souscrits en vue de réduire les émissions d'ici 2020 représentent un effort important, mais les récentes analyses de l'AIE montrent que, même s'ils sont pleinement respectés, ils ne suffiront pas à placer le monde sur une trajectoire qui lui donnerait ne serait-ce qu'une chance de 50 % d'éviter un réchauffement de 2°C au-dessus des températures du 19e siècle. En outre, pour que chaque citoyen dans le monde ait accès à l'électricité et à des services énergétiques propres pour cuisiner d'ici 2030, il est impératif de renforcer l'effort international et de mettre en place un nouveau mécanisme de financement. Il est essentiel de promouvoir des investissements sobres en carbone afin de lutter contre le changement climatique, investissements dont le rôle pour assurer un accès universel à des services énergétiques modernes et durables serait déterminant. La nécessité de stimuler l'investissement dans des technologies énergétiques propres et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources a été reconnue au sein du G20 et dans d'autres cadres ; plusieurs initiatives sont en cours, notamment sous l'égide de la Réunion ministérielle sur les énergies propres. Les prochaines étapes seront les suivantes :

- poursuivre les actions visant à promouvoir la coopération dans la recherche et le développement de technologies sobres en carbone, ainsi que des mesures réglementaires ; et

- stimuler l'investissement, y compris par le biais des politiques fiscales.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

Les travaux actuels de l'AIE portent notamment sur la réforme des subventions à la consommation de combustibles fossiles, la diversification des sources d'énergie, les énergies renouvelables, les politiques climatiques, la réforme des marchés, l'efficacité énergétique, la mise au point et le déploiement de technologies énergétiques propres, la collaboration et la diffusion en matière de technologies énergétiques, l'instauration d'un mécanisme de financement permettant d'assurer un accès universel aux énergies modernes ainsi que sur la création d'un « indice du développement énergétique » pour la fixation d'objectifs et le suivi de l'accès aux énergies modernes. En étroite coordination avec l'AIE, l'OCDE étudie les liens entre les politiques énergétiques et les mesures prises par ailleurs, concernant notamment le changement climatique, la fiscalité et l'innovation. L'AIE et l'OCDE peuvent en outre contribuer comme suit aux travaux dans ces domaines.

(i) Analyser l'impact économique de prix élevés et volatiles

L'AIE a un rôle clé à jouer, aux côtés d'autres organisations internationales, dans les travaux en cours au sein du G20 et dans d'autres cadres, en particulier l'établissement de rapports sur la disponibilité des données, le fonctionnement des marchés énergétiques et les perspectives/prévisions concernant l'offre et la demande.

(ii) Abandonner progressivement les subventions aux combustibles fossiles

L'OCDE et l'AIE continueront d'analyser et de suivre la situation. Les deux organisations ont été invitées, avec la Banque mondiale et l'OPEP, à aller plus loin dans l'évaluation et le bilan des progrès réalisés au regard des engagements pris lors des sommets du G20 en 2009 et 2010, et à en rendre compte au sommet du G20 en 2011. Il s'agit notamment pour elles de collecter des données nouvelles et des données à jour sur les subventions accordées à la consommation des combustibles fossiles, d'analyser l'impact d'une réforme des subventions, et de réaliser des études de cas sur les réformes ayant porté leurs fruits.

(iii) Promouvoir des sources d'énergie propres, efficientes et sûres pour tous

L'OCDE met en train des travaux sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables au titre de sa stratégie pour une « croissance verte », qui sera lancée en 2011, dans le prolongement des activités connexes relevant de la stratégie pour l'innovation. Une première étude d'envergure dans le cadre de cette stratégie a examiné comment la fiscalité peut être utilisé pour favoriser l'« éco innovation », et un rapport de l'OCDE/AIE sur la croissance verte et l'énergie devrait être publié prochainement. L'AIE, tout en soutenant l'intensification des efforts visant à assurer l'accès universel à des énergies modernes, continuera d'œuvrer à la réalisation de ses trois objectifs, à savoir améliorer la sécurité énergétique, renforcer l'efficacité énergétique et promouvoir la viabilité environnementale.

partie IV SOCIÉTÉ

Le développement concerne en définitive les êtres humains et l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette section du rapport examine six thèmes. Après les conflits et la fragilité, elle aborde quatre problématiques étroitement liées, à savoir le travail, l'éducation et les compétences, les migrations et la santé, puis s'achève sur le thème de la mesure du progrès dans les sociétés.

Seule une action collective portant sur un très large éventail de politiques, notamment en matière de défense et de diplomatie, peut permettre de s'attaquer à la question des conflits et de la fragilité. L'accent est mis ici sur les liens spécifiques existant avec les défis de la gouvernance économique et des entreprises qui sont analysés dans la Partie II et sur leur contribution à l'atténuation des conflits. Des liens étroits existent aussi avec la sécurité des ressources, question également abordée dans la Partie II.

Créer des emplois décents est le principal moyen de lutter contre la pauvreté et de réunir les conditions d'une amélioration des conditions de vie de tous. Cet aspect est étroitement lié à la question des normes fondamentales du travail et, au-delà, à l'action à engager pour doter les individus des compétences nécessaires sur le marché du travail, et partant, aux politiques menées dans le secteur de l'éducation. S'agissant du thème des migrations, il est surtout question des conséquences des migrations internationales pour le développement, et notamment les envois de fonds des travailleurs expatriés, le transfert de compétences et la « fuite des cerveaux » des pays en développement. L'impact de ce phénomène sur le secteur de la santé est particulièrement préoccupant et il est pris en compte dans le thème consacré à la santé, tout comme le sont les liens existant avec le thème de la science, de la technologie et de l'innovation traité dans la Partie I.

Être préservé d'un conflit violent, avoir un emploi décent et bénéficier de services d'éducation et de santé sont des facteurs importants qui soulignent la nécessité de concevoir des mesures plus larges pour apprécier le progrès des sociétés, autrement dit des mesures qui débordent le cadre du PIB par habitant, sans perdre de vue la question centrale de la réduction de la pauvreté. Cette problématique conclut la section et le présent rapport.

Les résumés thématiques ci-après contiennent des informations plus détaillées sur les progrès réalisés face à chacun de ces défis, les prochaines étapes à engager et les contributions possibles de l'OCDE. Les OMD ont focalisé l'attention sur les questions de santé et d'éducation ainsi que sur la question transversale de l'égalité hommes-femmes. La crise économique a remis au cœur de l'actualité, en particulier dans le cadre du G20, la question de l'emploi et la nécessité de développer des compétences utiles sur le marché du travail pour générer de la croissance et réduire la pauvreté. Elle a aussi coïncidé avec un regain d'intérêt pour la question de la mesure du progrès – même si l'origine de ce débat est bien antérieure.

Par ailleurs, un grand nombre de chantiers restent inachevés. Les conflits et la fragilité continuent de freiner la réalisation des OMD dans un grand nombre de pays qui comptent parmi les plus pauvres du monde. Les taux de chômage sont encore plus élevés dans les pays en développement que dans les économies de l'OCDE et les difficultés sont appelées à augmenter sous l'effet des évolutions démographiques. Les progrès réalisés dans l'enseignement primaire doivent être complétés par une dynamique au service du développement de compétences utiles sur le marché du travail. Les communautés de migrants et les diasporas ont un rôle plus important à jouer dans le transfert de compétences. Le coût, pour ces communautés, des envois de fonds doit être réduit. Il est essentiel, pour atteindre les OMD en matière de santé, de limiter la « fuite des compétences » et de maximiser la contribution de la technologie et de l'innovation. Il faut s'appuyer sur les OMD pour affiner la mesure des progrès, en prenant en compte ces dimensions sociales plus larges. Tout cela n'est réalisable qu'à travers une action collective.

L'OCDE a entrepris de renforcer ses travaux sur les liens transversaux existant entre, d'une part, la gouvernance économique et des entreprises et, d'autre part, les conflits et la fragilité. L'Organisation a consacré depuis sa création de nombreux travaux à l'éducation, à l'emploi, au travail et à la politique sociale, consciente de l'importance que revêtent ces aspects pour la croissance économique et le développement de ses pays membres. Elle entend s'appuyer sur cette expertise et travailler avec d'autres organisations internationales spécialisées pour mieux contribuer à faire avancer ces questions dans le contexte plus large du développement, en partageant ses données d'expérience et en participant à une action collective de plus grande envergure. L'OCDE a également toujours produit des statistiques fiables et objectives dans différents domaines, depuis la croissance économique jusqu'aux résultats éducatifs en passant par les dépenses comparées des systèmes de santé. Aujourd'hui, elle passe à la vitesse supérieure pour contribuer à l'effort international plus vaste qui vise à mesurer le progrès de nos sociétés.

Conflits et fragilité



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Si de nombreux pays enregistrent des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un petit groupe de pays pâtissant d'un manque de capacités, de relations difficiles entre l'État et la société, de profonds clivages sociaux et/ou de problèmes hérités de conflits violents, accuse un retard de 40 à 60 % par rapport aux autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans la poursuite des OMD. C'est dans ces pays que vit un milliard des six milliards d'habitants de la planète, mais où la moitié des enfants du monde meurt avant l'âge de 5 ans et où un tiers de la population totale survit avec moins d'un dollar USD par jour. Les quelque 35 pays considérés comme fragiles en 1979 l'étaient encore en 2009, et l'écart avec les autres pays en développement n'a cessé de se creuser depuis les années 70.

Les causes de conflit sont généralement locales, comme l'exclusion politique, économique ou sociale et la lutte pour la maîtrise des ressources. C'est pourquoi les gouvernements doivent déployer de grands efforts à l'échelon national pour s'attaquer aux problèmes d'exclusion et de répartition. Toutefois des facteurs importants de conflit ont un caractère régional ou mondial. On peut citer, à cet égard, la relative facilité avec laquelle des flux illicites (commerciaux et financiers) peuvent être mis en place, masqués et exploités ; la manière dont les investissements sont opérés (en particulier dans l'extraction des ressources) ; des marchés des biens et services de sécurité abondants et facilement accessibles ; et la raréfaction des ressources. Une action collective doit donc venir compléter l'action nationale.

Certains de ces éléments déterminants, comme le crime organisé et le commerce illégal d'armes, sortent largement du cadre de la mission essentielle de l'OCDE et ne sont pas traitées ici. Ils appellent des interventions à mener dans le cadre du système des Nations Unies et des organisations régionales, conjointement avec les parties prenantes. Toutefois, d'autres facteurs s'inscrivent pleinement dans les domaines de la gouvernance économique, des échanges et de l'investissement. Le thème qui nous intéresse ici s'articule principalement autour de trois questions de politique économique – directement liées aux conflits et à la fragilité et relevant aussi pleinement du mandat et des compétences de l'OCDE – qui exigent une action collective :

- l'amélioration de la gouvernance économique ;
- l'adoption des mesures nécessaires à un bon déroulement des échanges, au bénéfice de tous ;
- la promotion d'un investissement responsable et tenant compte des problèmes spécifiques aux situations de conflit.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Amélioration de la gouvernance économique

Les paramètres économiques jouent un très grand rôle dans les situations de conflit violent. Au cours des dernières décennies, les coûts des conflits ont diminué tandis que les gains susceptibles d'en découler ont augmenté. Les flux illicites, notamment le commerce illicite, permettent de financer des conflits et d'en tirer profit. La gouvernance et la réglementation grâce auxquelles ces flux peuvent être empêchés et interceptés, sont particulièrement faibles dans les États fragiles ou touchés par

un conflit où la corruption est très forte, et où les recettes fiscales sont dérisoires et les contrôles très peu efficaces. Les flux illicites représentent au total plus de 1000 milliards USD par an, soit davantage que l'APD et l'IDE combinés. A l'heure actuelle, pour chaque dollar d'aide alloué à des États fragiles, 10 dollars environ en sortent par des voies illicites. Plusieurs accords internationaux traitent de ces questions. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ainsi que les processus de suivi correspondants produisent des effets positifs. En 2009, l'OCDE a réalisé des progrès dans la lutte contre les paradis fiscaux dans le contexte du G20. La Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) porte sur l'ensemble des efforts déployés pour lutter contre la corruption.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

• continuer à faire disparaître des paradis fiscaux pour supprimer certains rouages essentiels du système international de flux illicites ;

• renforcer la capacité d'exécution, et améliorer les connaissances et les techniques des États fragiles ou touchés par un conflit pour qu'ils puissent lutter contre le blanchiment de capitaux ;

• renforcer les mesures propres à inciter les responsables à agir de manière responsable.

(ii) Adoption des mesures nécessaires à assurer un bon déroulement des échanges, au bénéfice de tous

Les échanges peuvent contribuer dans une large mesure au redressement économique des pays sortant d'un conflit en créant des emplois et en offrant des perspectives de vie meilleure dans ces pays. Cela étant, les échanges baissent généralement de 12 à 40 % pendant et après des guerres civiles et peuvent ne repartir qu'au bout de 20 à 25 ans. Les infrastructures nécessaires sont souvent détruites. Mais, le commerce (illicite) d'êtres humains, de stupéfiants, de ressources naturelles et environnementales, de marchandises de contrefaçon et d'armes à feu peut alimenter un conflit, porter atteinte à l'autorité publique et réduire les recettes fiscales. Les initiatives visant à accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles et des recettes correspondantes, comme l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le Processus de Kimberley et le Guide de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement en minerais responsables vont dans le bon sens. Toutefois, elles sont souvent partielles ou difficiles à mettre en œuvre. Les prochaines étapes sont les suivantes :

• évaluer les besoins en matière de financement du commerce extérieur dans les pays à faible revenu et, en particulier, examiner les moyens d'améliorer les infrastructures commerciales dans les pays sortant d'un conflit ;

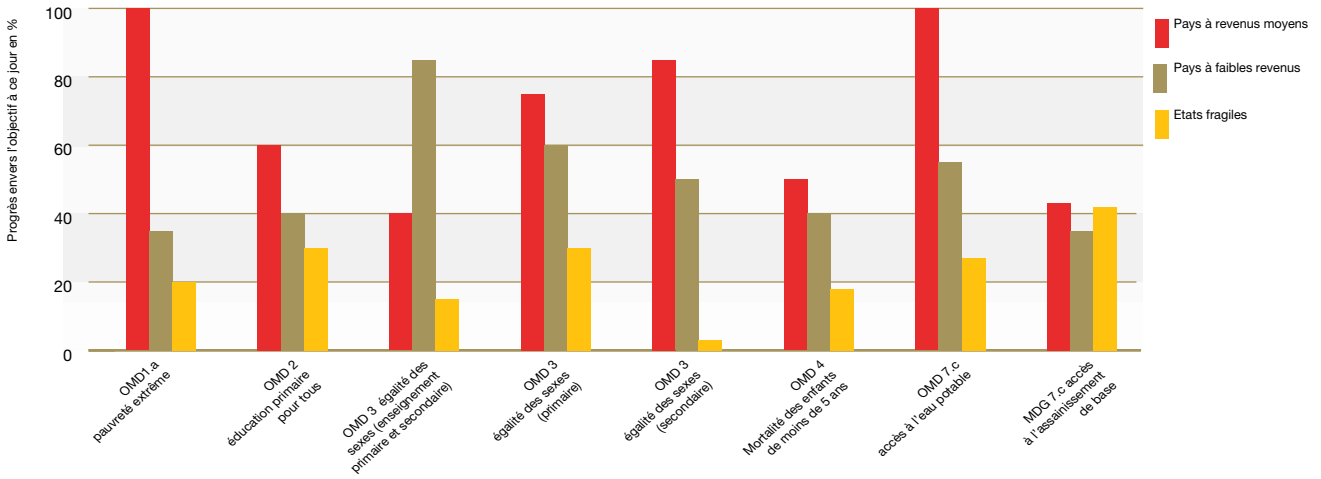
• faire en sorte que les orientations facultatives existantes, qui ont pour objet d'empêcher que les échanges (ainsi que les investissements) n'alimentent des conflits ou ne favorisent des violations des droits de l'homme, deviennent juridiquement contraignantes dans les pays du G20, le cas échéant ;

• passer en revue les principaux flux et sources d'échanges illicites, et examiner les réglementations mondiales en vigueur et leur efficacité, dans la perspective du lancement de nouvelles initiatives internationales.

(iii) Promotion d'un investissement responsable et tenant compte des problèmes spécifiques aux situations de conflit

L'investissement est fondamental pour un développement durable et

Les Etats fragiles ont fait le moins de progrès pour atteindre les OMD



Source : Calculs de l'OCDE.

équitable. Les ressources d'extraction (essentiellement les minerais, le pétrole et le gaz) sont de loin la principale cible de l'investissement direct étranger dans les États fragiles ou touchés par un conflit. La manière dont ces investissements sont réalisés et, en particulier, l'utilisation faite des recettes qui en découlent peuvent avoir un impact négatif très important sur le développement (c'est ce qu'on appelle la « malédiction des ressources »). Rares sont les États fragiles qui ont réussi à gérer de manière satisfaisante l'extraction des ressources. Si des principes généraux ont été établis, comme les « Principes de gouvernement d'entreprise » de l'OCDE, la fixation de normes à l'échelle internationale n'est pas pour demain dans la mesure où la lutte pour la maîtrise des ressources, les bénéfices des entreprises et les demandes des consommateurs sont des composantes très fortes.

Les prochaines étapes devraient être les suivantes :

• élaborer des normes internationales pour un investissement responsable dans l'extraction des ressources ;

• prévoir la définition de modalités pour une gestion conjointe des ressources naturelles grâce à des instruments comme des fonds d'investissement communs dotés de conseils d'administration mixtes – composés de représentants nationaux et internationaux – de manière à réaliser un équilibre entre la maximisation de la valeur pour les citoyens et les incitations à investir pour les entreprises ;

• améliorer l'utilisation des mécanismes officiels de garantie des risques pour stimuler l'investissement dans les États fragiles ou touchés par un conflit.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE travaille sur le thème des conflits et de la fragilité depuis un certain nombre d'années. En particulier, son Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) porte principalement son attention sur les questions touchant à la construction de la paix et au renforcement de l'État. L'INCAF a apporté de précieux éclairages sur les processus de renforcement de l'État, le rôle de la sécurité, la justice et la violence armée dans les États fragiles ainsi que sur les défis à relever par les donneurs en matière de gestion financière/gestion des risques. L'OCDE assure le secrétariat du Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, qui est mené avec le G7+ et porte notamment sur des questions comme le renforcement des capacités, la gestion des risques et le financement de l'aide. L'OCDE dans son ensemble va être de plus en plus amenée à centrer l'attention sur des questions de développement débordant le seul cadre de l'aide, comme en témoigne le présent rapport. En conséquence, de plus en plus de travaux horizontaux devraient établir un lien entre les questions générales de développement et les défis posés en matière d'investissement, d'échanges et d'aide.

(i) Amélioration de la gouvernance économique

L'OCDE peut aider à réaliser de nouveaux progrès, dans le contexte du G20, en ce qui concerne la disparition des paradis fiscaux, la levée du secret bancaire, le gel des avoirs, la récupération de biens et la promotion de la lutte contre le blanchiment des capitaux. Elle peut aussi jouer un rôle positif en encourageant ses membres à coordonner leur action pour empêcher la réalisation de gains illicites à la source et en rendant les opérations de transfert plus difficiles (voir thème 8).

(ii) Adoption des mesures nécessaires à un bon déroulement des échanges, au bénéfice de tous

L'OCDE peut collaborer avec l'OMC pour concevoir des mesures additionnelles de soutien si les systèmes existants de financement des échanges ne sont pas adaptés à la situation des États fragiles ou touchés par un conflit. L'OCDE devrait aussi encourager ses membres et l'Union européenne (UE) à transposer les orientations et principes en vigueur pour des échanges responsables dans des textes législatifs susceptibles de faire l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre effective, notamment en assurant un suivi étroit de la mise en œuvre de son Guide pour une chaîne d'approvisionnement en minerais responsable. Enfin, l'OCDE a déjà entrepris de consacrer de nouvelles analyses aux vecteurs mondiaux de conflit et de fragilité afin de mieux comprendre quels sont les enjeux et les lacunes réglementaires existant à l'échelle internationale.

(iii) Promotion d'un investissement responsable et tenant compte des problèmes spécifiques aux situations de conflit

L'OCDE peut utiliser son Outil de sensibilisation au risque et ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales pour dégager un consensus sur des normes mondiales pour l'investissement international, en particulier pour l'extraction des ressources naturelles dans les États fragiles ou en proie à un conflit (voir aussi thème 3). Cela pourrait donner lieu à la définition, avec la Banque mondiale, de structures de gouvernance et de systèmes techniques qui permettent une extraction responsable des ressources naturelles en combinant mieux les garanties de risque offertes aux entreprises pour des investissements à long terme avec des efforts visant à assurer des gains élevés et prévisibles aux gouvernements nationaux et des avantages financiers pour les citoyens. Enfin, l'OCDE peut s'appuyer sur le cas de l'Afghanistan et d'autres pays pour étudier comment les mécanismes publics de garantie des risques peuvent aider à soutenir et à renforcer les flux d'investissement privés en direction des États fragiles.

Travail



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Les enjeux relatifs au travail conditionnent de façon déterminante les chances de parvenir à un développement équitable et durable. Selon les estimations de l'OIT, plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont des chômeurs, des personnes sous-employées ou des travailleurs pauvres. Trois cents millions d'emplois devraient être créés d'ici à 2015 pour absorber l'afflux de nouveaux actifs sur le marché du travail, pour l'essentiel des jeunes et des femmes. Mais même chez ceux qui ont un emploi, les salaires, les conditions de travail et les possibilités d'évolution professionnelle sont souvent médiocres. De 40 à 45 % environ des personnes occupant un emploi dans le monde ne parviennent pas à gagner suffisamment pour pouvoir se hisser avec leur famille au-dessus du seuil de pauvreté, de 2 USD par jour, et des millions de personnes travaillent dans des conditions dangereuses. Sur l'ensemble de la planète, les plus pauvres et les moins protégés – souvent les femmes, les enfants, les travailleurs peu qualifiés et les migrants – comptent parmi les plus touchés. Plus de 200 millions d'enfants travaillent aujourd'hui dans le monde, et au moins 12.3 millions de personnes sont soumises au travail forcé. La récente crise économique mondiale a encore accentué l'impressionnant défi que représente la lutte contre un chômage et un sous-emploi qui touchent des millions de travailleurs, dont beaucoup sont piégés dans des emplois mal rémunérés et précaires, souvent dans le secteur informel et sans un minimum de couverture sociale.

Les politiques nationales peuvent apporter une contribution importante aux efforts visant à offrir à tous des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en favorisant l'investissement, l'adoption de la technologie, le renforcement du capital humain par l'enseignement et la formation, et l'amélioration des résultats au regard de l'emploi grâce à des politiques du marché du travail et des politiques sociales efficaces. Cependant, comme dans le cas des autres thèmes traités dans ce rapport, il y a de toute évidence intérêt à ce que les gouvernements mènent une action concertée et collective.

Les principaux axes de cette coopération internationale seront les suivants :

- promouvoir une croissance créatrice d'emplois au moyen d'une politique macroéconomique rationnelle, d'une réglementation efficace des marchés de produits et des marchés de capitaux, de négociations commerciales multilatérales et des stratégies de « croissance verte », ainsi que de politiques sociales et de politiques du marché du travail tenant compte des intérêts de tous ;

- renforcer l'application des normes fondamentales du travail et la surveillance du respect de ces normes telles que définies par l'OIT, qui fournissent un ensemble minimal de règles communes pour le travail dans l'économie mondiale, notamment à travers les règles et principes directeurs relatifs à l'investissement ;

- favoriser l'acquisition de nouvelles compétences adaptées aux besoins du marché, faciliter l'adoption des nouvelles technologies et stimuler la productivité et la croissance dans les pays en développement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Promouvoir l'emploi et la croissance de l'emploi

La crise financière mondiale de 2008-2009 a rapidement entraîné une crise mondiale de l'emploi. Dans les pays de l'OCDE, 17 millions de personnes ont rejoint les rangs des chômeurs entre 2007 et la fin de l'année 2010, et un phénomène d'une ampleur équivalente a été observé dans les pays en développement. À l'échelle de la planète, les effectifs du chômage avaient atteint 210 millions de personnes à la mi-2010, mais dans les pays en développement, un nombre beaucoup plus important de travailleurs risquent de basculer dans l'extrême pauvreté. Les sommets du G20 ont souligné la nécessité de placer la création d'emplois, la protection sociale et le travail décent au cœur des efforts de redressement économique, et le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT adopté en juin

2009, ainsi que la Réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi, offrent un cadre global pour promouvoir une reprise vigoureuse et créatrice d'emplois. La prochaine étape consistera à :

• faire en sorte que l'attention et les efforts restent soutenus au niveau politique, notamment en intensifiant les consultations et la collaboration à l'échelon international, ainsi que l'a demandé le Sommet du G20 de Pittsburgh, afin d'évaluer les évolutions de la situation de l'emploi et l'impact des mesures adoptées, et de déterminer les mesures encore à prendre. Ces questions ont été examinées plus avant lors de la première réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 à Washington (avril 2011). En collaboration avec l'OIT, l'OCDE a fourni des documents de référence pour cette réunion sur les évolutions du marché du travail au cours de la phase de ralentissement et des premières phases de reprise, ainsi que sur les principales options envisageables pour promouvoir la création d'emplois.

(ii) Renforcer l'application des normes fondamentales du travail et la surveillance du respect de ces normes

Les principes et droits fondamentaux au travail définis par l'OIT ont été réaffirmés dans son Pacte mondial pour l'emploi en 2009. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi plus étroit. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont été adoptés par 42 pays développés et en développement. Toutefois, si la coopération s'est intensifiée, un certain nombre d'investisseurs extérieurs de plus en plus importants ne se sont pas encore associés à ce dialogue. Une consultation a été engagée pour renforcer les Principes directeurs (voir également le thème 3). Les prochaines étapes seront les suivantes :

• agir de façon soutenue pour renforcer l'application des normes fondamentales du travail et la surveillance du respect de ces normes ;

• redoubler d'efforts pour élargir la coopération multilatérale sur la question du comportement responsable des entreprises multinationales tant des pays de l'OCDE que des pays émergents, dans le cadre de Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales renforcés.

(iii) Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences

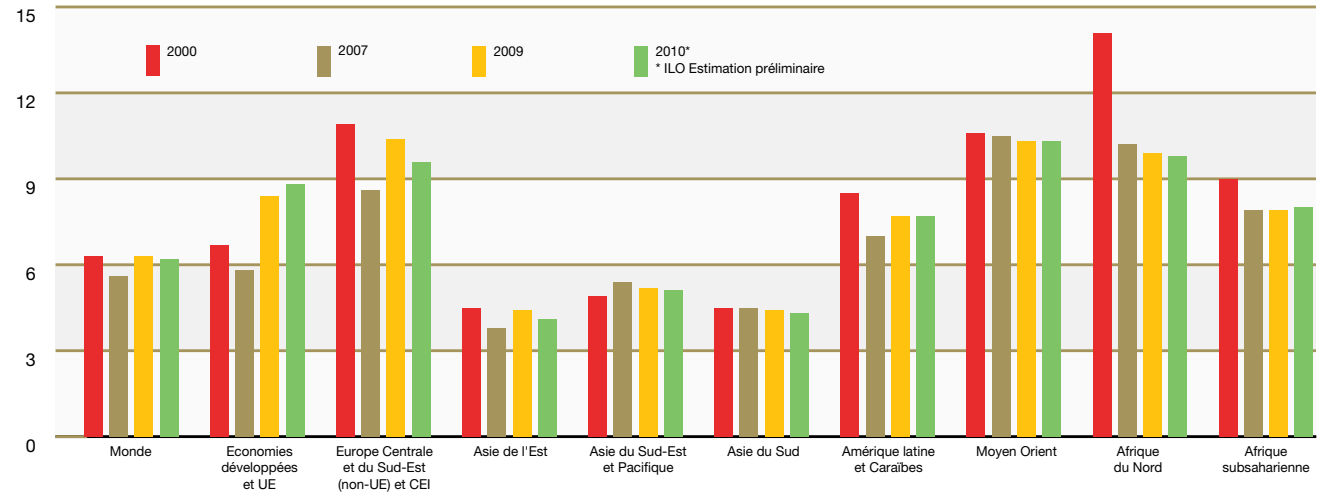
La crise récente a mis en évidence l'importance des problèmes que sont l'inadéquation des qualifications et l'inégalité d'accès à l'enseignement de base, ainsi que de la formation tout au long de la vie, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Les travailleurs peu qualifiés font partie des catégories les plus durement touchées par la récente crise économique (Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2010). Les sommets du G20 de Pittsburgh et de Séoul ont souligné la nécessité d'adopter des politiques d'enseignement et de formation qui permettent de renforcer le capital humain et d'accroître l'emploi à des postes de qualité, de stimuler la productivité et d'améliorer le potentiel de croissance. Les prochaines étapes seront notamment les suivantes :

• élaborer des indicateurs comparables au niveau international sur les compétences, conformément à la demande des dirigeants du G20 réunis à Séoul en 2010;

• intensifier les efforts pour améliorer la mesure des compétences et de l'inadéquation des qualifications, et mieux cerner les besoins futurs en personnel qualifié ;

• renforcer la coopération avec les pays en développement pour aider à l'élaboration d'une politique de l'éducation plus efficiente, plus efficace et plus viable, qui permette de produire les compétences exigées par les employeurs et contribue ainsi à assurer une croissance plus forte de la productivité et la création d'emplois de meilleure qualité.

Tendances mondiales de l'emploi



Source: OIT, Tendances mondiales de l'emploi 2011.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE peut contribuer à ces efforts dans le cadre à la fois de ses travaux de suivi des politiques concernant l'emploi, l'enseignement et la formation et des analyses qu'elle consacre à la situation dans ces domaines, et aussi à travers son rôle normatif en matière d'investissement. Ses travaux sur l'emploi, qui comportent une analyse des politiques de l'emploi et du marché du travail et des politiques sociales, sont étroitement liés à ses travaux sur la politique macroéconomique. Quant à ses activités relatives à l'éducation, elles consistent notamment à suivre l'évolution des systèmes d'enseignement et à analyser leurs résultats, ainsi qu'à étudier les liens entre compétences et travail. L'OCDE élabore actuellement une vaste Stratégie sur les compétences, qui aidera les pays à obtenir de meilleurs résultats sur les plans économique et social grâce à l'amélioration des compétences et à leur utilisation efficace. La Stratégie proposera également des pistes utiles aux pays en développement. Les travaux de l'OCDE sur l'investissement portent sur la promotion de la responsabilité des entreprises, notamment les efforts visant à faire progresser l'amélioration des normes du travail. L'OCDE, avec le concours de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'UNESCO, contribuent en outre à deux initiatives de renforcement des ressources humaines dans le cadre des travaux du Groupe de travail à haut niveau du G20 sur le développement. Ces deux initiatives visent à établir des indicateurs de compétences comparables au plan international et à promouvoir des stratégies nationales pour le développement de compétences utiles à l'emploi dans les pays en développement.

Plus généralement, l'OCDE en collaborant avec l'OIT, la Banque mondiale et l'UNESCO, l'OCDE peut contribuer à la concrétisation des priorités énoncées ci-dessus de la façon suivante :

(i) Promouvoir l'emploi et la croissance de l'emploi

Suivre l'évolution du marché du travail, ainsi que les mesures prises par les pouvoirs publics face à la crise et aux premières phases de la reprise, comme l'ont demandé les participants au G20 lors des sommets de Pittsburgh et de Séoul, notamment les faits nouveaux concernant le marché du travail et les défis qui se posent dans ce domaine dans les pays émergents et en développement ; contribuer à déterminer comment les politiques du marché du travail et de protection sociale peuvent soutenir la croissance économique tout en aidant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, en s'inspirant de l'expérience des pays membres de l'OCDE et d'un nombre croissant de pays émergents et en développement ; évaluer les conséquences possibles, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, d'une réorientation vers une économie sobre en carbone dans le cadre des stratégies générales des pays de l'OCDE pour une « croissance verte », notamment le potentiel de création d'emplois et les principaux défis pour le marché du travail ; enfin, aider à établir des liens stratégiques de plus vaste portée entre, d'une part, la politique du marché du travail et la politique sociale et, d'autre part, la politique macroéconomique, la réglementation financière et le commerce.

(ii) Renforcer l'application des normes fondamentales du travail et la surveillance du respect de ces normes

Actualiser et renforcer les dispositions relatives aux normes du travail qui sont contenues dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en consultation avec les pays en développement et d'autres organisations internationales, et intensifier le suivi de leur mise en œuvre.

(iii) Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences

Mettre au point des indicateurs comparables au niveau international sur l'offre de compétences, l'inadéquation des qualifications et le devenir sur le plan de l'emploi selon les compétences dans les pays dans le cadre des travaux du Groupe de travail à haut niveau du G20 sur le développement.

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) propose des mesures comparables au plan international des compétences des adolescents de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences ;

Améliorer les instruments utilisés pour prévoir l'évolution de la demande de main-d'œuvre et ses conséquences pour la demande de personnel qualifié, en adaptant les instruments définis dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) pour évaluer les compétences et leur utilisation en fonction des besoins et caractéristiques des pays émergents et en développement ;

Partager l'expérience acquise à travers les travaux sur l'enseignement professionnel pour promouvoir l'utilisation de la formation professionnelle et la recherche de l'efficacité en la matière dans les pays en développement ;

Contribuer à améliorer les stratégies nationales de développement des compétences utiles à l'emploi de sorte qu'elles permettent de renforcer, d'entretenir et de perfectionner les compétences des travailleurs tout au long de leur vie dans tous les secteurs de l'économie ;

Dans le cadre du Plan d'action pluriannuel sur le développement arrêté par le G20, travailler avec l'OIT, l'UNESCO et la Banque mondiale à soutenir un groupe de pays à faible revenu à faire en sorte que leurs stratégies nationales de renforcement des compétences améliorent la productivité et l'emploi.

Education et compétences



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Des progrès dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines sont essentiels pour parvenir à une croissance économique durable et faire reculer la pauvreté, ainsi que pour s'adapter aux changements technologiques et démographiques qui remodèlent les marchés du travail. L'éducation permet d'améliorer la productivité et l'employabilité, de savoir mieux se nourrir et se soigner, et d'accroître ainsi la prospérité générale. Les systèmes d'enseignement doivent offrir des chances équitables, et ce dès la petite enfance et tout au long de la vie. Ils doivent assurer l'acquisition des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour rester compétitif et bien inséré dans la société. C'est dans cette optique générale que des cibles précises concernant l'enseignement primaire ont été définies au titre des OMD : assurer un accès universel à l'enseignement primaire et supprimer les disparités entre les sexes à ce niveau de scolarité. Il existe des liens étroits entre ces disparités et d'autres sujets de préoccupation : la non-scolarisation des filles contribue à engendrer des taux élevés de naissances chez les adolescentes, qui compromettent leur santé et freinent l'amélioration de la situation matérielle et sociale des femmes.

Les OMD ont entraîné une augmentation sensible des dépenses publiques et font l'objet d'une forte adhésion de la part de l'ensemble de la communauté internationale. L'éducation représente souvent une part importante du PIB des pays en développement, absorbant parfois jusqu'à un tiers du budget national. Des progrès importants ont été réalisés dans la scolarisation des enfants au niveau primaire, notamment dans bon nombre des pays les plus pauvres du monde. Si des défis demeurent, la qualité de l'enseignement dispensé retient aujourd'hui de plus en plus l'attention, de même que l'articulation entre formation et emploi, c'est-à-dire la façon dont le système éducatif peut contribuer à développer les compétences professionnelles qui seront requises pour répondre aux besoins des employeurs et du marché. On se préoccupe en effet de plus en plus des conséquences de l'entrée en jeu d'importantes cohortes de jeunes susceptibles de mettre en difficulté les systèmes d'enseignement et de formation, et de provoquer une rapide expansion de l'offre de travail que la croissance économique et la création d'emplois ne seront pas à même d'absorber et, partant un chômage élevé chez les jeunes.

Les pouvoirs publics doivent montrer la voie à suivre pour relever ces défis, à la fois en définissant le cadre d'action qui s'impose et en apportant les ressources nécessaires. La communauté internationale a un important rôle de soutien à jouer en fournissant des moyens financiers et un savoir-faire supplémentaires. L'échange de données d'observation et de bonnes pratiques entre des systèmes différents est aussi très utile.

Une coopération internationale plus large devrait être instaurée principalement pour :

- mettre au point des outils comparables au niveau international pour mesurer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ;
- recenser les décalages entre les formations assurées par les systèmes éducatifs et les besoins des marchés du travail ;
- promouvoir l'application de normes d'assurance-qualité admises au niveau international pour l'enseignement supérieur et l'enseignement professionnel.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

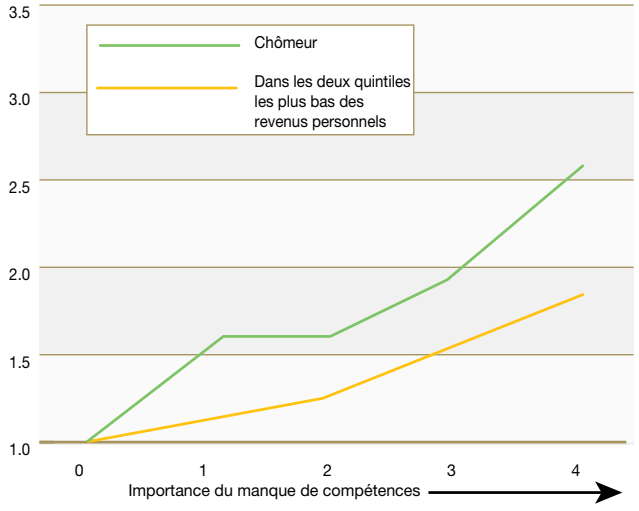
(i) Mesurer la qualité

Des données comparatives internationales fiables sont indispensables pour mesurer la qualité. Des instruments existent pour l'enseignement secondaire mais pas pour les autres niveaux. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE est une évaluation normalisée au niveau international et effectuée tous les trois ans, qui est mise au point conjointement par les pays participants et a pour objet de rendre compte des acquis scolaires des adolescents de 15 ans. Son but est de déterminer dans quelle mesure les élèves ont acquis les connaissances et les compétences requises pour pouvoir participer pleinement à la vie sociale. Les résultats de la dernière enquête, qui couvrait 65 pays membres et non membres de l'OCDE, ont été publiés en décembre 2010. Les enquêtes du PISA ont mis en évidence de grandes différences entre les pays quant à la qualité des résultats de l'apprentissage, et aussi à leur aptitude à atténuer les inégalités sociales, en ne faisant apparaître qu'une faible corrélation entre les dépenses d'éducation et les résultats des élèves. Il n'existe pas d'outils équivalents de mesure de la qualité pour l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, encore que dans le cadre du Programme d'évaluation des résultats de l'enseignement supérieur (AHELO) de l'OCDE soient élaborés des critères pour mesurer, à l'échelle internationale, les résultats de l'apprentissage à ce dernier niveau.

La prochaine étape consistera à :

Comment les compétences faibles renforcent les risques d'inégalités économiques et sociales (des 16-65 ans)

Risque accru de chômage, revenus faibles



Source: OCDE, sur la base des données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

• effectuer des travaux supplémentaires pour améliorer les données et mettre au point des outils comparables à l'échelle internationale afin de mesurer la qualité et les résultats au niveau de l'enseignement primaire, et pour évaluer les résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

(ii) Recenser les décalages entre les formations assurées par les systèmes éducatifs et les besoins des marchés du travail

L'éducation à tous les niveaux est indispensable pour former une main-d'œuvre qualifiée, attirer des investissements intérieurs et étrangers, fournir des services publics et stimuler l'innovation. L'investissement dans la formation professionnelle et celle des adultes est souvent insuffisant car il laisse de côté le secteur informel et n'a que des liens très lâches avec le marché de l'emploi. Dans le cadre du processus du G20, l'attention s'est récemment portée sur l'intérêt qu'il y a à faire de la recherche d'une meilleure adéquation entre les compétences liées à l'emploi et les besoins des employeurs et du marché une composante essentielle des stratégies globales de croissance et de promotion de l'emploi. Des organisations internationales, dont l'OCDE, ont été sollicitées pour examiner des indicateurs comparables des compétences requises pour l'emploi dans les pays en développement, notamment les pays à faible revenu (voir également le thème 14), aider les pays à déceler les lacunes des systèmes éducatifs quant aux compétences de base utiles pour intégrer le marché du travail, et cerner les liens entre éducation, santé, disparités entre les sexes et développement des compétences tout au long de la vie.

La prochaine étape sera la suivante :

• communication, par les organisations internationales concernées, à l'occasion du Sommet du G20 de 2012, d'un rapport intérimaire sur l'élaboration d'indicateurs comparables des compétences, qui fera apparaître le lien avec les éventuelles lacunes des systèmes éducatifs.

(iii) Promouvoir l'application de normes d'assurance-qualité admises au niveau international

Les normes reconnues au niveau international peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'éducation. S'il existe des systèmes de certification des compétences dans un certain nombre de pays en développement, ainsi qu'à l'échelon régional (Afrique, pays arabes, etc.), les critères ne sont pas cohérents d'un pays à l'autre. Cela vaut aussi pour les services d'enseignement transfrontaliers, qui sont en pleine expansion et pourraient devenir une composante importante des stratégies nationales de renforcement des capacités et de développement s'ils sont bien gérés et d'un même niveau de qualité. L'initiative UNESCO/OCDE visant l'élaboration de Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier est un premier pas dans ce sens.

La prochaine étape consistera à :

• agir pour assurer la reconnaissance et la transférabilité des diplômes au niveau international de manière à produire des retombées positives et non à favoriser la fuite des compétences.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE fournit des données et des analyses comparatives sur les politiques d'éducation, afin d'aider à accroître l'efficience et l'efficacité des systèmes éducatifs et à améliorer les résultats de l'apprentissage. Ses statistiques et ses indicateurs, publiés tous les ans, offrent une assise solide pour étayer les comparaisons internationales sur tous les aspects de ces systèmes. Ses analyses des politiques facilitent le partage des connaissances entre pays, notamment à travers l'examen de nouvelles possibilités d'action et la confrontation de l'expérience. Ses recherches prospectives sur l'éducation aident à définir les programmes d'action des pouvoirs publics en mettant en lumière les problèmes à venir, tout en puisant dans la large palette des travaux de fond de l'OCDE. L'OCDE publie des examens sur les politiques nationales d'éducation de plus de 40 pays membres et pays partenaires. Elle collabore étroitement avec l'UNESCO et des banques multilatérales et régionales de développement. La conjonction de ces deux démarches s'est révélée très efficace pour soutenir les efforts de réforme de l'éducation et les actions menées dans ce domaine au niveau mondial.

L'OCDE contribuera en particulier à répondre aux priorités énoncées plus haut de la façon suivante :

(i) Mesurer la qualité

Poursuivre les pourparlers avec l'UNESCO au sujet de l'extension du PISA aux enfants de 9 ans ; élargir ses nouvelles activités concernant l'évaluation des résultats de l'enseignement supérieur (AHELO) de façon à en faire profiter les pays émergents et en développement ; étendre ses examens des politiques d'éducation à un ensemble plus important de pays émergents et en développement ;

(ii) Recenser les décalages entre les formations assurées par les systèmes éducatifs et les besoins des marchés du travail

Continuer de coopérer avec l'UNESCO pour étudier comment l'enseignement professionnel de niveau postsecondaire et supérieur prépare à l'emploi dans le cadre du projet sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) ; poursuivre les travaux menés avec l'UE au titre du Programme international pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), qui porte notamment sur l'articulation entre éducation, compétences et marché du travail ; engager des travaux pour la définition d'une « Stratégie pour les compétences » en collaboration avec l'OIT, travaux qui permettront d'examiner les liens entre compétences, emplois de meilleure qualité et accroissement de la productivité; réaliser des travaux sur la manière dont les compétences contribuent à assurer l'accès à de meilleurs emplois, une productivité plus forte et, en définitive, l'obtention de meilleurs résultats économiques et sociaux ; tirer les leçons de l'analyse des politiques présentée dans les rapports de l'OCDE « Des emplois pour les jeunes » et « Formation et emploi : relever le défi de la réussite », les étendre et les adapter pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes, en particulier l'arrivée massive d'importantes cohortes de jeunes sur le marché du travail, et réaliser des examens pilotes d'un certain nombre d'économies émergentes afin d'en dégager des conseils sur les mesures à prendre.

(iii) Promouvoir l'application de normes d'assurance-qualité admises au niveau international

Améliorer les normes de qualité au niveau international, par exemple au moyen des Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier, mises au point conjointement par l'UNESCO et l'OCDE. Celles-ci ont été conçues pour assurer l'accès à l'information sur les services d'enseignement supérieur proposés à l'étranger ou par des prestataires étrangers dans un pays donné

Migrations



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

On estime à plus de 200 millions – soit près de 3 % de la population mondiale – le nombre de personnes vivant ailleurs que dans leur pays de naissance. Ce chiffre englobe les migrations de tous ordres, au sein des pays du Sud et du Nord et entre le Sud et le Nord. Sur ce total, le nombre de migrants originaires de pays en développement représente quelque 171 millions d'individus. Les données disponibles montrent que pratiquement la moitié d'entre eux séjournent dans d'autres pays en développement (le plus souvent, des pays voisins). L'autre moitié (environ 75 millions) réside dans des pays de l'OCDE.

Cette section évalue les répercussions de ces flux de populations pour le développement, en les distinguant des avantages qu'ils procurent aux pays développés ou aux migrants eux-mêmes. La migration entraîne à la fois des avantages et des coûts. Sous l'angle positif, elle débouche sur des envois massifs de fonds dans les pays en développement, estimés à 325 milliards USD en 2010 (sur un total de 440 milliards). Dans la mesure où des sommes considérables transitent par des canaux non officiels, les chiffres réels sont probablement bien supérieurs. L'argent reçu constitue une importante source de revenu dans bon nombre de pays en développement. Il permet aussi un transfert d'un large éventail de compétences au moment du retour, temporaire ou définitif, des migrants, et au travers des diasporas. Mais la migration a un impact négatif, dans la mesure où elle peut aussi entraîner une ponction dans les rangs clairsemés de la main-d'œuvre qualifiée.

La migration entretient des liens étroits avec d'autres problématiques abordées dans ce rapport, dont le changement climatique (qui va augmenter la pression migratoire et risque d'avoir un impact sur les conflits et la fragilité), les politiques financières et du marché du travail, mais aussi la santé.

Les gouvernements peuvent et doivent prendre des mesures pour tenter de maximiser les avantages et de réduire les coûts de la migration, notamment en encourageant les envois de fonds et l'investissement de l'étranger en provenance des diasporas, en offrant des possibilités de retour aux migrants et en améliorant les incitations à retenir les travailleurs qualifiés là où ils sont rares. Voici les principaux domaines à considérer pour une coopération internationale élargie :

- rendre moins onéreux, simplifier et sécuriser les envois de fonds ;
- faciliter le transfert d'un large éventail de compétences, y compris au travers des migrations de retour et des diasporas ;
- limiter la fuite des ressources qualifiées des pays où elles sont rares ;
- accroître l'échange de compétences et mettre au point des stratégies pour favoriser un éventuel « retour des cerveaux ».

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Rendre moins onéreux, simplifier et sécuriser les envois de fonds

Les envois de fonds officiellement répertoriés en direction des pays en développement auraient, selon les estimations, atteint 325 milliards USD en 2010, soit une progression de 6 % par rapport à 2009, où ils avaient reculé de 5.5 %. Cette bonne santé devrait perdurer en 2011 et 2012 puisque ces flux devraient dépasser, selon le rythme de la reprise,

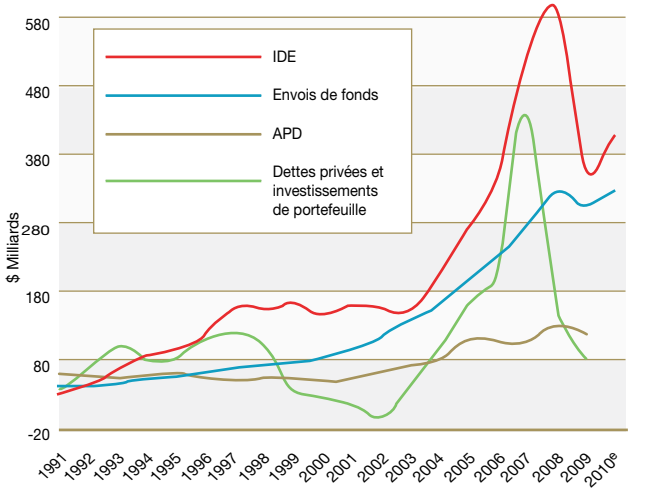
370 milliards USD. Ils ont représenté 1.9 % du PIB de l'ensemble des pays en développement en 2009 et plus de 5.4 % du PIB des pays à faible revenu (même si ce groupe ne représente que moins de 10 % du total). Les données semblent indiquer que les envois de fonds contribuent à réduire le niveau et la gravité de la pauvreté et jouent un rôle important pour assurer une sécurité économique aux communautés défavorisées.

Des engagements ont été pris pour simplifier et réduire les coûts de transaction, dont l'objectif adopté par les pays du G8 en 2009 de ramener les coûts globaux moyens des envois de fonds de 10 à 5 % en cinq ans. Une compétition accrue et des évolutions à la fois structurelles et réglementaires du marché mondial des envois de fonds ont de fait conduit à un recul des coûts moyens, passés de 9.8 % au quatrième trimestre 2008 à 8.7 % au premier trimestre 2010. Mais le niveau moyen reste bien supérieur à la cible de 5 % (et les coûts des envois Sud-Sud seraient, selon les estimations, encore plus élevés que la moyenne mondiale). On note également un intérêt grandissant pour le potentiel offert par les technologies de la téléphonie mobile pour les envois transfrontaliers et par les mécanismes de financement innovants permettant de tirer parti de ces fonds, à l'instar des « obligations diaspora » et de la titrisation des futurs envois de fonds.

Les prochaines étapes incluent :

• la poursuite des initiatives visant à ramener les coûts moyens mondiaux du transfert de fonds à 5 % d'ici 2014, conformément aux Principes généraux des Services de transfert de fonds pour les travailleurs migrants et aux initiatives internationales de ce type ;

Les flux d'envois de fonds restent résilients par rapport aux flux de capitaux privés pendant la crise économique et commencent à reprendre en 2010



Source: Banque mondiale.

• l'amélioration de l'intégrité des systèmes de transferts monétaires, notamment les envois de fonds transfrontaliers qui font appel à la technologie de la téléphonie mobile, et le développement d'un cadre réglementaire régissant les mécanismes de financement innovants.

(ii) Faciliter le transfert de compétences, y compris à travers les migrations de retour et les diasporas

Les études montrent que les pays en développement bénéficient également de la migration de travail (temporaire ou permanente) de travailleurs peu ou moyennement qualifiés, mais aussi de cadres et d'ingénieurs ; du retour de migrants installés de façon durable dans les pays d'accueil ; et du contact avec des diasporas technologiquement avancées. Les migrants de retour peuvent être un atout, avec leur esprit d'entreprise, leurs technologies, leurs connaissances du marché et leurs capitaux d'investissement. Les diasporas peuvent également jouer un rôle positif en contribuant au transfert et à l'adoption des technologies, en renforçant les relations commerciales et d'investissement et en servant de passerelle entre la technologie étrangère et les marchés et entrepreneurs locaux.

La prochaine étape consistera à :

• élaborer un cadre multilatéral de coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil comprenant des solutions pour éliminer les obstacles à la migration de retour, notamment la portabilité des droits de sécurité sociale, ainsi que des solutions pour susciter l'engagement des diasporas.

(iii) Limiter la fuite des ressources qualifiées des pays où elles sont rares

L'impact de l'émigration de la main-d'œuvre qualifiée sur les pays à faible revenu économiquement isolés et de petite taille mais aussi dans certains secteurs, et notamment ceux de la santé et de l'éducation, reste préoccupant. Ces dernières années ont vu l'adoption de codes de déontologie pour éviter le recrutement actif de travailleurs essentiels dans les pays moins avancés, à l'image de celui adopté au Royaume-Uni pour le recrutement de médecins et d'infirmiers à l'étranger. Le Code de pratique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le recrutement international des personnels de santé a été adopté par la 63e Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010.

Les prochaines étapes consistent à :

• surveiller l'impact de la migration de la main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs sensibles comme l'éducation et la santé ;

• faire effectivement respecter le Code mondial de pratique pour le recrutement international des personnels de santé.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE travaille avec d'autres organisations internationales, comme l'OIT, la Division de la population de l'ONU, la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations et le Conseil de l'Europe, et participe activement au Forum mondial sur la migration et le développement placé sous les auspices des Nations Unies. Ses Perspectives des migrations internationales effectuent chaque année un suivi des mouvements et des politiques migratoires et analysent les questions de migration et de marché du travail, les dimensions économiques et sociales de la migration, l'éducation et la formation professionnelle, et l'intégration des immigrés ainsi que les liens entre migration et développement. Ce travail implique une collaboration entre les différentes directions de l'OCDE. La Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) propose des informations exhaustives sur les caractéristiques démographiques et les résultats au regard de l'emploi des populations immigrées et autochtones, par niveau d'instruction et pays de naissance. La base DIOC est en cours d'actualisation et d'extension, pour couvrir les pays non membres. L'OCDE peut contribuer de la façon suivante à faire avancer les travaux sur les questions évoquées précédemment :

(i) Rendre moins onéreux, simplifier et sécuriser les envois de fonds :

Suivi de l'impact de la crise actuelle sur les communautés de migrants et, partant, sur les envois de fonds potentiels, en coopération avec la Banque mondiale, et analyse de l'utilisation de ces fonds et des solutions pour faciliter et réduire les coûts de transfert ;

(ii) Faciliter le transfert de compétences, y compris au travers des migrations de retour et des diasporas :

Suivi des politiques migratoires pour faciliter les migrations de retour volontaires mais aussi pour réduire les obstacles à la mobilité d'un large éventail de migrants qualifiés, et coopération avec le Conseil de l'Europe sur le rôle des diasporas pour faciliter le développement des pays d'origine ;

(iii) Limiter la fuite des ressources qualifiées des pays où elles sont rares :

Collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé sur la crise mondiale des personnels de santé et, en particulier, sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes liés à la migration internationale de ces personnels, et partage de l'expérience des pays membres sur la mobilité internationale des personnels de santé au travers du Forum mondial.

Santé



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Permettre à tous d'être en bonne santé et de bénéficier de soins de qualité est une condition essentielle non seulement pour le développement économique et social mais aussi en soi, et parce que c'est une question qui touche à la problématique hommes-femmes. Trois des huit OMD concernent la santé, à savoir, respectivement, la mortalité infantile, la santé maternelle et la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies. L'espérance de vie moyenne a certes augmenté au cours des dernières décennies dans la plupart des pays mais, dans bien des cas, les statistiques demeurent choquantes. La mortalité infantile a beaucoup reculé, mais la pneumonie et les maladies diarrhéiques continuent de tuer 3.8 millions d'enfants chaque année, alors qu'il est possible de prévenir et de traiter ces deux types d'affection pour un coût raisonnable. Un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement cause tous les ans le décès de 1.8 million d'enfants. Les maladies infectieuses ne respectent pas les frontières, comme on l'a vu avec les récentes épidémies de SARS et de grippe.

La mise en œuvre de politiques nationales rationnelles, prenant appui sur des systèmes de santé et des infrastructures de base qui fonctionnent bien, et financées à la fois par les ressources nationales et par une aide provenant de sources internationales publiques et privées, restera indispensable. Mais pour pouvoir s'attaquer à ces problèmes avec efficacité, il faut aussi qu'une action collective soit menée au niveau international. La question de la santé est étroitement liée aux thèmes précédemment traités, notamment la science, la technologie et l'innovation, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en eau et la sécurité énergétique, ainsi que les migrations.

Son examen s'articule ici autour de trois points essentiels :

- promouvoir l'innovation, et ce par des mesures d'incitation et autres mécanismes propres à encourager la recherche sur les maladies qui touchent particulièrement les pays en développement ;

- faciliter l'accès à des médicaments d'un prix abordable dans les pays en développement et recourir aux éléments de flexibilité – prévus dans l'ADPIC – tout en respectant le droit à la santé publique et les droits de propriété intellectuelle (DPI) ;

- assurer l'application de pratiques responsables en matière de recrutement dans le secteur de la santé des pays développés, afin d'éviter la fuite des professionnels de la santé des pays en développement, où ils sont déjà peu nombreux.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES

(i) Promouvoir l'innovation

Les maladies transmissibles comme le paludisme et la tuberculose constituent toujours un problème de taille dans les pays en développement. Mais, malheureusement, le système d'innovation en matière de santé n'a pas produit les nouveaux tests diagnostiques, médicaments et vaccins qui sont nécessaires à la prise en charge des maladies infectieuses négligées. Selon les estimations du Forum mondial pour la recherche en santé, seulement 10 % des travaux de recherche dont la santé fait l'objet sur la planète sont consacrés à des maladies qui représentent pourtant 90 % de la charge mondiale de morbidité. De nouveaux mécanismes ont été définis pour contribuer à stimuler la recherche et à assurer la mise sur le marché de nouveaux produits. Parmi eux figurent

les partenariats public-privé financés par des fondations philanthropiques et des gouvernements, qui ont déjà permis de créer une nouvelle source de médicaments et de tests diagnostiques pour des affections telles que la tuberculose et le paludisme, les garanties de marché pour la mise au point de nouveaux vaccins, ainsi que les nouvelles modalités d'achat instaurées au niveau mondial. Ces innovations sont en train de transformer la situation dans le domaine des maladies négligées.

La prochaine étape consistera à :

• faire en sorte que le monde développé s'emploie davantage à encourager l'innovation pour faire face aux maladies négligées, par le biais de mesures d'incitation mieux conçues pour favoriser l'élaboration de nouveaux produits et leur mise sur le marché.

(ii) Faciliter l'accès à des médicaments d'un prix abordable

À l'heure actuelle, la majeure partie de la charge de morbidité qui pèse sur les pays en développement (exception faite du VIH/sida) est due à des maladies qui peuvent être traitées au moyen de médicaments génériques. La tâche la plus difficile est de dispenser des soins efficaces là où il faut et quand il le faut, et non de protéger des droits de propriété intellectuelle qui limitent l'accès aux soins de santé modernes. Dans certains cas toutefois, les efforts se heurtent au problème de l'accessibilité financière aux médicaments brevetés dans le monde en développement. L'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) prévoit un certain nombre d'éléments de flexibilité afin de soutenir des objectifs de développement, par exemple le droit de fabriquer des médicaments « sous licence obligatoire » dans l'éventualité d'une situation d'urgence mettant en jeu la santé publique. La Déclaration de Doha adoptée en 2001 sur l'Accord relatif aux ADPIC admet, au paragraphe 6, l'exportation de médicaments génériques produits sous « licence obligatoire » vers les pays qui ne peuvent produire eux-mêmes ces médicaments. En outre, dans le cadre de l'ADPIC, les pays à faible revenu peuvent bénéficier d'une période de transition qui s'étend jusqu'en 2016. Le recours à la production de médicaments sous licence obligatoire n'a jusqu'à présent été utilisée qu'une seule fois, ce qui a conduit à s'interroger sur le bon fonctionnement du système. Reste encore à résoudre la question de savoir comment garantir que les pays qui ont besoin de médicaments brevetés puissent les acheter à un prix abordable pour faire face à des problèmes de santé publique très graves, tels que l'infection par le VIH et le sida. Parmi les prochaines étapes figureront (de même que pour le thème 5) :

• la mise en place de mécanismes tels que les centres d'échange de brevets et les communautés de brevets, qui permettent aux pays en développement d'accéder aux technologies de la santé et leur assurent un droit d'usage gratuit des brevets inexploités à des fins de développement ;

• la révision du fonctionnement des régimes actuels de DPI, notamment des mesures d'assouplissement qu'ils prévoient, afin de garantir qu'ils assurent un juste équilibre entre la nécessité d'encourager l'innovation et le souci de faire profiter le grand public des retombées de la diffusion des connaissances brevetées sur le marché.

(iii) Assurer l'application de pratiques responsables pour le recrutement du personnel de la santé

Les systèmes de santé des pays en développement sont confrontés à de nombreux problèmes, dont non seulement un manque de ressources financières, mais aussi une pénurie de personnel qualifié (voir tableau ci-dessous). Les migrations internationales ne sont pas la principale cause du déficit de soins de santé qui touche ces pays, et leur diminution ne suffirait pas à y remédier : selon les estimations de l'OMS, les effectifs de travailleurs de la santé dont les pays en développement ont besoin sont très supérieurs à ceux des travailleurs de la santé qui ont émigré de ces pays et exercent dans des pays de l'OCDE. Toutefois, dans les pays qui enregistrent des taux d'émigration particulièrement élevés, l'émigration contribue à aggraver le problème de la pénurie de personnel de santé et affaiblit encore des systèmes de santé déjà fragiles. En 2000, l'ensemble des médecins et du personnel infirmier nés en Afrique et travaillant dans des pays de l'OCDE représentait 12 % de la pénurie totale touchant la région, d'après les estimations de l'OMS. Le pourcentage correspondant pour l'Asie du Sud-Est était de 9 %. Parmi les pays affichant des taux d'expatriation des médecins supérieurs à 50 % (chiffre qui signifie que les médecins nés dans ces pays sont aussi nombreux à travailler dans des pays de l'OCDE qu'à exercer dans leur pays d'origine) figurent des petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que cinq pays d'Afrique. Plusieurs pays d'Afrique francophone enregistrent aussi des taux d'expatriation élevés, de plus de 40 %.

Plusieurs initiatives ont été prises tant à l'échelon national qu'au niveau international pour favoriser l'application de pratiques responsables en matière recrutement dans le secteur de la santé des pays développés,

Manque critique estimé de docteurs, infirmières et sages-femmes, par region OMS

Région OMS	Total des réserves	Manque estimé	Nombre de docteurs et d'infirmières
Afrique	590 198	817 992	98 329
Amériques	93 603	37 886	199 314
Asie du Sud-Est	2 332 054	1 164 001	101 469
Méditerranée orientale	312 613	306 031	71 551
Pacifique occidentale	27 260	32 560	212 280

Source : OCDE, Perspectives des migrations internationales, 2007 s'appuyant sur le Rapport 2006 de l'OMS sur la santé mondiale.

notamment la conclusion d'accords bilatéraux et la définition de codes de déontologie. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté, en mai 2010, un Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, qui prévoit un important dispositif de suivi.

Les prochaines étapes consisteront à :

• soutenir la mise en œuvre effective du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, notamment en intensifiant les efforts de suivi de l'évolution des migrations de travailleurs de la santé et leur impact sur les systèmes de santé des pays en développement ;

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE effectue des travaux sur un large éventail de questions concernant la santé, notamment la collecte et l'analyse de données et d'indicateurs sur la santé, la mesure des performances des systèmes de santé, l'analyse des moyens d'améliorer l'efficience du secteur de la santé et d'assurer une utilisation optimale de ses ressources, ainsi que l'étude des politiques de tarification des produits pharmaceutiques, des politiques en matière de biotechnologie, de la sécurité des produits chimiques et de la prévention des habitudes de vie préjudiciables à la santé.

S'agissant tout particulièrement des questions précitées, l'OCDE peut apporter la contribution suivante :

(i) Promouvoir l'innovation

L'OCDE a réalisé des travaux d'analyse approfondis sur les moyens d'améliorer l'accès aux médicaments et les liens entre ce problème et l'innovation. Elle a contribué de façon particulièrement active à attirer l'attention sur la nécessité d'accélérer la mise au point et la fourniture de nouveaux médicaments pour traiter les maladies qui touchent de façon disproportionnée les pays en développement, notamment avec le Programme d'action de Noordwijk pour les médicaments, adopté lors d'un Forum de haut niveau de l'Organisation. Son rapport intitulé Coherence for Health : Innovation for New Medicines for Infectious Diseases (2009) explique comment améliorer l'offre de médicaments destinés aux maladies infectieuses à travers un renforcement de la cohérence des politiques concernant la santé, le commerce, la science et la technologie, la coopération pour le développement et la finance.

(ii) Faciliter l'accès à des médicaments d'un prix abordable

L'OCDE a étudié les politiques en matière de tarification des produits pharmaceutiques dans le rapport intitulé Les prix des médicaments sur un marché global : politiques et enjeux (2008). Dans un ouvrage dénommé Obtenir un meilleur rapport qualité-prix dans les soins de santé (2010) elle a examiné de nouvelles approches visant à récompenser l'innovation, dont les accords de partage des risques, et elle organise actuellement un dialogue sur ce type de politiques novatrices avec d'importantes économies émergentes. Elle va bientôt publier un rapport sur les mécanismes de collaboration dans le domaine des sciences de la vie, où sera étudiée de façon assez détaillée la question des communautés de brevets/centres d'échange de brevets, ainsi qu'un rapport sur les marchés des connaissances et les sciences de la vie.

(iii) Assurer l'application de pratiques responsables pour le recrutement du personnel de la santé

L'OCDE, en collaboration avec l'OMS, a effectué des travaux de collecte de données et d'analyse très approfondis sur les conséquences internationales du déséquilibre existant à l'échelle mondiale entre l'offre et la demande de travailleurs de la santé, dont elle a exposé les résultats dans l'ouvrage intitulé Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE : comment répondre à la crise imminente (2008). L'Organisation apporte également un soutien technique à l'OMS dans l'élaboration de lignes directrices pour l'établissement d'un ensemble minimal de données destinées à suivre l'évolution des migrations de travailleurs de la santé, dans l'optique de faciliter la mise en œuvre du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé.

Indicateurs de progrès



EN QUOI LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Le développement concerne en définitive les êtres humains et l'amélioration de leurs conditions de vie. La croissance économique est essentielle mais elle n'est pas le seul facteur permettant de meilleures conditions de vie. La mesure du progrès doit s'appuyer sur une série beaucoup plus vaste d'indicateurs, comme la santé, l'état de l'environnement, et les niveaux d'éducation, et prendre en compte des aspects intrinsèquement plus difficiles à mesurer, comme le bien-être subjectif. Pour mesurer ce progrès, il faut disposer à la fois de données statistiques fiables et de cadres d'évaluation fondés sur des objectifs convenus à l'échelle internationale. Depuis 1990, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) effectue un suivi des progrès accomplis dans tous les pays au moyen de son indice du développement humain (IDH), et depuis 2000, les Nations Unies et la Banque mondiale compilent des données et produisent des indicateurs pour suivre les progrès en direction des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La dynamique générée dans ce domaine par les milieux politiques et l'opinion publique monte en puissance. En 2007, la Déclaration d'Istanbul sur le thème Mesurer et favoriser le progrès des sociétés – qui a été adoptée conjointement par de nombreuses organisations internationales – a mis en évidence l'existence d'un large consensus sur la nécessité de « mesurer dans chaque pays le progrès des sociétés en allant au-delà des indicateurs économiques habituels tels que le PIB par habitant ». La Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, instituée par le président français en 2008, a créé un nouvel élan autour de la nécessaire élaboration de mesures plus larges du progrès. Lors des sommets de Pittsburgh et de Toronto, tenus en septembre 2009 et en mai 2010 respectivement, les dirigeants du G20 ont appelé à la mise au point de méthodes de mesure permettant de « mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales du développement économique », celles-ci faisant partie intégrante de l'engagement concernant la mise en œuvre du nouveau Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Les principaux domaines où une coopération internationale plus large s'impose, sont les suivants :

- élaboration de nouvelles mesures du bien-être et du progrès ;

- partage de données d'expérience entre les agences nationales de la statistique et soutien au renforcement des capacités dans les pays en développement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ET QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

(i) Élaboration de nouvelles mesures du bien-être et du progrès

Un consensus a été dégagé sur la nécessité de compléter les mesures économiques classiques par une série d'indicateurs couvrant d'autres dimensions du bien-être individuel et du progrès de la société. Les premiers efforts sont dirigés vers l'amélioration de la mesure du bien-être matériel. Ce qui se passe au niveau de l'économie tout entière ne nous dit pas forcément grand-chose sur le vécu des individus et des ménages. Ainsi, des mesures classiques comme le PIB ne rendent pas compte des inégalités de revenu (c'est-à-dire de la façon dont les ressources économiques sont réparties) entre les différents groupes de population. De même, elles ne couvrent pas d'importants services que les ménages produisent chez eux, comme les soins aux enfants, la préparation des repas, la prise en charge des personnes âgées ou les activités bénévoles. Lorsque l'on prend ces dimensions en compte, on obtient un tableau radicalement différent des performances et des progrès de chaque pays.

La plupart des individus sont prêts à admettre que l'argent ne fait pas tout dans la vie. Les indicateurs de la qualité de la vie pourraient concer-

ner, par exemple, l'état de santé, les conditions de logement et l'environnement local, la participation politique et les réseaux sociaux, ainsi que les différents risques qui influent sur le sentiment de sécurité des uns et des autres.

Mais le bien-être actuel peut-il perdurer ? De meilleurs instruments de mesure doivent être mis au point pour déterminer à quel point nos modes de production et de consommation influent sur l'environnement. Plus largement, les indicateurs de la durabilité pourraient aussi comprendre des mesures du capital humain et social, de la connaissance et de l'innovation qui doivent être acquis et préservés d'une génération à l'autre. La prochaine étape est la suivante :

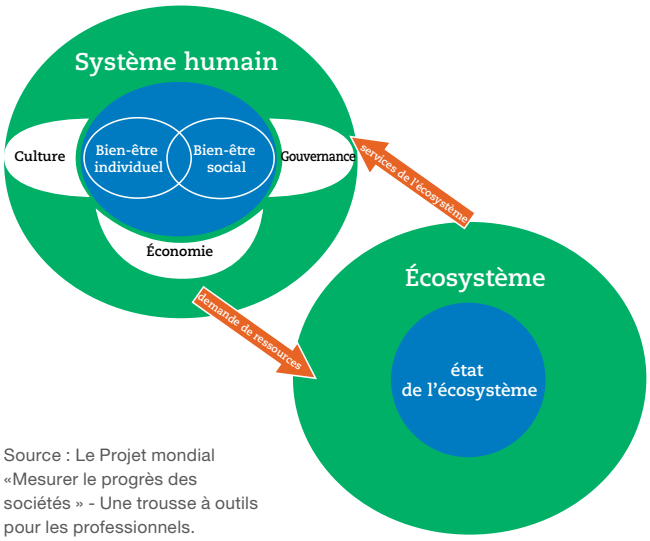
• Renforcement du dialogue avec les bureaux nationaux de la statistique des pays en développement pour définir les indicateurs de progrès clés en fonction des différents modes de développement et compte tenu de l'approche générale sous-tendant la réalisation des OMD.

(ii) Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

Le renforcement des capacités statistiques nationales des pays en développement est soutenu et suivi de près par le Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (PARIS21), qui est formé de représentants d'organisations internationales, de donneurs bilatéraux et de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. On observe de nettes améliorations des capacités statistiques dans bon nombre de pays éligibles à l'IDA depuis quelques années, mais les progrès sont bien moins substantiels dans les pays d'Afrique subsaharienne. Une préoccupation majeure a trait à la question de savoir dans quelle mesure les indicateurs des OMD et les agrégats économiques et environnementaux ont pour base des estimations internationales et non des statistiques nationales. PARIS21 prône l'adoption de stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) à moyen terme, comportant des étapes intermédiaires. En novembre 2010, 92 des 117 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure étaient engagés dans ce processus : 55 pays mettaient en œuvre des SNDS, alors que 28 autres en étaient au stade de la conception ou de l'approbation. La prochaine étape est la suivante :

• Maintien du soutien à la conception et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique, notamment dans le cadre du partenariat PARIS21.

Cadre du projet mondial



Source : Le Projet mondial «Mesurer le progrès des sociétés » - Une trousse à outils pour les professionnels.

COMMENT L'OCDE, DE CONCERT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS ?

L'OCDE est l'une des plus importantes sources de données statistiques, économiques et sociales comparables dans le monde – et l'une des plus fiables. Elle travaille en étroite concertation avec le système des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales. Elle a lancé le Projet mondial intitulé « Mesurer le progrès des sociétés » qui s'est révélé crucial pour sensibiliser à la nécessité d'élargir l'ensemble d'indicateurs requis pour mesurer les performances d'un pays au-delà des données économiques classiques. L'OCDE a organisé une série de Forums mondiaux sur la mesure du progrès, en collaboration avec d'autres organisations internationales, à Palerme (2004), Istanbul (2007) et Busan (2009). Le 4e Forum mondial se tiendra à New Delhi en 2012. Il sera précédé de conférences préparatoires régionales, notamment en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique où les travaux sur les indicateurs propres aux pays en développement seront examinés.

L'OCDE contribuera à l'avancement des travaux sur les questions susvisées de la manière suivante :

(i) Mise au point de nouvelles mesures du bien-être et du progrès

L'OCDE a entrepris de conduire des travaux de recherche et d'élaborer des indicateurs pour dresser un tableau d'ensemble du bien-être (bien-être matériel, qualité de vie et bien-être subjectif) et de la durabilité (mesures des différents types de capital qui la sous-tendent). Elle s'intéresse également aux mesures d'une croissance durable du point de vue de l'environnement dans le cadre de sa stratégie de croissance verte. En 2011, elle produira un rapport sur le bien-être dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes. L'édition 2011 des Perspectives du développement mondial sera consacrée aux moyens de mesurer et de renforcer la cohésion sociale dans les pays en développement.

(ii) Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

Les travaux de l'OCDE sur la mesure du progrès et la série de Forums mondiaux sont autant de précieuses occasions pour un partage d'expériences entres les agences nationales de la statistique, et entre les organisations et experts internationaux. Par ailleurs, l'OCDE continuera d'accueillir et de soutenir le partenariat PARIS21.

APPENDICES

Domaines clés pour la coopération internationale
Acronymes
Lire également
Remerciements

des politiques meilleures pour une vie meilleure

De meilleures politiques au service du développement

Liste des domaines clés pour la coopération internationale identifiés dans le rapport :

1. POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

(i) Assurer une reprise solide, durable, équitable et équilibrée à l'échelle mondiale
(ii) Aborder la mobilité du capital
(iii) Renforcer les dispositifs de coordination des politiques à l'échelle mondiale

2. ÉCHANGES

(i) Préserver l'ouverture des marchés
(ii) Assurer le maintien des courants d'échanges
(iii) Poursuivre la libéralisation des échanges multilatéraux

3. INVESTISSEMENT

(i) Préserver l'ouverture et la transparence des marchés
(ii) Améliorer les règles internationales pour l'investissement
(iii) Promouvoir des investissements responsables présentant une valeur ajoutée
(iv) Favoriser des standards internationaux pour un comportement responsable de la part des entreprises

4. RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

(i) Renforcement des cadres de l'action publique, de la réglementation et de la supervision dans le domaine financier
(ii) Amélioration de la surveillance et de la diffusion d'informations dans le domaine financier
(iii) Amélioration des institutions chargées de la gouvernance financière mondiale qui mettent en œuvre des normes harmonisées

5. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

(i) Faciliter les transferts de technologie
(ii) Favoriser la recherche et l'innovation pour faire face aux défis mondiaux et sociaux
(iii) Renforcer la coopération au plan mondial et améliorer la gouvernance internationale

6. FISCALITÉ

(i) Renforcer la capacité des administrations fiscales dans les pays en développement
(ii) Lutter contre le non-respect des dispositions fiscales à l'étranger
(iii) Veiller à ce que les normes internationales en matière de prix de transfert soient appliquées de façon cohérente
(iv) Améliorer la transparence des informations communiquées par les entreprises multinationales

7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

(i) Faire respecter les instruments de lutte contre la corruption de l'OCDE
(ii) Mettre en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)
(iii) Améliorer la coordination entre les organisations internationales et le secteur privé

8. MOUVEMENTS ILLICITES DE CAPITAUX

(i) Empêcher les gains illicites à la source
(ii) Rendre les transferts plus difficiles à effectuer
(iii) Repérer les fonds transférés de façon illégale et les restituer à leur destinataire initial

9. CHANGEMENT CLIMATIQUE

(i) Réduire les émissions mondiales
(ii) Favoriser une croissance climatiquement résiliente et sobre en carbone dans les pays en développement
(iii) Accroître le financement pour l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques dans les pays en développement

10. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
(i) Libéraliser les échanges et promouvoir l'investissement agricole responsable
(ii) Limiter la volatilité des prix et en atténuer l'impact sur les plus vulnérables
(iii) Diffuser les bienfaits apportés par la science, la technologie et l'innovation
(iv) Prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques

11. SÉCURITÉ DES RESSOURCES EN EAU
(i) Intégrer les les questions de l'eau, l'alimentation, l'énergie et la politique commerciale
(ii) Faire face au changement climatique
(iii) Rationaliser et renforcer le cadre pour la gouvernance internationale

12. SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE
(i) Analyser l'impact économique de prix élevés et volatiles
(ii) Abandonner progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles
(iii) Promouvoir des sources d'énergie propres, efficientes et sûres pour tous

13. CONFLITS ET FRAGILITÉ
(i) Améliorer de la gouvernance économique
(ii) Adopter des mesures nécessaires à assurer un bon déroulement des échanges, au bénéfice de tous
(iii) Promouvoir l'investissement responsable et tenant compte des problèmes spécifiques aux situations de conflit

14. TRAVAIL
(i) Promouvoir l'emploi et la croissance de l'emploi
(ii) Renforcer l'application des normes fondamentales du travail et la surveillance du respect de ces normes
(iii) Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences

15. ÉDUCATION ET COMPÉTENCES
(i) Mesurer la qualité
(ii) Recenser les décalages entre les formations assurées par les systèmes éducatifs et les besoins des marchés du travail
(iii) Promouvoir l'application de normes d'assurance-qualité admises au niveau international

16. MIGRATIONS
(i) Rendre moins onéreux, simplifier et sécuriser les envois de fonds
(ii) Faciliter le transfert de compétences, y compris à travers les migrations de retour et les diasporas
(iii) Limiter la fuite des ressources qualifiées des pays où elles sont rares

17. SANTÉ
(i) Promouvoir l'innovation
(ii) Faciliter l'accès à des médicaments d'un prix abordable
(iii) Assurer l'application de pratiques responsables pour le recrutement du personnel de la santé

18. INDICATEURS DE PROGRÈS
(i) Élaborer de nouvelles mesures du bien-être et du progrès
(ii) Partager les données d'expérience et renforcer les capacités

ACRONYMES OCDE

AHELO ---------- Programme d'évaluation des résultats de l'enseignement supérieur

AIE ---------- Agence internationale de l'énergie

AICA ---------- Association internationale des contrôleurs d'assurance

APD ---------- Aide publique au développement

ADPIC ---------- Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

APEC ---------- Coopération économique pour l'Asie-Pacifique

ATAF ---------- Forum africain sur l'administration fiscale

BCBS ---------- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

CSF ---------- Conseil de stabilité financière

CCNUCC ---------- Convention des Nations Unies contre la corruption

CNUCED ---------- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

CCXG ---------- Groupe d'experts sur le changement climatique

CdP ---------- Conférence des Parties (de la CCNUCC)

CEE-ONU ---------- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

CPD ---------- Cohérence des politiques au service du développement

CSF ---------- Conseil de stabilité financière

DIOC ---------- Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE

DPI ---------- Droits de propriété intellectuelle

EFP ---------- Projet sur l'enseignement et la formation professionnels

EUWI ---------- Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau

FAO ---------- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FLEGT ---------- (Initiative de l'UE pour l') Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux

FMI ---------- Fonds monétaire international

GES ---------- Gaz à effet de serre

GAFI ---------- Groupe d'action financière (de l'OCDE)

GCRAI ---------- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

IDA ---------- Association internationale de développement

IDE ---------- Investissement direct étranger

IDH ---------- Indice du développement humain

INCAF ---------- Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (de l'OCDE)

ITIE ---------- Initiative pour la transparence dans les industries extractives

MENA ---------- Moyen-Orient et Afrique du Nord

NEPAD ---------- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

OGM ---------- Organisme génétiquement modifié

OICV ---------- Organisation internationale des commissions de valeurs

OICP ---------- Organisation internationale des autorités de contrôle des pensions

OIT ---------- Organisation internationale du travail

OMC ---------- Organisation mondiale de commerce

OMD ---------- Objectifs du Millénaire pour le développement

OMS ---------- Organisation mondiale de la santé

ONG ---------- Organisation non-gouvernementale

ONU ---------- Organisation des Nations Unies

OPEP ---------- Organisation des pays exportateurs de pétrole

PARIS21 ---------- Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle

PIAAC ---------- Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes

PIB ---------- Produit intérieur brut

PMA ---------- Pays les moins avancés

PISA ---------- Programme international pour le suivi des acquis des élèves

PNUD ---------- Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE ---------- Programme des Nations Unies pour l'environnement

REDD-plus ---------- (Programme de collaboration des Nation Unies pour la) Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

SNDS ---------- Stratégies nationales de développement de la statistique

StAR ---------- Initiative pour le recouvrement des avoirs volés

STI ---------- Science, technologie et innovation

UE ---------- Union européenne

CBD ---------- Convention sur la diversité biologique (des Nations Unies)

UNCAC ---------- Convention des Nations Unies contre la corruption

UNESCO ---------- Organisation des Nation Unies pour la science, l'éducation et la culture

WEO ---------- World Energy Outlook

LIRE ÉGALEMENT OCDE

PARTIE I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Thème 1 : Politique macro-économique

G20 (2010) : Consensus de Séoul en matière de développement pour une croissance partagée (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

Fonds Monétaire International (FMI) (2011) : Perspectives de l'économie mondiale (avril 2011) :
http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2011/01/pdf/textf.pdf

OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) (2011) : Perspectives économiques No. 89 (mai 2011)
http://www.oecd.org/perspectiveseconomiques

OCDE (2011) : Objectif croissance 2011:
http://www.oecd.org/document/15/0,3746,fr_2649_37443_47542262_1_1_1_37443,00.html

OCDE (2011) : Rapport de synthèse sur la stratégie pour une croissance verte:
www.oecd.org/croissanceverte

OCDE Centre de Développement (2010) : Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse :
http://www.oecd.org/document/30/0,3746,fr_2649_33959_45427806_1_1_1_1,00.html

Thème 2 : Échanges

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Commerce (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

version française :
http://www.canadainternational.gc.ca/g20/summit-sommet/2010/G20_seoul_annex-annexes%202.aspx?lang=fra

OCDE/CNUCED/OMC (2010) : 4ème Rapport sur les mesures relatives au commerce et à l'investissement prises par le G20 (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/20/56/46318551.pdf

OCDE/OMT/Banque mondiale/OMC (2010) : Seizing the Benefits of Trade for Employment and Growth (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/61/57/46353240.pdf

OCDE (2010) : Trade and Economic Effects of Responses to Economic Crisis (en anglais) :
http://www.oecd-ilibrary.org/trade/trade-and-economic-effects-of-responses-to-the-crisis_9789264088436-en

OCDE (2011) : Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public:
http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/pg(2011)4&doclanguage=fr

OCDE (2011) : Trade for Growth and Poverty Reduction : How Aid for Trade Can Help (en anglais) :
http://www.oecd-ilibrary.org/development/trade-for-growth-and-poverty-reduction_9789264098978-en

Organisation mondiale du commerce (OMC) (2011) : Développer le rôle du commerce dans les pays les moins avancés :
http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/harnessing_trade_dev_f.pdf

Thème 3 : Investissement

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Investissement privé et création d'emplois :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Infrastructure :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OCDE/CNUCED/OMC (2010) : 4ème Rapport sur les mesures relatives au commerce et à l'investissement prises par le G20 (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/20/56/46318551.pdf

OCDE (2011) : Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales:
www.oecd.org/daf/investissement/principesdirecteurs

OCDE (2006) : Outil de l'OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance : http://www.oecd.org/dataoecd/26/22/36885830.pdf

OCDE (2006) : Cadre d'action pour l'investissement :
http://www.oecd.org/dataoecd/18/6/36806704.pdf

OCDE (2007) : Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures:
http://www.oecd.org/dataoecd/41/32/38297833.pdf

OCDE (2010) : Freedom of Investment Process : Responsible Investment in Agriculture (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/4/50/45424283.pdf

OCDE site web : Middle East and North Africa (MENA) Initiative on Governance and Investment for Development (en anglais) :
http://www.oecd.org/pages/0,3417,en_34645207_34645590_1_1_1_1_1,00.html

OCDE (2011) : Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement: Conférence sur la mobilisation d'investissement dans les infrastructures et l'agriculture en Afrique :
http://www.oecd.org/document/51/0,3746,fr_2649_34893_47018482_1_1_1_1,00.html

OCDE (2011) : Latin America and the Caribbean-OECD Investment Initiative : forthcoming Conference on investing in infrastructure for jobs and development (en anglais) :
http://www.oecd.org/document/2/0,3746,en_2649_34893_45826050_1_1_1_1,00.html

Thème 4 : Règlementation financière

Banque des règlements internationaux (BRI) site web : Cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III) :
http://www.bis.org/bcbs/basel3_fr.htm

Conseil de stabilité financière (FSB) (2011) : Progress in the Implementation of the G20 Recommendations for Strengthening Financial Stability (en anglais) :
http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_110415a.pdf

OCDE (2009) : Un Cadre d'action publique pour une réglementation financière efficace et efficiente :
http://www.oecd.org/dataoecd/18/13/44187559.pdf

OCDE (2010) : Bonnes pratiques pour réduire et financer les risques catastrophiques:
http://www.oecd.org/dataoecd/18/47/47170261.pdf

OCDE site web : Projet de l'OCDE sur l'éducation financière :
http://www.financial-education.org/dataoecd/57/12/44965838.pdf

OCDE site web : Gestion de la dette publique :
http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_27994977_1_1_1_1_1,00.html

Thème 5: Science, Technologie et Innovation

Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) site web :
http://www.cgiar.org/languages/lang-french.html

OCDE (2010) : La Stratégie de l'OCDE pour l'innovation : Pour prendre une longueur d'avance : Principales constatations : http://www.oecd.org/dataoecd/51/14/45329799.pdf

OCDE/ Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI) (2010) : Innovation and the Development Agenda (en anglais) :
http://www.oecd.org/document/28/0,3746,en_2649_37417_45907804_1_1_1_37417,00.html#HTO

OCDE (2010) : ICTs for development – Improving Policy Coherence :
http://www.oecd.org/document/12/0,3746,fr_2649_18532957_44585452_1_1_1_1,00.html

OCDE (2011) : Forum mondial de la science : Rapport sur les opportunités, défis et bonnes pratiques en matière de coopération scientifique internationale avec les pays en voie de développement (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/40/16/47737209.pdf

Organisation mondiale du commerce (OMC) site web : Renseignements concernant les ADPIC sur le site de l'OMC :
http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/trips_f.htm
http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2010/chapitres/fr/

Organisation mondiale du commerce (OMC) site web : Besoins prioritaires des pays les moins avancés en matière de propriété intellectuelle :
http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/ldc_f.htm

PARTIE II GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Thème 6 : Fiscalité

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Mobilisation des ressources nationales (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OCDE (2010) : Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : Note succinte de référence :
http://www.oecd.org/dataoecd/53/9/44852985.pdf

OCDE/ Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (2010) : Tax Co-operation 2010 : Towards a Level Playing Field (en anglais) :
http://www.oecd.org/document/12/0,3746,en_21571361_43854757_46098764_1_1_1_1,00.html

LIRE ÉGALEMENT OCDE

OCDE (2010) : Mise en œuvre des standards de transparence fiscale : Manuel pour les évaluateurs et les juridictions :
http://www.oecd.org/document/40/0,3746,fr_21571361_43854757_47091986_1_1_1_1,00.html

OCDE (2010) : Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales :
http://www.oecd.org/document/34/0,3746,fr_2649_37427_43762008_1_1_1_37427,00.html

OCDE (2010) : La fiscalité, l'innovation et l'environnement :
http://www.oecd.org/document/6/0,3746,fr_2649_37427_46385096_1_1_1_37427,00.html

OCDE (2010) : Modèle OCDE de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune (en anglais) :
http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/model-tax-convention-on-income-and-on-capital-condensed-version-2010_mtc_cond-2010-en

Banque Africaine de développement / Centre de Développement de l'OCDE (2010) : Perspectives économiques en Afrique :
http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/fulltext/4110032e5.pdf?expires=1304601638&id=id&accname=guest&checksum=5A9EFA673432B5DA8980472A8EA33AF8

Thème 7 : Lutte contre la corruption

G20 (2010) : Plan d'action du G20 pour combattre la corruption (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OCDE (2010) Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption - Rapport annuel (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/7/15/47628703.pdf

G20-OCDE (2011) : « Ensemble contre la corruption : entreprises et pouvoirs publics du G20 » Résumé et Conclusions de la Conférence (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/11/49/47715445.pdf

Instruments internationaux contraignants :

OCDE (1997) : Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales :
http://www.oecd.org/dataoecd/4/19/38028103.pdf

Nations Unies (2003) : Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) : http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf

Autres instruments adoptés par le Conseil de l'OCDE

2010 Recommandation de l'OCDE sur les principes de transparence et d'intégrité des activités de lobbying :
http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=256&Lang=fr&Book=False

Recommandation 2009 de l'OCDE visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales :
http://www.oecd.org/dataoecd/31/53/44229684.pdf

Recommandation 2009 du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales :
http://www.oecd.org/dataoecd/45/48/43823383.pdf

Recommandation 2008 du Conseil sur le renforcement de l'integrité dans les marchés publics :
http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=131&Lang=fr&Book=False

Recommandation 2006 du Conseil de l'OCDE sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public :
http://www.ducroire.lu/userfiles/file/TD-ECG(2006)24%20BRIBERY%20(FR).pdf

Recommandation 2003sur les Lignes directrices de l'OCDE pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public (2003) (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/17/23/33967052.pdf

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :
http://www.oecd.org/dataoecd/56/39/1922470.pdf

Thème 8 : Mouvements illicites de capitaux

Cf Thèmes 6 et 7 ci-dessus, y compris :

OCDE (1997) : Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales :
http://www.oecd.org/dataoecd/4/19/38028103.pdf

Nations Unies (2003) : Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) :
http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf

G20 (2010) : Plan d'action du G20 pour combattre la corruption (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

G20-OCDE (2011) : « Ensemble contre la corruption : entreprises et pouvoirs publics du G20 » Résumé et Conclusions de la Conférence (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/11/49/47715445.pdf

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (2011) : rapport final de la 5éme Conférence mondiale de l'ITIE (en anglais) :
http://eiti.org/files/Report_5th_EITI_Global_Conference.pdf

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) /Banque mondiale (2007) ; Initiative pour la restitution des avoirs volés (StAR) (en anglais) :
http://www.unodc.org/documents/corruption/StAR-Sept07-full.pdf

PARTIE III L' ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

Thème 9 : Changement climatique

OCDE (2011) : Recent OECD work on Climate Change (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/60/40/41810213.pdf

OCDE (2010), Rapport 2010 du CAD sur l'aide multilatérale, chapitre 4: "Le développement dans la perspective de l'avènement d'une architecture du financement de la lutte contre le changement climatique après Copenhague", OECD Publishing, Paris.
http://www.oecd.org/dataoecd/9/8/46574944.pdf

OCDE (2010), Agriculture et changement climatique : impacts, atténuation et adaptation
http://www.oecd.org/document/18/0,3746,fr_21571361_43893445_44466914_1_1_1_1,00.html

OCDE (2009), Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012, OECD Publishing, Paris,
www.oecd.org/env/cc/econ/audela2012

OCDE (2008), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, OECD Publishing, Paris,
www.oecd.org/environnement/perspectives2030

OCDE (à paraître), Development Perspectives for a post-Copenhagen Climate Financing Architecture

Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) : Overview of Cancun Agreements (en anglais) :
http://cancun.unfccc.int/

Thème 10: Sécurité alimentaire

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2009) : Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire :
http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/Summit/Docs/Final_Declaration/K6050F_Rev10_WSFS_OEWG_FINAL_17_11.pdf

G8 (2009) : L'Aquila Joint Statement on Global Food Security (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/28/34/44360521.pdf

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Sécurité alimentaire (en anglais)
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OCDE/FAO (2010) : Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019: Synthèse :
http://www.agri-outlook.org/dataoecd/9/0/45447792.pdf

OCDE (2010) : Freedom of Investment Process : Responsible Investment in Agriculture (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/4/50/45424283.pdf

Thème 11: Sécurité des ressources en eau

OCDE (2008), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, OECD Publishing, Paris :
www.oecd.org/environnement/perspectives2030

OCDE (2009) : De l'eau pour tous : perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement - Messages clés pour les décideurs :
http://www.oecd.org/dataoecd/36/47/42363712.pdf

OCDE (2009) : Private Sector Participation in Water Infrastructure : OECD Checklist for Public Action (en anglais) :
http://www.oecd.org/document/31/0,3746,en_2649_37465_42362271_1_1_1_37465,00.html

OCDE (2010) : Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole (résumé) :
http://www.oecd.org/dataoecd/21/59/44921908.pdf

OCDE (2010) : Des mécanismes de financement innovants pour le secteur de l'eau :
http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=EN&SF1=DI&ST1=5KMMPQ63LRWG

LIRE ÉGALEMENT OCDE

OCDE (2010) : Le prix de l'eau et des services d'eau potable et d'assainissement :
http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=EN&SF1=DI&ST1=5KMMRKHXJ2F5
OCDE (2011) : Benefits of Investing in Water and Sanitation (en anglais) : http://www.oecd-ilibrary.org/environment/benefits-of-investing-in-water-and-sanitation_9789264100817-en
OCDE (à paraître) : Policy Coherence between Water, Energy and Agriculture

Thème 12 : Sécurité énergétique

Agence internationale de l'énergie (IEA) (2010) : World Energy Outlook (WEO) 2010 : Résumé :
http://www.worldenergyoutlook.org/docs/weo2010/weo2010_es_french.pdf
IEA (2010) : Energy Poverty : How to make modern energy access universal (en anglais) :
http://www.worldenergyoutlook.org/docs/weo2010/weo2010_poverty.pdf
IEA (2011) : Clean Energy Progress Report (en anglais) : http://www.iea.org/Papers/2011/CEM_Progress_Report.pdf
OCDE (à paraître), Energy and Climate Change Policy and Innovation, OCDE Publishing, Paris.

PART IV SOCIÉTÉ

Thème 13 : Conflicts et Fragilité

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (2011) : Progress Report 2009-2011 (en anglais) :
http://eiti.org/files/EITI_Progress_Report_2009-2011.pdf

Processus de Kimberley site web :
http://www.kimberleyprocess.com/home/index_en.html

OCDE (2006) : Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance :
http://www.oecd.org/dataoecd/26/22/36885830.pdf

OCDE (2011) : Guide OCDE sur le Devoir de Diligence pour des Chaînes d'Approvisionnement Responsables en Minerais Provenant de Zones de Conflit ou à Haut Risque :
http://www.oecd.org/dataoecd/62/33/46741124.pdf

OCDE factsheet : Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/35/10/44282247.pdf

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : Convention des Nations Unies Contre la criminalité Transnationale organisée :
http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/index.html

Banque mondiale (2011) : Rapport sur le développement dans le monde 2011: Conflits, sécurité et développement :
http://wdr2011.worldbank.org/fulltext

Thème 14 : Travail

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Développement des ressources humaines (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OIT (2011) : Tendances mondiales de l'emploi 2011 :
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_elm/@trends/documents/publication/wcms_150441.pdf

OIT (2009) : Pacte mondial pour l'emploi :
http://www.ilo.org/jobspact/about/lang--fr/index.htm

OECD (2010) : Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 :
www.oecd.org/emploi/perspectives

OECD (2011) : Guidelines for Multinational Enterprises :
http://www.oecd.org/dataoecd/56/36/1922428.pdf

OECD (2011) : Communiqué final de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur les politiques sociales: Construire un avenir plus juste : le rôle des politiques sociales:
http://www.oecd.org/document/57/0,3746,fr_21571361_47089446_47746208_1_1_1_1,00.html

Thème 15: Éducation et compétences

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Développement des ressources humaines (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OECD (2010) : PISA (Programme for International Student Assessment) at a Glance :
http://www.oecd.org/dataoecd/31/28/46660259.pdf

OECD (2011) : Travaux de l'OCDE sur l'éducation : http://oecdmybrochure.org/index.php?lang=fr

OCDE site web : Une évaluation internationale des performances des étudiants et des universités : AHELO:
http://www.oecd.org/document/22/0,3746,fr_2649_35961291_41414832_1_1_1_1,00.html

OCDE site web : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) :
www.oecd.org/els/emploi/peica

UNESCO/OCDE : Guidelines for Quality Provision in Cross-Border Higher Education (en anglais) :
http://www.oecd.org/document/52/0,3746,en_2649_39263238_29343796_1_1_1_1,00.html

Thème 16: Migrations

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (2010) : Etat de la migration dans le monde 2010
http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&products_id=654&language=fr

G20 (2010) : Plan d'action pluriannuel sur le développement : volet Croissance résiliente (en anglais) :
http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

OCDE (2010) : Perspectives des migrations internationales, OCDE 2010:
http://www.oecd.org/document/41/0,3746,fr_2649_33931_45626986_1_1_1_1,00.html

Banque mondiale (2010) : Recueil des statistiques de 2011 de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds (en anglais) :
http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/Factbook2011-Ebook.pdf

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2010) : Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé:
http://www.who.int/hrh/migration/code/code_fr.pdf

Thème 17 : Santé

OCDE (2008), Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE : Comment répondre à la crise imminente
http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=EN&SF1=DI&ST1=5KZHFQ8SWBZQ

OCDE (2008), Pharmaceutical Pricing Policies in a Global Market (Executive Summary) (en anglais) :
http://www.oecd.org/dataoecd/36/2/41303903.pdf

OECD (2009) : Coherence for Health: Innovation for New Medicines for Infectious Diseases (en anglais) :
http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?K=5KSQ6HTBGG7L&CID=oecd&LANG=EN

OCDE (2010) : Les migrations internationales des personnels de santé :
http://www.oecd.org/dataoecd/8/1/44783473.pdf

OECD website : Noordwijk Medicines Agenda (en anglais) :
http://www.oecd.org/document/45/0,3746,en_2649_34537_39163757_1_1_1_1,00.html

Banque mondiale (2011) : Global Monitoring Report 2011 : Improving the Odds of Achieving the MDGs (en anglais) :
http://siteresources.worldbank.org/INTGLOMONREP2011/Resources/7856131-1302708588094/GMR2011-CompleteReport.pdf

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2010) : Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé : http://www.who.int/hrh/migration/code/code_fr.pdf

OMC site web : ADPIC et santé publique : http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/pharmpatent_f.htm

Thème 18: Indicateurs de Progrès

Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (2009) ; Rapport:
http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

OCDE (2007) : 2eme OCDE Forum Mondial Istanbul 2007 - Mesurer et favoriser le progrès des sociétés:
http://www.oecd.org/site/0,3407,fr_21571361_31938349_36073849_1_1_1_1,00.html

OCDE (2009) : 3ème Forum Mondial « Statistiques, Connaissances et Politiques, Busan:
http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_40033426_40033828_1_1_1_1_1,00.html

OCDE (2010) : Panorama des statistiques de l'OCDE 2010:
http://www.oecd-ilibrary.org/economics/panorama-des-statistiques-de-l-ocde-2010_factbook-2010-fr

OCDE (2011) : PARIS 21 National Strategies for the Development of Statistics Progress Report (en anglais) :
http://www.paris21.org/sites/default/files/NSDS_report_march2011.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2010) : Rapport sur le développement humain 2010 : La vraie richesse des nations : Les chemins du développement

REMERCIEMENTS OCDE

« De meilleures politiques au service du développement » fait suite au mandat donné en 2009 par le Conseil de l'OCDE en vertu duquel le Secrétaire général a été appelé à engager diverses actions en vue de fixer à l'Organisation des objectifs stratégiques en matière de développement et d'améliorer la cohérence des politiques au service du développement, notamment par la transformation en une « publication phare » des rapports annuels sur le développement et la cohérence des politiques. Il a été entrepris dans le cadre des travaux de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement, sous la supervision du Secrétaire général adjoint Mario Amano et en collaboration étroite avec la préparation du Cadre pour une stratégie de l'OCDE sur le développement.

« De meilleures politiques au service du développement » est le résultat de l'effort de nombreux collaborateurs de l'OCDE. David Batt en a conçu l'idée et le modèle, a collaboré avec les différentes directions de l'OCDE et avec l'Agence internationale de l'énergie à la préparation des différents thèmes, et en a géré la production.

De nombreux collaborateurs de l'OCDE ont contribué aux thèmes spécifiques, y compris: Luiz de Mello, Petar Vujanovic (thème 1); Doug Lippoldt, Raed Safadi (thème 2); Mike Gestrin (Thème 3); Tim Bishop, Mamiko Yokoi-Arai (thème 4); Dominique Guellec, Beatrice Jeffries, Caroline Paunov, Yuko Harayama (thème 5); Alejandra Carmona, Ben Dickinson, Jeffrey Owens (thème 6); Mary Crane-Charef, Mathilde Mesnard, Patrick Moulette (Thème 7); Alejandra Carmona, Ben Dickinson, Jeffrey Owens,(thème 8); Shardul Agrawala, Eija Kiiskinen, Kumi Kitamori, Helen Mountford, Andrew Prag (thème 9); Carmel Cahill, Joe Dewbre, Alexis Fournier, Wayne Jones, Michael Plummer (thème 10); Anthony Cox, Xavier Leflaive (thème 11); Raffaella Centurelli (thème 12); Jon Lomoy, Alexandra Trzeciak-Duval, Erwin van Veen (thème 13); Helena Treadwell-Guedj, Stefano Scarpetta (thème 14); Bernard Hugonnier, Mihaylo Milanovitch, Ian Whitman, Andreas Schleicher (thème 15); Jean-Pierre Garson (thème 16); Michael Borowitz, Mark Pearson (thème 17); and Martine Durand, Raul Suarez (thème 18).

Nous avons reçu des contributions et suggestions importantes de la part de Marcos Bonturi, Ebba Dohlman, Nathalie Girouard, Andreas Schaal et Simon Upton.

Nous remercions également ceux qui ont aidé à la préparation du rapport pour la publication, y compris Coralie David, Amanda Gautherin, Lynn Kirk, Madeleine Paris, Nora Papp et la Division de la traduction.

La mise en page et la production de la publication ont été gérées par Anne Fleming et Laurel Nock (Ad Nova).

Conception & réalisation : AdNova www.ad-nova.com
Crédits photo : Cover image: © Dante Guillen/Digital Vision/Getty Images. Réglementation financière : © Shuter and Shooter Photography/Africa Media Online. Changement climatique : © Reuters. Conflits et fragilité: © ONUCI-PIO/Ky Chung. Santé : © Eric Miller/Africa Media Online. Education et compétences : © World Bank/Trevor Samson.

Des politiques meilleures pour le développement

RECOMMENDATIONS POUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

Ce rapport examine comment l'ensemble de nos politiques peuvent être mises au service de nos objectifs communs en matière de développement. Il est centré sur les domaines qui requièrent une action collective de la communauté internationale tout entière et apporte un complément aux travaux récurrents sur l'efficacité de l'aide et le suivi des apports d'aide.

Nous posons deux hypothèses de départ. Premièrement, les politiques visant les différents domaines – depuis le commerce et l'investissement jusqu'à la fiscalité et la transparence fiscale, en passant par le gouvernement des entreprises, le changement climatique, la sécurité des ressources et la politique sociale – ont de profondes répercussions sur les chances de concrétisation des objectifs de développement durable. Deuxièmement, si ces politiques nécessitent une action de la part des gouvernements nationaux et des organisations régionales dans les pays développés aussi bien qu'en développement, elles requièrent également, compte tenu de l'interdépendance qui caractérise le monde actuel, une action collective de la communauté internationale tout entière.

Le rapport aborde 18 thèmes, s'articulant autour de quatre grands axes : croissance économique durable, gouvernance économique, environnement et sécurité des ressources naturelles, et société. Considérés dans leur ensemble, ces différents volets reflètent la mission de l'OCDE, qui consiste à promouvoir « des politiques meilleures pour une vie meilleure ». Chaque thème est organisé autour des trois sections suivantes :

- En quoi la coopération internationale est-elle importante pour le développement ?
- Où en sommes-nous et quelles sont les prochaines étapes ?
- Comment l'OCDE, de concert avec d'autres organisations/institutions internationales, peut-elle contribuer à la réalisation de ces objectifs ?

Consulter la version complète de ce rapport sur ***www.oecd.org/development/policycoherence***

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2011), *Des politiques meilleures pour le développement : Recommendations pour la cohérence des politiques*, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/9789264121140-fr

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-12113-3
03 2011 01 2 P

9 789264 121133